Le magazine de
L'ingénierie territoriale
AU CŒUR DE L'INGÉNIERIE ET DE LA DÉCISION PUBLIQUE

HAUTE-SAÔNE, UNE RURALITÉ MODERNE ET AGISSANTE

YVES KRATTINGER
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAÔNE

“J’ai toujours regardé la Haute-Saône avec ambition et optimisme. Et je suis fier que notre département soit résolument tourné vers l’avenir.”

© Karine Altmeyer

Sommaire

➤ « J'ai la grande chance de m'appuyer sur ces femmes et des hommes très investis, de grande qualité ! »
Président du département de la Haute-Saône 4

➤ Une (belle) ambition pour la santé
Mr Michel Weyerman, 1er vice-président du conseil départemental de la Haute-Saône, délégué à la santé et à la solidarité, maire de Villers-les-Luxeuil 8

➤ La carte et le territoire… de santé
Mr Raoul Juif, 7e vice-président du conseil départemental de la Haute-Saône délégué à l'équipement rural 10

➤ MDPH : une approche globale en lien avec le projet de vie
Mme Muriel Dufau, directrice de la MDPH de la Haute-Saône 12

➤ Politique(s) de la jeunesse
Mme Isabelle Arnould, 4e vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Saône, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, 1re adjointe au maire de Lure 16

➤ L'école de la République ou la correction des inégalités
Mr Jean-François Chanet, recteur de l'Académie de Besançon 18

➤ Collèges numériques, collèges du futur
Mr Frédéric Voynet, chef de service des systèmes d'Information et des réseaux à la Direction de l'administration générale et des finances du département de la Haute-Saône 20

➤ Pôles éducatifs et ruralité
Mr Gérard Pelleteret, maire de Villersexel, ancien vice-président à l'éducation, la culture et la jeunesse 22

➤ Haute-Saône : une politique d'insertion efficiente
Mme Nadine Bathelot, 10e vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Saône, déléguée à l'insertion, 1re adjointe au maire d'Aillevillers et Lyaumont 24

➤ Habiter et loger en Haute-Saône
Mme Claudy Chauvelot-Duban, 2e vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Saône chargée de l'habitat, conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté 28

➤ Gray aux rives de l'avenir
Mr Christophe Laurençot, maire de Gray 31

➤ Capitale du Bien-être et du Patrimoine
Mr Frédéric Burghard, maire de Luxeuil-les-Bains 32

➤ Héricourt, une image de marque
Mr Fernand Burkhalter, maire d'Héricourt, président de la communauté de communes d'Héricourt 33

➤ Lure, une ville carrefour au pied des Vosges
Mr Éric Houlley, maire de Lure et vice-président de la région Bourgogne-France Comté 35

➤ Vesoul a tous les atous d'une grande ville
Mr Alain Chrétien, député-Maire de Vesoul, président de la communauté d'agglomération de Vésoul, maire de Saint-Christo-en-Jarez 36

➤ Une vie industrielle active
Mr Jean-Marie Euvrard, président de la CCI de Haute-Saône 39

➤ Choisir un métier que l'on aime
Mr Bernard Dohm, président de la chambre d'artisanat et de métiers de Haute-Saône 42

➤ Élevage et environnement, des énergies pour demain
Mr Thierry Chalmin, président de la chambre d'agriculture de Haute-Saône 44

➤ Économique et activités : un bilan positif pour le département
Maurice Fassenet, 5e vice-président du conseil départemental de la Haute-Saône, délégué aux affaires économiques 47

© Yves Coux

➤ Ruralités dynamiques
Mr Emmanuel Faivre, directeur général des services du département de la Haute-Saône 51

➤ « Des contrats qui doivent s'insérer dans la stratégie globale de chacun des territoires »
Mme Sophie Skrzypczak, directrice du développement, de l'aménagement et de la coopération territoriale du département de la Haute-Saône 54

➤ Le Conseil départemental à l'heure de l'e-Magnus, Groupe Berger-Levrault
Mme Danièle Ferry, directrice de l'administration générale et des finances du département de la Haute-Saône 56

➤ Ingénierie70, une boîte à outils au service des communes
Mr Pascal Valentini, directeur d'Ingénierie 70 59

➤ Grandes infrastructures : 2 x 2 voies et très haut débit
Mme Edwige Eme, présidente de la commission infrastructures, transport, numérique au conseil départemental de la Haute-Saône 62

➤ Des travaux structurants et d'envergure
Mr Xavier Lejay, directeur adjoint des services techniques et des transports du département de la Haute-Saône 66

➤ Développement durable : un engagement fort de la collectivité
Mr Laurent Seguin, 3e vice-président du Conseil départemental de la Haute-Saône délégué à l'environnement, la forêt et l'agriculture, maire deFaucogney-et-la-Mer 68

➤ L'exemplarité énergétique, au cœur de la stratégie du département
Mme Denise Magnin, chef de service de l'attractivité territoriale à la direction du développement, de l'aménagementet de la coopération territoriale du département de la Haute-Saône 72

➤ Culture 70, pour un service public culturel en milieu rural
Mr Fabrice Creux, directeur de Culture 70 74

➤ Trois destinations touristiques
Mr Jean-Jacques Sombsthay, président de Destination 70, conseiller départemental de la Haute-Saône 77

➤ Assurer un débit minimum de 8 Mb/s pour tous
Mr Rachid Mammeri, directeur du syndicat mixte Haute-Saône numérique 79

Le Magazine de L'INGÉNIERIE TERRITORIALE Saint-Étienne
Supplément au n°18

Directeur de la publication :
Patrick Berger

Éditeur délégué
Jean-Pierre Kalfon
Président-Directeur-Général
OPAS
41, avenue Gambetta
94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 49 77 49 00

Rédactrice en chef
Sophie Schneider – sophieschneider@opas.fr

Conception/Pao
Cathy Piens/Pays

Revue inscrite à la Commission paritaire des Publications et Agence de Presse sous le n° 0718 G 81 981

ISSN : 1633-7344
Imprimeur : Printcorp
Dépôt légal : à parution

La reproduction d'articles et de photos de ce numéro est soumise à l'accord du directeur de la publication.

Couverture : Mise à 2x2 voies de la RN57 © DR
Pages 2 et 3 : Chateau de Ray-sur-Saône

«J'ai la grande chance de m'appuyer sur des femmes et des hommes très investis, de grande qualité!»

La Haute-Saône qui compte un fort taux de communes rurales constitue en quelque sorte une vitrine de la ruralité. Le désenclavement numérique ou routier est ici un enjeu majeur. Parallèlement, le conseil départemental, dans une démarche concertée avec les communautés de communes, aménage l'avenir. Autant de dossiers qui font l'objet d'un suivi très efficace par les ingénieurs et techniciens territoriaux en poste au conseil départemental.

ENTRETIEN AVEC YVES KRATTINGER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAÔNE

Yves Krattinger, vous avez été l'auteur en 2003 d'une étude sur la réforme territoriale que vous aviez co-signée avec Jean-Pierre Raffarin. Comment analysez-vous la mise en œuvre des lois NOTRe et Maptam ?

La loi vient d'entrer en vigueur alors que nous arrivons en fin de mandat présidentiel ; nous avons perdu du temps. Le vote de ce texte a été précédé par des annonces contradictoires, dont celle de la disparition du département, qui ont contribué à déstabiliser une partie des élus. Le rôle du département s'en trouve modifié sur certains points. Le conseil départemental perd les transports scolaires et interurbains, compétences qui sont transférées vers la région. Aujourd'hui, il est difficile de mesurer en quoi ce changement contribuera à une meilleure qualité de prise en charge des enfants. Mais cette réforme ne sera pas facile à mettre en œuvre. Une grande région peut compter aujourd'hui plus de huit départements qui ont chacun leur organisation dans ce domaine, dans la manière dont ce service est mis en œuvre, les modalités de son financement, mais également, dans la nature du service apporté. Y a-t-il ou non transport le midi? Quelle desserte des zones rurales? Le transfert de cette compétence ne sera pas simple.

Par ailleurs, le département perd la clause de compétence générale. Cette mesure remet en question différentes actions mises en œuvre par les conseils départementaux, notamment dans le domaine économique. Ici aussi, il sera intéressant d'analyser comment les régions vont s'emparer de leurs nouvelles compétences : vont-elles en faire une application souple, vont-elles sur certains points déléguer une partie de ces compétences à d'autres collectivités? Car il est bien sûr important qu'une telle mesure soit mise en œuvre dans l'intérêt des entreprises et du territoire et non dans une lecture en termes de pouvoir.

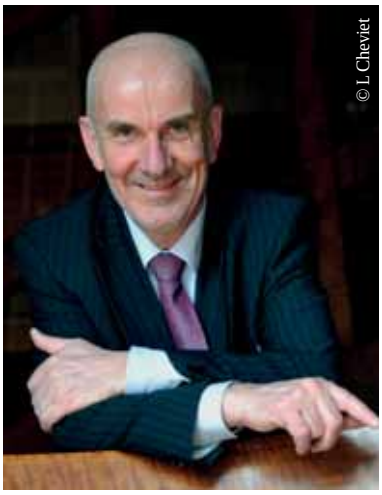
© L Cheviet

Yves Krattinger

« La Haute-Saône est un territoire rural et il a fallu apporter des solutions, pour garantir la qualité du service public et aménager l'espace. »

D'autres évolutions concernent notamment le traitement des déchets.

Le département a finalement été préservé, mais dans la Haute-Saône, un territoire polycentrique dans lequel la ville centre ne représente que 16 000 habitants, il joue un rôle clé. On voit mal, sauf peut-être depuis un bureau parisien, comment supprimer cette institution de proximité.

Vous connaissez bien à la fois les enjeux et les questions liées à la ruralité. Ici aussi, quelle lecture faites-vous des mesures adoptées récemment dans ce domaine? La Haute-Saône avait été choisie pour accueillir en septembre 2015 un comité interministériel de la ruralité, avec une délégation, qui outre le président François Hollande et le Premier ministre Manuel Valls, comprenait 11 ministres...

Les visites de terrain organisées lors de la tenue de ce comité interministériel aux ruralités ont eu pour but de montrer aux différents ministres, dans leurs domaines de compétences, à la fois les enjeux existants et les réponses mises en œuvre. La Haute-Saône est un territoire rural et il a fallu apporter des solutions, pour garantir la qualité du service public et aménager l'espace. Car et il faut bien le répéter : les budgets dont disposent nos territoires sont largement inférieurs à ceux des territoires fortement urbanisés. Par exemple, la Haute-Saône perçoit, au titre des droits de mutation à titre onéreux environ 15 millions d'euros. Rapporté au

nombre d'habitants, la ville de Paris devrait sur une même base, percevoir 150 millions d'euros, or elle en perçoit 1,1 milliard. On voit bien que cela n'est pas à la même échelle. Cette inégalité de traitement est fortement ressentie par les populations rurales, comme l'ont montré les dernières élections.

Je suis partisan d'une ruralité active et positive. À titre d'exemple, notre département rural n'en est pas moins générateur d'un excédent commercial considérable, là où le bilan national de la France est lourdement déficitaire. Si nous avons des centres de production industrielle, en revanche, ils génèrent une faible valeur ajoutée avec des rémunérations peu élevées pour les salariés. Pour continuer à exister, nos territoires ont besoin de soutien.

L'un des grands enjeux pour vous est d'assurer une bonne couverture numérique du territoire, mais en revanche, vous ne vous battez pas pour le maintien de tous les bureaux de poste…

L'assemblée départementale de Haute-Saône a adopté le 25 mars 2016 le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN 2.0). Les communautés de communes, ont été associées pendant plusieurs mois à son élaboration. Il s'agit à la fois d'apporter le très haut débit là où cela est possible aujourd'hui et de desservir certains points du territoire qui n'avaient pas encore de couverture numérique. Dans ce domaine, le Département mise sur une complémentarité avec les opérateurs, le département et les communautés de communes. L'ensemble de ce programme d'aménagement numérique représentera au moins 104 millions d'euros d'investissement sur 10 ans peut-être moins. La collectivité a recherché des co-financements publics pour compléter ceux réalisés par des partenaires privés, ce qui déploierait le très haut débit, sur la seule agglomération de Vesoul. Le dossier est sur les rails aujourd'hui, cela avance bien.

Si vous vous mobilisez sur le numérique, en revanche, comme vous l'avez déclaré, vous ne vous battez pas pour sauver tous les bureaux de Poste…

Il faut être réalistes ; pourquoi vouloir préserver les bureaux de poste dans leur état actuel là où ils sont très peu fréquentés ? En revanche, le département soutient les maisons de services publics là où elles sont créées, dans une logique de proximité. Dans cette même logique d'accessibilité de tous aux services publics, nous développons actuellement l'administration numérique.

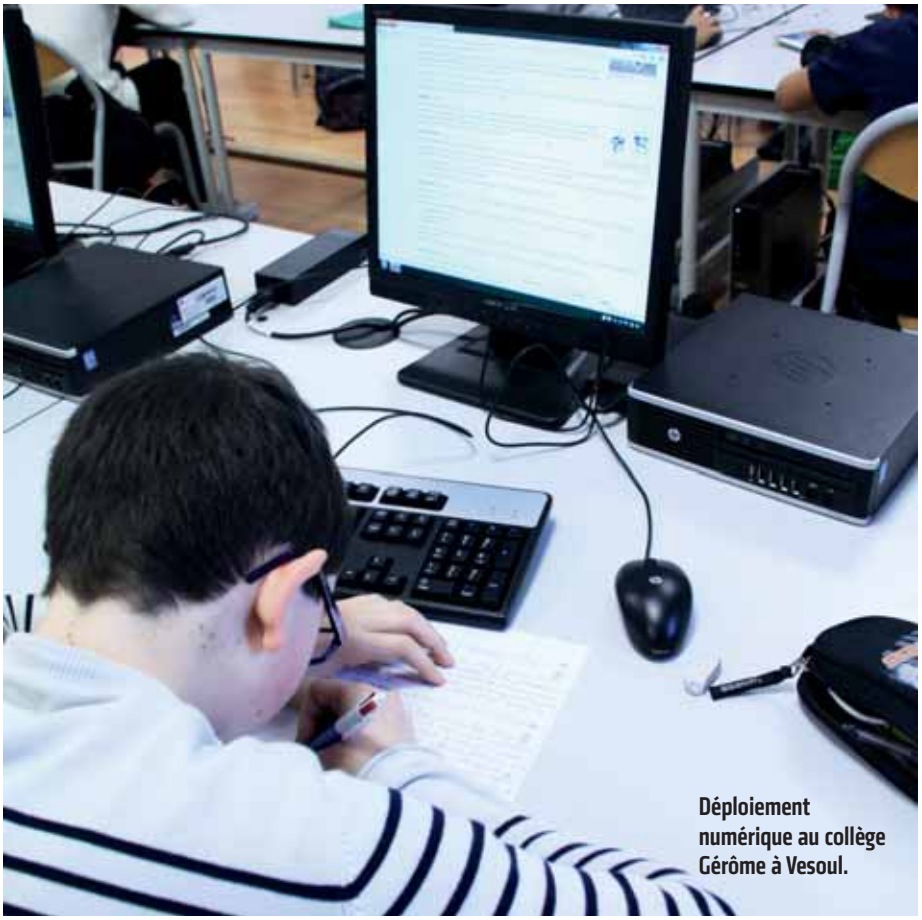

Déploiement numérique au collège Gérôme à Vesoul.

© A Buhler Compagne

La démarche Haute-Saône 2020 est la feuille de route adoptée en mai 2013 pour assurer la qualité des services proposés aux habitants. Quelle a été ici la démarche ?

Ici aussi, nous avons agi en concertation en nous rapprochant notamment des communautés de communes. Le but de cette démarche est de les soutenir. Nous avons contractualisé avec elles nos engagements dans différents domaines clés tels que les structures d'accueil de la petite enfance, les transports ou le haut débit. Nous sommes aujourd'hui à la troisième génération de contrats et à l'issue de chaque cycle de contrat, réalisons un inventaire, une analyse des mesures mises en œuvre et le bilan des résultats obtenus.

En matière scolaire, la presse locale s'est fait l'écho des manifestations de parents après l'annonce de la fermeture d'un collège en Haute-Saône ; sur de tels dossiers, comment arbitrer, avec quels critères ?

Le schéma directeur des collèges que nous avons élaboré de décembre 2013 à mars 2016 a été établi dans la concertation. Il a retenu plusieurs critères, tous centrés sur l'intérêt des enfants et des adolescents. Il s'agit d'accompagner les élèves vers la réussite en leur donnant les meilleures chances. L'un de ces critères, celui de la mixité sociale, est essentiel dans notre société dans laquelle certains liens sociaux sont mis à mal. Est-il bon qu'un enfant puis un adolescent passe toute sa scolarité primaire puis secondaire dans la même classe, avec les mêmes enfants ? S'il est en tête de classe, il ne pourra pas se confronter à d'autres ; s'il rencontre des difficultés, il aura cette étiquette tout au long de ces deux premiers cycles d'études. Certains parents, lorsqu'ils défendent ainsi la pérennité de l'établissement le plus proche, ne font pas le bon choix. Ces éléments doivent être rapportés à la démographie, mais dans ce domaine, les estimations peuvent varier selon la source. Pour ne rien laisser de côté, nous testons toutes les hypothèses. En cette période difficile, il faut aussi croiser ces données qualitatives avec la soutenabilité financière.

Aujourd'hui, nous sommes engagés dans des investissements importants pour apporter la fibre optique dans tous les collèges, ce qui représente une priorité forte.

Travaux mise à 2 x 2 voies entre Amblans et Lure.

© DR

En matière de projets d'aménagement du territoire et de construction, les communes rurales du département peuvent s'appuyer sur l'agence Ingénierie 70. Quelle est son champ d'action ?
Nous avons fait ce choix comme de nombreux départements en france face au recul de l'appui technique de l'État aux communes rurales. Constituée sous forme d'agence départementale, selon la définition qu'en donne le Code général des collectivités territoriales, Ingénierie 70 est très liée au département. Elle propose son appui aux maires ruraux en matière d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'ouvrage et maitrise d'ouvrage déléguée et assure à leur demande l'instruction des permis de construire. Elle a débuté avec 5 agents mais en compte actuellement 15. Plus de 400 communes y adhérent.

Le château de Ray-en-Saône contribuera, demain, à porter l'image du territoire auprès des touristes ; dans ce domaine, une démarche originale a été retenue…
Le département, qui en est propriétaire, a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Le but est de construire une offre culturelle et touristique, incluant l'aménagement, la promotion, l'animation et la gestion du site. Nous souhaitions susciter un regard neuf, respectueux du site et du territoire, des idées innovantes. Nous allons à présent auditer les dossiers, nombreux, qui nous ont été adressés sur ce sujet, avec des propositions très innovantes. Nous lancerons ensuite une délégation de service public.
Le château s'inscrit dans le projet départemental de développement du tourisme, en lien avec la stratégie territoriale.

Nous avons dans ce cadre distingué trois entités avec chacune ses particularités qui font la variété de la Haute-Saône.

Tout d'abord les Vosges du Sud, avec Luxeuil-les-Bains, le plateau des Mille Étangs, la verrerie-cristallerie de Passavant-la-Rochère, le pays de la cerise (Fougerolles), le thermalisme de Luxeuil, Ronchamp, la Planche des Belles Filles, le Musée de la Négritude à Champagney… cette partie du territoire a un fort potentiel touristique.

Ensuite, la vallée de la Saône avec son potentiel fluvial, l'exceptionnel château de Ray-sur-Saône, la ville de Vesoul, celle de Gray, la liaison cycliste Charles le Téméraire qui longe la Saône du nord au sud, etc.
Enfin, le sud de la Haute-Saône, avec la vallée de L'Ognon, les villes de Pesmes et Marnay, Gy, Rioz, Montbozon, Villersexel. La Haute-Saône peut s'appuyer sur ces trois sites pour promouvoir le tourisme. Notre stratégie consiste également à relier ces espaces avec des itinéraires à pied, à vélo, à cheval, en bateau. Nous nous définissons comme une terre d'itinérance !

Outre les chantiers routiers sur la RN 19 (déviation de Port-sur-Saône et Lure-Amblans), il y a aussi sur la RN 57, la mise à 2 x 2 voies entre Rioz et Voray-sur-l'Ognon, la déviation de Saulx de Vesoul et la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 de Vellefaux à Authoison ; l'un de vos dossiers prioritaires est la future prison de Lure, une façon de compenser la perte des emplois qui étaient liés dans le passé à la base militaire. Où en sommes-nous actuellement ?
Concernant la prison à Lure, le dossier avance bien semble-t-il, la balle est à présent dans le camp du ministre de la Justice.

Vous êtes président de l'Iddrim et, à ce titre notamment, êtes très informé sur toutes les questions techniques liées aux routes et par extension à l'aménagement du territoire. Êtes-vous un président de conseil départemental très présent aux côtés de vos équipes dans ce domaine? Comment travaillez-vous ?
En déléguant largement ! Je pense qu'il faut faire confiance, quitte à procéder parfois aux ajustements nécessaires. J'ai la grande chance de m'appuyer sur des femmes et des hommes très investis, de grande qualité ! Lorsque je présente un projet à réaliser, je commence par exposer mon souhait, sans entrer dans les détails sauf si on me pose des questions. Le travail de chacun au conseil départemental s'articule autour de trois grandes valeurs : responsabilité, efficacité et réactivité dans le respect de la déontologie. Il y a de la part de tous mes collaborateurs, un haut niveau de fierté d'apporter leur pierre à l'édifice.

© Fotolia.com

Une (belle) ambition pour la santé

Assurer le service social et médical de façon cohérente, pérenne et unifiée : voilà la quadrature du cercle à laquelle les services de la santé et de la solidarité de la Haute-Saône sont confrontés. Avec des réponses et des investissements à la hauteur des attentes.

© Luc Cholley

Michel Weyermann

ENTRETIEN AVEC MICHEL WEYERMANN, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ ET À LA SOLIDARITÉ, MAIRE DE VILLERS-LES-LUXEUIL

Quelle est la situation socio-sanitaire en Haute-Saône ?

Elle est bonne, avec des résultats au-dessus des moyennes nationales. Notre seule préoccupation est que nous observons un niveau de suicides des jeunes anormal, qu'on ne parvient pas jusqu'ici à bien identifier et comprendre… Comme il s'agit d'un département rural – 545 municipalités, dont 85 % de communes de petite taille –, nos problématiques sont adaptées en conséquence. En 2001, nous sommes passés à un centre hospitalier intercommunal, avec 558 lits, sur Vesoul. Nous disposons également d'un autre petit établissement agréé – le Val de Gray, avec 30 à 50 lits, et un statut de long séjour.

Quels sont les principaux objectifs du projet stratégique Haute-Saône 2020, à la fois en termes de santé et de solidarités ?

Un maitre mot : la mutualisation ! L'idée est de faire du département un seul territoire de santé, avec le sanitaire, mais aussi le médico-social et la politique de l'enfance... Nous avons l'ambition d'avoir une action très territorialisée, avec 9 UTAS (Unité territoriale d'action sociale), ce qui nous permettrait d'être fortement proches du terrain. Vous savez, il y a une forte culture locale du travail collectif, du consensus permettant de chercher des convergences sur le plan budgétaire, etc. C'est très important pour notre façon de travailler, et d'avancer, ensemble… Nos axes prioritaires pour le futur sont, tout d'abord, de sécuriser un accès de toute la population au même niveau de service. C'est aussi de répondre au besoin croissant de crèches, qui n'est hélas pas encore pleinement satisfait dans le département.

En quoi consiste votre politique envers les personnes très âgées ?

Nous sommes là à la frontière entre la politique des personnes âgées et le traitement des situations de handicap. Avec deux volets : d'une part le maintien à domicile, d'autre part le placement en EHPAD. Avec l'ADPA (allocation départementale personnalisée d'autonomie), dont le département assure le financement à hauteur de 60 %, nous assurons un bon niveau de maintien à domicile, jusqu'à un âge avancé. Et quant au handicap, les regards ont beaucoup évolué sur lui ces dix dernières années. Je préside pour ma part le conseil d'administration de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), et c'est un lieu privilégié pour constater à quel point la société change, et en bien, sur ce point.

Quelle est la teneur du projet de dossier unique ?

Historiquement et sociologiquement, les données sont là pour nous le prouver : nous allons vers une situation où la grande dépendance deviendra une donnée importante du quotidien. On entre aujourd'hui en EHPAD à 86 ans en moyenne, soit très tardivement. La durée de séjour dans un EHPAD a changé aussi : avant, c'était sept ou huit ans, aujourd'hui c'est plus souvent 3-4 ans. Cela veut dire qu'on entre en EHPAD de plus en plus dépendant, de plus en plus en fin de vie. Ce qui rend la tâche plus difficile, plus éprouvante aussi. L'une des réponses est la création de Via Trajectoire, une réalisation de l'Agence de la santé.

© DR

L'idée, c'est d'obtenir un guichet unique pour tout le parcours de la grande vieillesse, que ce soit dans le domaine sanitaire ou dans celui du médico-social. Les personnes s'inscrivent dans un lieu unique, et sont suivies ensuite dans leur parcours avec le même dossier. C'est rationalisation possède aussi l'avantage de permettre une vision plus claire des besoins et des offres : nombre de lits, etc. C'est une opportunité inédite d'optimiser notre service, avec une parfaite transparence. La Haute-Saône est un département d'expérimentation de cette réforme, avec d'autres, comme les Charentes par exemple. Le moins qu'on puisse dire est que c'est un excellent instrument, riche de potentialités.

© L. Cheviet

« L'idée, c'est d'obtenir un guichet unique pour tout le parcours de la grande vieillesse, que ce soit dans le domaine sanitaire ou dans celui du médico-social. »

Où en êtes-vous dans le dossier de mutualisation des EHPAD ?

Aujourd'hui, dans la France de 2016 avec les contraintes budgétaires que l'on sait, on ne peut plus se permettre d'avoir 20 directeurs, 20 directions des ressources humaines, etc., pour autant d'EHPAD que l'on gère. Dans notre schéma 2014-2019, nous avons prévu d'établir une forte mutualisation des EHPAD. Sur le tiers du territoire, nous avons mis en réseau 7 EHPAD, c'est-à-dire 800 lits, avec un seul directeur et une seule administration… Il s'agit de mettre en commun non seulement la gestion mais aussi les services, le transport, la blanchisserie, la pharmacie…

Ainsi, nous dégageons des marges, pour avoir plus de personnels en blanc au pied du lit. Aujourd'hui, nous disposons de 0,75 agents par personne/lit. C'est déjà cher ; mais c'est le prix à payer pour un service de qualité – tout en maintenant le prix de journée à un tarif attractif. Notre département, rural, se caractérise par des retraites faibles et l'existence de familles très modestes, il faut donc pouvoir assurer une maitrise des prix. C'est-à-dire, aujourd'hui, entre 45 et 60 euros par jour.

© DP70

Quels sont les projets sur plus long terme (au-delà de 2020) ?

Une première question importante, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, c'est l'adaptation des EHPAD à la grande dépendance à venir. Avec de nombreuses questions à résoudre : comment séparer le soin de la « simple » dépendance ? Comment gérer l'ensemble ? Quand une infirmière prodigue ses soins, dans quel domaine agit-elle ? Dans le domaine sanitaire, ou non ? Il y aura tout un travail de clarification à effectuer, qui ne fait que commencer. Autre point à travailler : le rôle des résidences pour l'autonomie, sorte d'intermédiaire entre le maintien à domicile et l'EHPAD, qu'il nous faudra développer dans l'avenir.

D'autres perspectives ?

Elles sont nombreuses ! Dans le domaine de l'enfance, par exemple, nous sommes confrontés de façon croissante à des situations à mi-chemin entre la protection et le handicap, par exemple lorsque les questions d'autisme rejoignent celles de la grande pauvreté. Là encore, les frontières futures entre le sanitaire et le médico-social vont être chamboulées, et nous devrons nous y préparer… C'est une difficulté similaire à laquelle nous avons à faire face lorsque les personnes handicapées vieillissent. Aujourd'hui, administrativement, on est handicapé jusqu'à 60 ans et au-delà, on est dans la vieillesse ! il faut aussi trouver ici des passerelles. Nous réfléchissons actuellement à un établissement spécifique pour personnes âgées handicapées, d'une trentaine de lits. Un appel à projet est en cours.

Orthoptiste.
© O. Vincent

Ségolène Neuville, maison de santé à Saulx.
© B Perrot

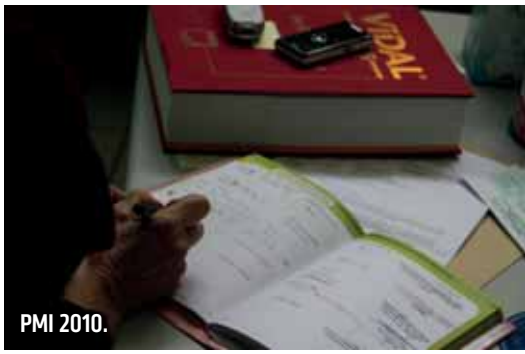
PMI 2010.

La carte et le territoire… de santé

Comment faire face à la fois à la désertification rurale en matière d'offre de soins, aux changements démographiques à venir et à l'évolution des demandes professionnelles et économiques émanant des professionnels de santé ?… La réponse est dans une contractualisation et une planification améliorée, permettant de prendre en compte à la fois les désirs des habitants, et ceux des praticiens, pour une meilleure efficacité de l'offre de soins en Haute-Saône.

ENTRETIEN AVEC RAOUL JUIF, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉ À L'ÉQUIPEMENT RURAL

© Luc Chevilley

Raoul Juif

Un Schéma départemental de l'offre de santé de proximité… pour quoi faire ?

Comme vous le savez, l'organisation sanitaire n'est pas une compétence des conseils départementaux. Mais notre collectivité est la garante des solidarités, à la fois sociales et territoriales. De ce fait, elle se doit d'avoir une analyse, un regard et des propositions sur ce sujet très sensible dans nos territoires ruraux qu'est l'offre de santé.

Quelles sont les données démographiques ?

D'ici 2040 et notamment du fait de la poursuite de la périurbanisation de Belfort et Besançon, la Haute-Saône devrait être plus attractive que le Doubs ou le Territoire de Belfort, sauf pour les jeunes de 15 à 24 ans. Le département sera particulièrement touché par la problématique liée au vieillissement de la population à compter de 2025, notamment dans les espaces ruraux. Elle sera le département pour lequel les flux migratoires auront le plus d'impact sur la croissance démographique.

Et sur le plan de la démographique médicale ?

Les professionnels de santé sont bien répartis sur tout le territoire mais plusieurs faiblesses apparaissent. C'est tout d'abord une diminution annoncée. On recensait 220 médecins généralistes en 2012 sur le département, contre 231 une année auparavant. De plus, 104 médecins, soit presque la moitié, ont plus de 55 ans : d'ici 12 ans, 27 % des médecins généralistes libéraux pourront partir en retraite, et certaines zones du département en seront alors totalement dépourvues.

Quelle est votre démarche ?

L'enjeu, c'est de prévenir la désertification médicale en Haute-Saône sur deux axes : en développant une attractivité dans le domaine de la santé, et en adaptant et facilitant l'exercice médical et celui des professionnels de santé. Attaché à ce que chacun des Haut-Saônois puisse bénéficier de services de santé de qualité et de proximité, le conseil général a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste, au-delà de sa stricte compétence, car il s'agit d'une demande légitime et appuyée des habitants du département. Il s'agit pour ce faire d'améliorer les conditions de vie et de travail des professionnels, de renforcer la qualité et la sécurité des soins, d'intégrer les nouvelles technologies et d'innover dans les modes de prise en charge.

Quelles modes d'actions ont été lancées ?

En priorité, prévenir mais aussi anticiper la désertification médicale en dotant le département d'un schéma optimal qui, en ce domaine, sera la référence des interventions du conseil général. Le travail effectué a permis de mettre en exergue plusieurs données fondamentales. Les attentes des professionnels sont nombreuses. Ils ont besoin d'une multiplication ou d'une diversification des aides, d'une simplification et d'un allègement des charges administratives et financières, d'une revalorisation des revenus ou d'une diversification de leur mode de rémunération… Ils désirent également que l'on favorise le travail en équipe, que se développent les cabinets de groupe, qu'ils puissent acquérir une meilleure connaissance de l'exercice libéral pendant leur cursus, et, enfin, que l'on favorise le compagnonnage… Le projet de schéma de l'offre de santé de proximité tient compte de l'ensemble de ces données de manière pragmatique, afin de permettre la mise en œuvre d'actions efficaces et répondant aux besoins exprimés. C'est en ce sens qu'il se fonde sur une logique d'attractivité professionnelle et donc d'incitations, ce qui présente un intérêt tant pour les territoires que pour les praticiens.

Et concrètement ?

Au travers des contrats territoriaux « PACT 2014-2019 » signés entre le Département et les communautés de communes, il est envisagé une offre de santé dont l'architecture s'organise autour de « pôles de santé », qui devront couvrir le territoire. Ces « pôles » ne remettent pas en cause la liberté d'installation de médecins qui souhaiteraient s'installer dans un autre cadre. En revanche, le Département ne soutiendra financièrement que ceux inscrits dans le présent schéma avec des règles spécifiques… Les « pôles » mettront à disposition sur tout le département une offre de santé à moins de 10 minutes pour les soins courants et à moins de 20 minutes pour une prise en charge approfondie !

MDPH : une approche globale en lien avec le projet de vie

Nées de la loi du 11 février 2005, les MDPH, offrent une approche personnalisée de l'accueil pour les personnes handicapées, leurs proches, les professionnels. Au 31 décembre 2015, la MDPH de Haute-Saône avait 24 860 dossiers actifs.

Muriel DUFAU

ENTRETIEN AVEC MURIEL DUFAU, DIRECTRICE DE LA MDPH DE HAUTE-SAÔNE

De quels moyens disposez-vous au sein de la MDPH pour traiter les demandes ?

Pour fonctionner la MDPH s'appuie sur une mutualisation des moyens humains et financiers des membres du GIP. La MDPH de Haute-Saône dispose des moyens antérieurement consacrés par les services de l'État au fonctionnement des commission départementale d'éducation spéciale (CDES), commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) et Site pour la vie autonome (SVA), ainsi que d'une dotation financière de la CNSA. Parallèlement, elle bénéficie aussi et surtout des moyens apportés par le Département qui servent de « variable » d'ajustement pour tenir le budget de fonctionnement de la MDPH. Notre structure a la chance en Haute-Saône de pouvoir s'appuyer sur les services départementaux, notamment ses services transversaux tels que les moyens généraux, les services informatiques, les ressources humaines. Ce partenariat se renforce encore par la mise en place de groupements de commande pour un certain nombre de marchés publics.

Les compétences mobilisées par la MDPH pour répondre aux besoins des usagers sont par nature et fonction pluridisciplinaires (médicales, psychologiques, sociales, pédagogiques, en ergothérapie et ergonomie, relatives au champ professionnel et à l'insertion…). En effet, il ne s'agit plus seulement d'une évaluation médicale du handicap mais d 'une approche globale en lien avec le projet de vie de la personne.

Au total, la MDPH compte 30 agents, soit 26 équivalents temps-plein et dispose d'un budget annuel d'environ 1 million d'euros. La MDPH ne peut avoir toutes ces compétences en interne. Elle œuvre donc au sein d'un réseau partenarial auprès duquel elle va chercher les compétences requises en fonction de la problématique et du projet de vie de chaque personne.

Outre ces moyens humains et ces compétences, la MDPH utilise des outils sans cesse en amélioration tels que des référentiels de plus en plus détaillés assortis d'arbres d'aide à la décision. Je citerai à cet égard un outil, qui a permis une part importante des gains de « productivité ». Il s'agit de la mise en place d'un progiciel commun aux trois services de la MDPH. Toutefois celui-ci comme les divers documents édités, réfléchis lors de la mise en place de la structure doit évoluer au regard de l'expérience et du recul pris. Il doit également évoluer dans le cadre du système d'information partagé inscrit dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, projet conduit au niveau national par la CNSA.

Sur le plan du personnel, le réexamen des procédures d'évaluation, la poursuite des formations intra doivent également renforcer notre efficacité et notre efficience. De fait, les objectifs poursuivis n'ont jamais été et ne sont pas seulement quantitatifs tant l'approche qualitative individuelle fait partie de l'esprit de la loi du 11 février 2005. Parallèlement, à la MDPH, comme au sein des services du Département, nous devons avancer en tenant compte du contexte financier tendu. Cela nécessite de poursuivre l'optimisation des moyens alloués face à des besoins sans cesse croissants.

À quelles problématiques êtes-vous confrontée ?

Après les premières années qui ont permis, d'une part d'appréhender les textes législatifs et leur nouvelle approche, et d'autre part la construction d'une culture commune au sein d'une équipe venant d'horizons très divers, le défi majeur des MDPH, qui n'est pas propre à la Haute-Saône, a été et est de faire face à un effet volume tout en individualisant les réponses, en tendant vers le cousu main.

Face à cela, il a fallu rechercher des pistes de productivité, d'efficience garantissant le meilleur service à la personne handicapée et ce tout en s'adaptant aux évolutions législatives régulières.

Par exemple, dès 2008, la MDPH doit instruire une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et souvent logiquement d'orientation professionnelle pour toute demande d'allocation adultes handicapés. En Haute-Saône, cette question avait été partiellement anticipée pour les personnes sollicitant la MDPH et inscrites à Pôle emploi.

Si le fait de ne pas servir les prestations exonère la MDPH de la pression de l'offre, a contrario l'ouverture d'un droit à la MDPH n'est pas une garantie de sa mise en œuvre pour la personne handicapée. C'est notamment le cas des orientations vers des services

et établissements médico-sociaux. Cette problématique détaillée dans le rapport « zéro sans solution » de Denis Piveteau a conduit dans un premier temps à la mise en place de commissions des cas critiques gérées par la MDPH puis aux modifications législatives qui prévoient un dispositif d'orientation permanent pour une réponse accompagnée pour tous. C'est donc un effort sur les suites de décisions et le suivi des orientations qui va se mettre en place. Si cela avait été un peu mis de côté depuis 2006 face aux impératifs d'installation des MDPH et face aux effets volume, cela devient un axe de travail majeur pour les années à venir, renforçant un peu plus l'approche individualisée de chaque situation.

Sur un autre plan, la MDPH de Haute-Saône, si elle a l'avantage d'être à taille humaine, « souffre » également de sa « petite »

« C'est donc un lieu privilégié d'échange et de débats autour du handicap qui d'une part alimente la politique du handicap du Département mais permet également de diffuser celle-ci. »

taille en termes de répartition des compétences et missions. La polyvalence est de rigueur et bien des choses reposent souvent sur la même personne. La MDPH reste donc fragile face à tout aléa en termes de personnel. Par exemple, en 2015, les absences diverses (maladie, maternité, mutations...) représentent une perte de capacité de travail de 2,3 ETPT. Cela renvoie également aux difficultés structurelles des MDPH (financement, gestion des ressources humaines...) mais également à celles du recrutement de certaines compétences ; je pense notamment aux médecins…

En quoi peut-on dire que la politique de la MDPH, reflète celle du conseil départemental en termes de prise en charge du handicap ?
La MDPH comme indiqué est un groupement d'intérêt public géré par une commission exécutive où sont représentés les institutions publiques œuvrant dans le champ du handicap mais aussi et surtout les représentants des associations de personnes en situation de handicap. C'est donc un lieu privilégié d'échange et de débats autour du handicap qui d'une part alimente la politique du handicap du Département mais permet également de diffuser celle-ci. À mon sens, la politique du handicap s'inscrit dans la politique de l'autonomie, qui se veut plus transversale. Cela se traduit au travers d'un schéma unique adopté par l'assemblée départementale.

MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Une des missions de la MDPH est également de connaître la population des personnes en situation de handicap dans le département, c'est-à-dire une mission d'observatoire. En ce sens, la MDPH est un des outils du département pour l'élaboration et le suivi de sa politique du handicap. En effet, dès lors que le Département est plus à même de connaître cette population, il est plus aisé de savoir quelles réponses construire face à ses besoins. Ainsi, outre les données démographiques de base (âge, sexe, localisation…), la MDPH travaille depuis 2 ans à la codification des déficiences et pathologies des personnes en situation de handicap. Ce travail de longue haleine permettra de renforcer l'action du Département au travers de son schéma de l'autonomie notamment, mais pas seulement. En effet, toutes les politiques du Département interagissent avec celle du handicap, qu'il s'agisse de la petite enfance, de la protection de l'enfance, des personnes âgées ou des programmes d'investissement…

À ce titre, la MDPH participe à un certain nombre d'instances ou projets dans l'objectif notamment de sensibiliser au handicap et œuvrer à permettre une vie citoyenne pleine et entière de la personne handicapée.
À titre d'exemple, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre du Département, la MDPH est représentée en CLAH et intervient ainsi autour des questions de l'accessibilité au logement. Autre exemple, la MDPH est sollicitée dans le cadre de la politique insertion du Département en lien avec le FSE.
Comme on le voit, l'objet est d'inclure « le handicap » dans la transversalité des politiques mises en œuvre par le Département dans l'esprit de Haute-Saône 2020, que ce soit par le biais des contractualisations avec les communautés de communes (contrat PACT), des programmes d'investissement du Département (accessibilité de son bâti, comme celui des communes avec une politique volontariste en termes de diagnostics…, le numérique…, la mobilité). Cette volonté d'approche globale de la population de Haute-Saône au-delà des clivages naturels des directions est promue par la collectivité et trouve son écho dans l'approche globale voulue par le législateur de la situation de la personne handicapée et de son projet de vie. La place transversale de la MDPH au sein des politiques départementales est donc naturelle et une traduction de la politique du handicap de la Haute-Saône.

Par ailleurs, un certain nombre de droits ouverts par la CDAPH sont servis par le Département. Dans ce cadre, tout comme les autres services de la collectivité, nous devons rechercher des efficiences partenariales de fonctionnement tant pour la collectivité au sens large que pour l'usager. Par exemple, actuellement une personne avec un droit ouvert à la PCH ne constitue pas un nouveau dossier d'aide sociale auprès de la DSSP, c'est la MPDH qui se charge de la transmission.

Si la MDPH est « une » dans le département elle s'appuie sur les équipes de terrain de la DSSP pour dans la même logique que les services sociaux du Département : aller au plus près des personnes. La MDPH délocalise d'ailleurs depuis quelque temps des évaluations psychologiques, médicales…

Accompagner les personnes en difficulté et handicapées

L'Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (AHSSEA) prend en charge des personnes en difficulté et handicapées. Créée en 1945, elle compte aujourd'hui des établissements et services dans tout le département.

L'ordonnance du 2 février 1945 publiée par le gouvernement du général de Gaulle relative à l'enfance délinquante a affirmé la primauté de l'éducation par rapport à la répression et instauré le juge des enfants. Dans les années 1938-1939, les premières associations de sauvegarde ont été mises en place. À la Libération, elles se sont développées grâce à l'ordonnance de 1945.

Dans ce contexte, l'Association haut-saônoise de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence est née en août 1945 à l'initiative notamment du juge Henry, premier juge des enfants nommé à Vesoul, rejoint pas d'autres personnes, sensibles à cette cause. Les premiers jeunes arrivèrent en 1946 dans le château de Frotey-lès-Vesoul, loué et qui sera acheté ensuite.

Reconnue d'utilité publique en 1962, l'association développe trois grandes missions ou champs de compétences

Figure majeure de l'institution, Marcel Rozard devint éducateur en 1948, puis éducateur-chef avant d'être nommé directeur général en 1971. Le docteur Jean-Louis Beaudouin se souvient de lui en ces termes : « *il était dans l'instant au même niveau que son interlocuteur, qu'il soit éducateur, jeune inadapté, juge, responsable administratif, psychiatre* ». En signe de reconnaissance, la ville de Frotey-lès-Vesoul a donné son nom à une place et une rue.

À partir de 1959, le service d'enquêtes sociales, auparavant rattaché au tribunal de Vesoul, est confié à l'association par le président du tribunal et le procureur de la République. Il est devenu le service d'investigation éducative en 2012.
Par ailleurs, le service social prévention est mis en place en application des dispositions du décret du 7 janvier 1959 qui régit la protection de l'enfance.

Reconnue d'utilité publique en 1962, l'association développe trois grandes missions ou champs de compétences : la prévention face à l'inadaptation sociale des jeunes à la délinquance juvénile et l'enfance en danger ; l'hébergement, l'insertion, l'adaptation et l'intégration des adultes ; l'accompagnement des personnes en situation de handicap physique, auditif ou mental.

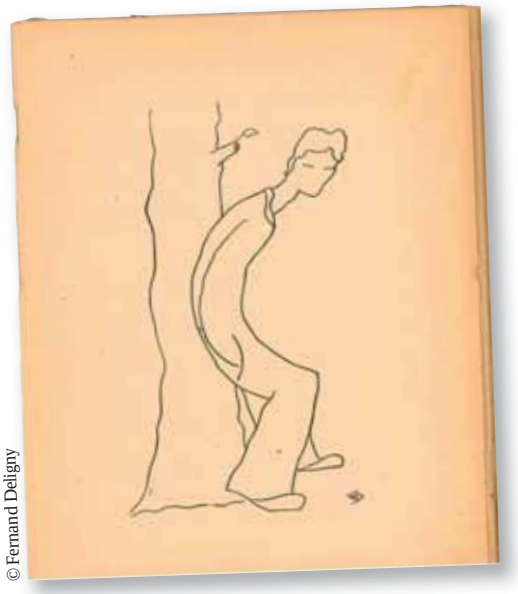

© Fernand Deligny

« Tu n'obtiendras rien de la contrainte. Tu pourras à la rigueur les contraindre à l'immobilité et au silence et, ce résultat durement acquis, tu seras bien avancé. »

Fernand Deligny

« Sais-tu chanter, improviser une histoire de pirates, marcher sur les mains, imiter les cris d'animaux, dessiner sur les murs avec un morceau de charbon ? Alors tu auras de la discipline. »

Fernand Deligny

Rebaptisée l'Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (AHSSEA), elle est aujourd'hui présidée par Suzanne Lambert.

« L'esprit d'enfance consiste d'abord à se savoir de toute certitude, aimé. »

Gilbert Cesbron

À l'occasion des cinquante ans de l'Association, Charles Gauthier, son directeur général de 1983 à 2006, a souligné : « *l'association doit garder vivante en elle la volonté de l'effort, la volonté du changement, pour épouser les temps vécus de ceux qui souffrent, qui sont écartés, qui sont exclus et qu'elle veut voir rester Hommes, debout* ».
Son siège social se situe à Frotey-lès-Vesoul. Avec 450 salariés, elle accompagne plus de 4000 personnes chaque année et a mis en place dans tout le département plusieurs établissements et services à caractère éducatif social, médico-social et thérapeutique.

Parmi ces structures, on peut citer :

- le centre éducatif Marcel Rozard (1946),
- le service enquêtes sociales devenu en 2012 service d'investigation éducative (1959),
- le service social prévention (AED) (1959),
- le service d'action éducative en milieu ouvert (1960),
- le point habitat jeunes (1967),
- la direction générale (1971),
- le foyer du Chemin neuf (1971),
- club et équipes de prévention spécialisée (1972),
- l'Institut médico-éducatif Dr Jean-Louis Beaudouin (1973),
- le service d'éducation spéciale et de soins spécialisés à domicile retard mental (1976),
- le service d'éducation spéciale et de soins spécialisés à domicile handicap moteur (1982),
- le service d'accompagnement en milieu naturel (1983),
- le service d'accueil de femmes en difficulté (1985),
- le centre provisoire d'accueil et d'insertion (1988),
- le service d'insertion par l'activité économique « Interm'aide » (1992),
- le service de médiation familiale (1994),
- un établissement médico-éducatif pour polyhandicapés nommé « Le Chemin Vert » (1994),
- gestion d'un CAP EMPLOI (1999),
- le service d'éducation spéciale et soins à domicile déficience auditive (2005),
- un centre maternel et familial (2006),
- un acceuil temporaire, établissement « Le Chemin vert » pour polyhandicapés (2008),
- un dispositif pour auteurs et victimes de violences conjugales appelé AUVIV (2008), etc.

RESPECTER LES PERSONNES

À travers son projet associatif, l'AHSSEA respecte des valeurs telles que la primauté de la personne et le principe de non-lucrativité dans la gestion associative, la solidarité et la responsabilité sociale, le droit à l'éducation et à la citoyenneté et enfin la laïcité.

Elle s'efforce au quotidien de promouvoir la personne et son intégration dans la société et de lui fournir un accueil et un environnement bienveillant et compréhensif.

Quatre orientations ont été définies : affirmer et développer le pôle protection de l'enfance (actions de prévention, médiation familiale, accueil des enfants en danger, etc.), confirmer l'offre du pôle handicap (poursuivre et adapter les réponses, s'adapter à la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes), contribuer à l'insertion des adultes en difficulté (restructurer son offre d'hébergement, développer les missions d'insertion professionnelle, etc.) et enfin participer à la recherche et au développement afin de s'adapter aux pathologies, handicaps, exclusions et violences (participer aux travaux des schémas départementaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à l'élaboration des projets sociaux et médico-sociaux, etc.).

Afin de mener à bien ses objectifs, l'association travaille en collaboration avec les autorités, les organismes et les services qui lui confient et financent des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Afin de mener à bien ses objectifs, elle travaille en collaboration avec les autorités, les organismes et les services qui lui confient et financent des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

L'AHSSEA s'est dotée d'une gouvernance structurée avec une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'une direction générale et compte plusieurs établissements et services.

L'assemblée générale, qui se tient chaque année, se compose de bénévoles issus de la société civile qui votent à bulletin secret afin de désigner les 24 membres du conseil d'administration.

Le conseil donne son avis et statue sur les actions à réaliser afin de respecter les décisions prises par l'assemblée générale. Le bureau prépare les décisions du conseil d'administration, dont la politique est mise en œuvre d'un point de vue technique et stratégique par la direction générale en collégialité avec les directeurs des établissements et services de l'association.

AHSSEA

Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte
Le Château – Rue Marcel Rozard
Frotey-lès-Vesoul
BP 20119
70002 Vesoul
Tél. : 03 84 94 14 50
Fax : 03 84 97 14 51

Politique(s) de la jeunesse

La Haute-Saône est un département riche… de ses enfants ! Département au profil dynamique au regard de la jeunesse de sa population, la Haute-Saône considère comme une priorité majeure de bâtir pour les nouvelles générations le niveau de confort et d'aide nécessaire à leur épanouissement et à l'efficacité de leur éducation.

ENTRETIEN AVEC ISABELLE ARNOULD, QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION ET À LA JEUNESSE, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE LURE

© DR

© Luc Cholley

Isabelle Arnould

Quelles sont les spécificités du public jeune dans votre territoire ?

Le diagnostic territorial de la Haute-Saône réalisé par l'Insee lors de la préparation du projet stratégique « Haute-Saône 2020 » a mis en évidence une caractéristique démographique porteuse d'avenir pour notre département, à savoir une représentation des jeunes de 0 à 14 ans plus importante que dans les départements de strates identiques.

Quels sont les grands objectifs et les ambitions de votre politique tournée vers la jeunesse ?

Les jeunes qui feront la Haute-Saône de demain doivent se sentir toujours plus soutenus, et ce dans des domaines qu'ils estiment importants : la mobilité pour l'accès à l'emploi, l'autonomie, l'accès à la vie professionnelle, le logement, la pratique sportive… S'agissant de nos actions en faveur de la jeunesse, tout n'est pas à créer puisque beaucoup d'efforts ont déjà été engagés par le Département, dans de nombreux domaines et depuis de nombreuses années : la création de pôles éducatifs, le renforcement du pôle universitaire de Vesoul en vue de maintenir et développer l'offre de l'enseignement supérieur, l'aide à la poursuite d'études, la gratuité des transports scolaires (pour les élèves du primaire, les collégiens et les lycéens), les vacances pour les enfants des familles les plus modestes avec le dispositif « 1000 semaines de vacances »…

Et le soutien aux associations ?

Bien sûr, la collectivité apporte son soutien aux associations départementales proposant des informations aux jeunes et de nombreuses animations dans les domaines socio-éducatifs, culturels et de loisirs, par exemple dans le cadre du Centre d'information jeunesse (CIJ), du Centre d'nformation et d'orientation de Lure, de la Fédération des œuvres laïques 70 ou encore de la Fédération des Francas…

Et les associations sportives ?

L'engagement du Département en faveur du sport est permanent, tant pour moderniser et élargir le parc des équipements qu'à travers les nombreux dispositifs de soutien au mouvement sportif, qui permettent d'offrir un panel long et varié avec un accompagnement de qualité pour les clubs.

En quoi consiste le pack Jeunes dans toute sa diversité (stages, transport, logement…) ?

Il s'agit d'un message fort adressé par les élus du département à l'attention de la jeunesse de Haute-Saône. Il montre notre détermination à offrir aux jeunes des actions concrètes et complémentaires en réponse à leurs attentes et préoccupations légitimes.

De quelles mesures est-il porteur ?

Le pack Jeunes se décline en cinq mesures. D'abord une aide au premier passage du permis de conduire B, ainsi qu'une aide à l'entrée dans le premier logement et à la

Plaquette Pack jeunes 2015.

Cantine au collège de Dampierre-sur-Salon.

© K Altmeyer

prise d'une licence sportive en club pour les sixièmes. Il comporte également l'extension de la gratuité des transports gérés par le Département aux apprentis et aux jeunes stagiaires en milieu professionnel et le parrainage de stagiaires en entreprises.

Quels sont les principaux aspects de la politique du conseil départemental en direction des collèges ?

Compétence obligatoire, les collèges occupent une place prépondérante au sein des actions départementales. Les interventions sont nombreuses, aussi je me contenterai ici d'aborder trois thèmes majeurs. Et d'abord, la question du numérique. Les ressources digitales et le développement des usages sont essentiels en matière de formation. Afin de conforter et d'améliorer le parc informatique des établissements, les élus ont adopté en 2014 un programme ambitieux, en dotant les collèges publics et privés du département de PC modernes et performants... Parallèlement, le Département a été lauréat des différents appels à projet «Collège numérique et innovation pédagogique», ce qui permettra de porter à onze le nombre de collèges numériques innovants sur son territoire en septembre. L'objectif des 40 % d'élèves bénéficiaires fixé par Mme la ministre sera même dépassé avec un taux de 44 % de collégiens titulaires d'outils connectés mobiles à la rentrée prochaine en Haute-Saône.

Second thème ?

Le schéma stratégique prospectif. La démarche mise en œuvre pour établir ce schéma intitulé «Collèges 2021» repose sur des diagnostics et des données statistiques irréfutables et largement partagées. Le schéma proposé est cadencé en quatre phases. Il est élaboré selon un processus structuré, progressif et concerté avec l'ensemble des élus départementaux, les chefs d'établissement et les représentants des services de l'Éducation nationale… Tout notre travail repose notamment sur une projection établie de façon scientifique, avec des appuis universitaires, sur l'évolution des effectifs à l'horizon 2025, du coût/élève sur chaque site, des temps de transport et bien entendu des ressources pédagogiques. Chaque hypothèse a été évaluée avec le même référentiel afin de retenir uniquement la plus pertinente à l'échelle de chaque secteur.

« Afin de conforter et d'améliorer le parc informatique des établissements, les élus ont adopté en 2014 un programme ambitieux. »

© CG70

Et le troisième ?

Le plan départemental « cantines 70 : mangeons local et bio' », qui porte une double ambition. D'une part proposer aux collégiens une nourriture de qualité et variée. Ensuite, offrir aux producteurs locaux des débouchés au sein de la restauration publique. Ce plan s'appuie sur l'application « Agrilocal' », qui est une plate-forme de commandes. Cet outil d'usage facile permet à l'ensemble des collèges de solliciter les producteurs locaux, et de privilégier ainsi les circuits courts.

Qu'en est-il de votre programme en matière de bourses étudiantes ?

Le dispositif de l'allocation familiale départementale étudiante permet, sous conditions de ressources, d'allouer une bourse aux familles dont les enfants effectuent des études (entre 240 € et 850 €). Sur l'année universitaire 2015-2016, près de 800 jeunes ont été accompagnés afin de concrétiser leur projet d'avenir, pour un engagement financier du Département à hauteur de 465 570 euros.

L'École de la République ou la correction des inégalités

Dans la Haute-Saône, l'éducation est une priorité. Le département présente de forts contrastes entre les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. L'Académie de Besançon se mobilise afin donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS CHANET , RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

L'école doit à vos yeux être «une force de»correction des inégalités». Quelles en sont les conditions premières?
L'École de la République se doit de donner les mêmes chances de réussite à tous ses élèves quelle que soit leur origine sociale. Pour ce faire, il est indispensable de garantir une offre éducative de qualité dans tous les territoires, notamment ruraux. Tels sont les objectifs des différents chantiers lancés par le gouvernement qu'il s'agisse de la refondation de l'éducation prioritaire, de la réforme de l'allocation progressive des moyens ou de la réforme du collège.

Jean-François Chanet

Quels moyens sont nécessaires afin d'assurer la «continuité du service public d'enseignement dans la diversité des territoires de l'académie»?
Afin de permettre à l'École de corriger les ingéalités, il incombe de prendre en compte des critères sociaux et territoriaux dans l'attribution des moyens à l'ensemble des écoles et collèges. Concernant, le 1er degré , dans le département les indicateurs d'ouvertures et de fermetures utilisés pour l'étude de la carte scolaire sont actuellement identiques pour toutes les écoles qu'elles soient situées en zones rurales ou en zones urbaines. Des indicateurs plus favorables sont utilisés pour les écoles situées en Réseau Education Prioritaire (REP). Une attention particulière est apportée aux écoles situées dans les quartiers «politique de la ville», ainsi que dans les écoles présentant des cumuls de fragilité rurales. Concernant le 2nd degré – collèges, dans l'académie, un indice de difficulté sociale a été mis en place dans le cadre de l'attribution des moyens. Cet outil est construit sur plusieurs critères affectant un score à l'effectif des élèves par type d'établissement. Il prend ainsi en compte: le taux de boursiers au taux 3, le taux de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, le taux de retard à l'entrée en 6ème ainsi que la proportion d'élèves ayant une résidence en zone rurale.

L'école numérique est-elle aujourd'hui une évidence en Haute-Saône ou la fracture numérique est-elle toujours une problématique ?
La notion de fracture numérique est généralement questionnée d'un point de vue géographique, social et prend en compte la question des classes d'âges. Cette question devrait pouvoir être éclairée au regard des différentes populations du département du Sud ou du Nord ; ruraux ou urbains. Sans avoir l'ensemble des éléments de réponse pour cette catégorisation, on peut évoquer les leviers activés pour approcher la problématique des inégalités dans les pratiques numériques, dans l'accès au matériel et dans l'acquisition d'une culture numérique.

Sur la question des compétences numériques, on dit souvent que la fracture vient du fossé qu'il y a entre les pratiques domestiques et

les pratiques scolaires. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs aspects méritent d'être évoqués.

La Haute-Saône a donné très tôt une place importante à l'Espace Numérique de Travail (ENT) avec une convention partenariale entre le Conseil Départemental et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Aujourd'hui plus de 100 classes utilisent Iconito pour créer du lien entre le temps scolaire et le hors temps scolaire. Si la mise en place de l'ENT permet pour partie le renforcement des compétences numériques, notamment avec le partage et la consultation de ressources multimédias, les ressources produites et partagées sont rarement celles produites par les enseignants ou les élèves. Par ailleurs, la flexibilité temporelle de l'ENT est rarement conçue dans une logique de classe inversée.

La politique dynamique du Conseil Départemental, avec les 11 collèges numériques a permis une interaction avec les écoles du premier degré notamment dans le cadre des Appels à Projets pour le financement de terminaux mobiles dans le cadre du plan numérique. De nombreuses collectivités territoriales se sont donc lancées pour équiper les écoles du territoire, y compris pour des écoles rurales. Il existe néanmoins une forte disparité territoriale renforcée par la logique de pôle éducatif. La construction d'un pôle permettant souvent l'équipement de l'école.

Le Syndicat Mixte Haute-Saône numérique a mis en correspondance le développement du Très Haut Débit avec la spacialisation des collèges et des écoles de proximité. Le développement de la fibre est donc pensé sur le territoire au regard des problématiques scolaires. S'il reste peu de zones blanches sur le territoire départemental, le niveau des débits reste très inégal, le tiers des écoles du département ne disposant pas d'une connexion supérieure à 2 Mo, ce qui freine le développement des usages du numérique.

Pour terminer sur les compétences numériques, les élèves, notamment en cycle 3 sont très fréquemment équipés et manifestent une aisance avec les outils numériques. Leur maîtrise des compétences numériques reste pourtant fragile pour ce qui est de l'acquisition d'une culture de l'information.

Pour ce qui est des compétences numériques chez les enseignants, la généralisation des formations M@gistère a favorisé l'appropriation du numérique par des temps de formations synchrones ou asynchrones distanciels. Il reste pourtant à constituer une communauté de pratiques d'échanges pour développer une formation entre paires.

« De nombreuses collectivités territoriales se sont donc lancées pour équiper les écoles du territoire, y compris pour des écoles rurales. »

Existe t-il de nombreuses disparités de part et d'autres du département, entre les zones rurales et urbaines?

Sur l'année 2015, les résultats du département au diplôme national du brevet (DNB) sont en deçà de la référence académique. Pour autant, on ne peut pas imputer ce décalage aux performances des élèves scolarisés dans les collèges ruraux ou dans les collèges urbains. Toutefois, on note une différence légère différence entre la réussite au DNB des élèves scolarisés dans les collèges ruraux* et la réussite au même examen des élèves scolarisés dans les collèges dits urbains. Si elle est en faveur des élèves de milieu rural de 2,4 points, elle n'est pas significative au sens statistique. Si on prend comme référence des collèges urbains les seuls collèges vésuliens, le taux de réussite est de 83 %, soit la même valeur que pour les collèges ruraux. En termes de parcours scolaires, et notamment de décision d'orientation vers la seconde générale et technique (GT), une légère différence, plus ténue encore que la précédente de 0,8 points s'observe chez les élèves de milieu rural. Cette observation questionne sur les aspirations scolaires des élèves de milieu rural : la différence entre les taux de réussite et d'orientation n'est pas de même grandeur.

Quelle est l'offre scolaire et universitaire du département?

Sur 545 communes dans le département, 192 accueillent au moins une école. Le département compte ainsi, 249 écoles, 25 collèges et 9 lycées dont 5 lycées polyvalents, un LEGT et 3 lycées professionnels. Le 1 er degré accueille ainsi 22 089 élèves, les collèges, 10123 et les lycées 6554, la voie générale et technologique scolarisant à la rentrée 2015, 66% des lycéens.

Quelle est la place de l'enseignement universitaire ? Quelles filières sont privilégiées ?

L'offre de l'enseignement supérieur en Haute-Saône est plus spécifiquement centrée sur des formations professionnalisantes davantage implantées en lycée que sur le site universitaire , excepté pour les licences professionnelles. Les BTS offrent ainsi 5 spécialités industrielles et 5 spécialités de services. Ils représentent une opportunité de poursuites d'études pour les bacheliers professionnels qui sont nombreux dans le département.

Collèges numériques, collèges du futur

Déploiement numérique à Saint-Loup.

© DP70

Évolution des usages, changements de pratiques, adaptation à l'environnement et nécessité d'équipements stratégiques : les collèges de Haute-Saône eux aussi sont en première ligne de la révolution digitale.

© DR

Frédéric Voynet

ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC VOYNET, CHEF DE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES RÉSEAUX À LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Où en est aujourd'hui le développement du numérique dans les collèges de votre département ?

Le numérique occupe une place de plus en plus importante dans de nombreuses composantes de la vie quotidienne des futures générations, qui doivent être initiées, dès le plus jeune âge, à l'utilisation des nouveaux moyens de communication. C'est pourquoi le Département s'engage depuis plusieurs années dans une politique volontariste qui permet d'offrir aux collégiens haut-saônois des conditions d'apprentissage adaptées dans une société en évolution permanente. L'assemblée départementale a souhaité initier plusieurs projets structurants, dont notamment le raccordement de ses collèges à la fibre optique, ainsi que la mise en conformité des infrastructures de câblage et la généralisation du Wifi dans les établissements.

Et pour l'équipement en ordinateurs ?

Un vaste plan de fourniture d'équipements informatiques des établissements publics et privés a été adopté (1 600 ordinateurs remplacés). Il se poursuit aujourd'hui par l'engagement du Département dans les appels à projets du ministère de l'Éducation nationale relatifs à la mise à disposition de tablettes à la communauté éducative, à savoir le programme de « préfiguration du plan numérique » (4 collèges retenus en 2015) et le programme « collèges numériques et innovation pédagogique » (7 autres collèges retenus en 2016). Ainsi, près de 2 500 tablettes seront en service à la rentrée prochaine. En fonction des retours obtenus quant aux usages, il est envisagé de généraliser le dispositif à l'ensemble des collèges avant 2020.

« Dès 2011, à travers son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le Département a fait du raccordement de ses collèges à la fibre optique une priorité. »

La fibre optique pour tous les collèges en milieu rural, c'est possible ?

Bien sûr, l'accès au très haut débit est une condition nécessaire au développement du numérique pour les établissements qui, dès demain, ne pourront se contenter des débits proposés par la technologie ADSL actuel-

lement utilisée. Dès 2011, à travers son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le Département a fait du raccordement de ses collèges à la fibre optique une priorité. Ainsi, à ce jour, grâce à une étroite collaboration avec le syndicat mixte Haute-Saône Numérique, en charge de l'aménagement numérique du territoire, quatre premiers établissements ont pu être raccordés à la fibre optique et sept autres le seront d'ici la fin de l'année. Ceci représente une véritable opportunité pour les collèges concernés, qui vont pouvoir profiter pleinement des avantages du très haut débit bien qu'étant implantés en milieu rural pour la plupart d'entre eux.

Quels sont les avantages à en attendre ?

Outre le confort relatif à la fluidité de la navigation sur Internet et l'accès aux nombreux contenus multimédias à forte valeur ajoutée au plan pédagogique et jusqu'alors inexploitables sur les réseaux « lents », le raccordement par fibre optique des établissements offre également de nouvelles perspectives en matière de maintenance des infrastructures. Ainsi, à court terme, il sera notamment possible d'héberger et de mutualiser les serveurs dans un « Datacenter collèges », en cours de construction à Vesoul. *Datacenter* dont l'ambition est de diminuer fortement l'incidence budgétaire du transfert dicté par la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, de la maintenance des équipements numériques à la collectivité.

En quoi consistent les appels à projets nationaux ?

Qu'il s'agisse du programme préfigurateur de 2015 ou de son successeur pour 2016, les deux plans concourent au même objectif. Il s'agit de doter de tablettes tactiles et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges concernés sur une durée de 3 ans, en commençant par la classe de 5e à la rentrée de la première année de sa mise en œuvre et en poursuivant pour les nouvelles classes de 5e aux deux rentrées suivantes. À la rentrée de la dernière année du plan, le programme intègre également les nouvelles classes de 6e afin que les collèges soient totalement équipés en 3 ans. Par ailleurs, ces appels à projets présentent trois grands objectifs. D'une part, démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles. D'autre part, intégrer le numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative. Enfin, favoriser les usages massifs et transversaux du numérique propices à la réussite scolaire.

La demande des collégiens en matière de développement du numérique comme outil au service de leur scolarité est-elle forte ?

S'il est acquis que les jeunes générations ont développé des aptitudes particulières facilitant leur adaptation aux usages du numérique, les premiers retours d'expérience concernant l'usage du numérique en environnement éducatif confirment que la prise en main des tablettes n'est pas un frein à l'apprentissage scolaire. Au contraire, le caractère ludique que l'utilisation de la tablette suscite permet, a priori, une adhésion plus large, voire un moyen de lutter efficacement contre le décrochage scolaire. Cet engouement des élèves pour le numérique en général, et a fortiori pour celui mis au service de leur scolarité, ne cesse de croître.

Et quelle est la demande du côté des professeurs ?

Pour l'enseignant, passer de l'ère de l'enseignement traditionnel à celle du numérique est un exercice qui requiert une période d'adaptation plus ou moins longue en fonction de son appétence personnelle pour les nouveaux outils connectés, de la matière enseignée, de sa résistance au changement vis-à-vis des méthodes d'apprentissage…

Au-delà de ces considérations générales, il est évident que le passage au tout numérique nécessite, pour l'enseignant, un gros effort d'adaptation des supports de cours et une phase d'appropriation des outils de pilotage des classes dites numériques, où l'utilisation des tablettes remet inévitablement en cause les méthodes traditionnelles d'enseignement. À ce jour, il apparait qu'en dépit de l'effort à fournir pour y parvenir, les professeurs convertis au numérique ne reviendraient plus en arrière aujourd'hui. Au collège comme ailleurs, la « révolution numérique » est en marche et rien ne semble pouvoir l'arrêter !

CDJ atelier Canopé.

© DPT

© DPT

Pôles éducatifs et ruralité

Pôle de Noroy le bourg.

© K Altmeyer

Lutter contre la désertification rurale en rééquilibrant l'offre de services scolaires et périscolaires au bénéfice des villages, mais aussi absorber les croissances démographiques dans certaines zones périurbaines, tels sont les deux objectifs majeurs du développement des pôles éducatifs. Il y en a un troisième : offrir, outre l'excellence scolaire en « circuit court », une opportunité de rassembler et concentrer d'autres services publics destinés aux populations rurales, dans le cadre d'une offre scolaire particulièrement confortable pour les enfants, les enseignants et les parents.

ENTRETIEN AVEC GÉRARD PELLETERET, MAIRE DE VILLERSEXEL, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT À L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LA JEUNESSE

© Luc Cholley

Gérard Pelleteret

Quelles sont les caractéristiques du maillage de votre territoire en matière d'offre d'éducation adaptée à la ruralité ?

En 1993, l'État et le conseil général ont signé une convention dont l'objectif était de maintenir et de moderniser la scolarisation en zone rurale, en privilégiant la constitution de pôles éducatifs. Il s'agissait d'offrir aux élèves des zones agrestes les mêmes conditions d'apprentissage, et donc les mêmes chances de réussite, que celles offertes aux élèves des zones urbaines.

Combien de pôles compte déjà votre département ?

À ce jour, trente-six pôles éducatifs sont répartis sur le territoire Haut-Saônois.

Et pour combien d'élèves scolarisés ?

Près de 24 % des élèves du premier degré.

Quel rôle remplissent ces pôles éducatifs ?

Chaque pôle résulte d'un rapprochement volontaire de plusieurs communes en vue de créer un groupe scolaire unique avec la disparition simultanée et choisie d'une ou plusieurs écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Outre des espaces d'enseignement fonctionnels, chaque pôle comprend un ensemble de services scolaires (médiathèque, salle informatique,

© DR

© DR

Pôle éducatif à La Roche-Morey.

locaux spécifiques pour le réseau d'aide spécialisée). Il offre aussi des moyens périscolaires (accueil et restauration), ainsi que des équipements sportifs de proximité. L'installation du pôle éducatif, avec les services rendus et la consolidation pédagogique (suivi de la PS au CM2…), constituent une amélioration effective de la qualité du service public rendu, conjointement, par l'État et les collectivités territoriales. L'objectif, c'est la réussite scolaire pour développer la personnalité de l'élève et faciliter son intégration dans le monde professionnel. Il s'agit de lui offrir les meilleures conditions de travail possibles, avec une importance particulière accordée au numérique.

En quoi sont-ils un atout pour le monde rural ?

La constitution des pôles a pour effet de renforcer la population scolaire en zone rurale : les parents, dès l'instant où des services périscolaires suffisants sont ouverts dans l'école membre du pôle, y scolarisent leurs enfants, alors qu'auparavant ils les emmenaient à la ville la plus proche.

Est-ce vrai pour l'ensemble du département ?

En réalité, deux situations sociogéographiques très différentes sont à l'œuvre. Dans le nord du département, à proximité des Vosges et à l'ouest en allant vers la Champagne, l'objectif est essentiellement de freiner la désertification des campagnes, comme je viens de le préciser.

Et dans le sud du département ?

Dans cette zone, c'est très différent. Autour de la ligne Vesoul/Besançon – et compte tenu de la croissance de cette dernière ville –, la nature de l'habitat et de l'emploi en zone rurale n'évolue pas de la même manière. Ici, c'est une forte croissance démographique qui est absorbée grâce aux pôles éducatifs. Il semble même que les pôles constituent un élément attractif pour les parents et favorisent leurs choix de lieux de vie.

« L'objectif, c'est la réussite scolaire pour développer la personnalité de l'élève et faciliter son intégration dans le monde professionnel. »

Quels sont les autres avantages des pôles ?

Ils permettent une efficace concentration des moyens humains et matériels dans les mêmes structures, ce qui occasionne des économies d'échelle non négligeables ; ils entrainent la création de locaux neufs et mieux adaptés aux exigences contemporaines, avec un service scolaire rural équivalent à l'offre en zone urbaine, notamment en matière d'équipements pour développer les usages du numérique éducatif ; ils emportent une rationalisation des transports, et de manière beaucoup plus prégnante que dans le cas d'un regroupement pédagogique intercommunal, qui entraine des écoles dispersées sur l'ensemble d'un secteur ; ils instillent une plus grande pertinence pédagogique, notamment parce que le nombre d'enseignants est plus grand et que ceux-ci sont plus proches des préoccupations locales et rurales ; ils offrent un cadre scolaire permettant le renforcement des liens entre l'école et les familles… Le pôle éducatif permet également de constituer une véritable équipe pédagogique stable qui puisse mener des projets et travailler en partenariat.

Quelle est la spécificité du pôle de Noroy-le-Bourg ?

C'est une réalisation exemplaire, visitée par la ministre Madame Najat Vallaud-Belkacem lors du comité interministériel à la ruralité en septembre dernier. Le pôle fait partie du réseau Refer, les écoles francophones en réseau. Il pratique la coéducation numérique. Situé au cœur d'une communauté de communes de 3 200 habitants, à une quinzaine de kilomètres de Vesoul, le pôle éducatif a été conçu par le cabinet d'architectes Amiot-Lombard. L'école compte près de 300 élèves pour neuf classes... Le pôle s'intègre dans un projet plus vaste mené en lien avec cette commune. L'objectif est de développer au maximum et de manière dense l'offre de services en milieu rural. Ainsi, la Maison de la ruralité est située à proximité du pôle, pour offrir une même « plate-forme » de services. La maison intègre en outre les principes du développement durable.

Quel est le programme de développement futur des pôles éducatifs ?

L'impulsion vient « du terroir ». La demande émane initialement des élus locaux, puis elle est accompagnée jusqu'à son aboutissement par le Département, que ce soit en matière d'ingénierie ou de financement.

Haute-Saône : une politique d'insertion efficiente

Dans le département, la priorité des politiques d'insertion est à l'efficacité, à l'exemple du GIP insertion 70.

ENTRETIEN AVEC NADINE BATHELOT, 10E VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉE À L'INSERTION, 1ÈRE ADJOINTE AU MAIRE D'AILLEVILLERS ET LYAUMON

Nadine Bathelot

Quelle est la place de la solidarité dans le département de la Haute-Saône ?

La Solidarité occupe une place essentielle dans le Département de la Haute-Saône, puisque la collectivité y consacre 37% de son budget de fonctionnement, soit environ 100 M€ par an.

Le Département agit par l'intermédiaire de ses services, notamment de ses dix centres médico-sociaux répartis sur tout le territoire départemental et chargés d'apporter aux personnes en difficulté aide et assistance de proximité.

Le Département apporte également une aide financière aux publics précaires, les personnes âgées et handicapées, les chômeurs en fin de droit, les familles en difficultés. Il contribue aussi aux financements de places d'hébergement dans des structures pour personnes âgées et handicapée. Enfin, le Département met en œuvre, seul ou avec l'aide de partenaires, les mesures de protection de l'enfance ordonnées par le juge ou négociées avec les familles.

Le Département est aussi un organisateur et un stratège puisqu'il élabore les principaux schémas départementaux dans le domaine des Solidarités: le Schéma départemental de l'enfance et de la famille, le Schéma départemental de l'autonomie, le Programme départemental d'insertion. Il prépare également le Pacte territorial d'insertion dont les signataires sont les principaux acteurs institutionnels de l'insertion (Département, État, Pôle Emploi, Région).

À quelles problématiques majeures êtes-vous confrontés?

Les problématiques sociales sont multiples et nous ne pouvons pas toutes les citer. Parmi les problématiques majeures, il y a d'abord la persistance de zones de pauvreté et de fort chômage, notamment dans l'arc nord-est du département, avec leur corollaire de difficultés (problème de protection de l'enfance, dégradation de l'état de santé, isolement). Plus spécifiquement, la protection de l'enfance est une préoccupation majeure car nous devons face à la fois face à l'affluence des mineurs étrangers non accompagnés et à l'augmentation de la prévalence du handicap parmi les enfants confiés au Département. L'accroissement très sensible des allocataires RSA constitue un souci quotidien, tant en terme humain que financier.

Quelles sont les priorités du département en terme d'insertion?

La priorité du département est l'efficacité. La politique d'insertion est-là pour conduire les personnes vers l'emploi durable et non pour se donner bonne conscience. Pour cela, nous devons nous garder d'apporter une réponse indifférenciée mais au contraire adapter la réponse aux potentialités de chaque segment de nos publics. Il est également nécessaire de partir des besoins des entreprises et de fédérer les acteurs et les énergies institutionnels autour d'un projet commun. C'est dans cet objectif que nous allons créer le GIP Insertion 70.

Quels dispositifs ont été mis en place?

Nous nous appuyons déjà sur nos partenaires, notamment les structures de l'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires…) que nous souhaitons accompagner dans leur développement aux côtés du GIP Insertion 70. Pour cela, nous avons mobilisé une enveloppe de 6,4 M€ sur le programme 2014-2020 du fonds social européen, soit le double par rapport à la précédente programmation. Environ un tiers de ces fonds supplémentaire servira au financement d'insertion 70, l'autre sera consacré au développement de nos partenaires à travers des actions innovantes.

Quel est le rôle du GIP insertion 70 ?

Le rôle du GIP est d'apporter des réponses concrètes aux personnes en difficulté d'insertion en proposant un parcours professionnalisant aux publics qui en ont la capacité. Ce parcours peut comprendre plusieurs étapes, successives ou simultanées : accompagnement à la recherche d'emploi, formation professionnelle, chantier d'insertion, assistance sociale dans certains cas. Le GIP est garant de la pertinence et de la cohérence des parcours, en se souciant à chaque instant de l'aval du parcours, c'est-à-dire de répondre aux besoins des entreprises. Nous devons les aider à sélectionner des profils et les accompagner, tout en s'efforçant de pourvoir en priorité les métiers en tension afin d'obtenir l'impact le plus fort possible sur le taux de chômage.

Quels en sont les tenants et les aboutissants?

Nous avons fixé au GIP un objectif d'accompagnement socioprofessionnel de 700 personnes par an, contre environ 300 actuellement. Nous espérons un taux de sortie en emploi durable à deux chiffres, tout en restant modeste. La lutte contre le chômage de longue durée est un casse tête pour les élus locaux comme nationaux depuis trois décennies. Nous savons qu'il n'y a pas de recette miracle, mais nous ne croyons pas que tout a été essayé.

© Fotolia.com

70 ans au service et aux côtés de familles

Depuis 1945, la Caf contribue à faciliter la vie quotidienne des familles en les accompagnant lorsqu'elles rencontrent des difficultés et en les aidant à concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale.

Deux champs d'intervention : le versement des prestations légales et la conduite d'une action sociale départementale caractérisent ses actions et se trouvent réunis au sein d'une offre de service globale proposée aux familles.

Concrètement, la Caf verse des aides directes aux familles (prestations familiales, aides au logement, minimas sociaux, aide aux adultes handicapés… aides financières individuelles sur fonds sociaux) et assure le financement d'équipements et de services en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs associatifs (multi-accueils, micro crèches, ALSH, périscolaires…).

© Fotolia.

UNE ACTION SOCIALE DYNAMIQUE ET PARTENARIALE PROCHE DES RÉALITÉS DÉPARTEMENTALES

Acteur majeur et incontournable de la vie sociale locale, le Conseil d'administration de la Caf définit une politique pluriannuelle d'intervention en partenariat étroit avec les services de l'État, le Conseil départemental et les communautés de communes. À ce titre, il permet la promotion et le financement de structures d'accueil de la petite enfance, de relais assistants maternels, et de structures d'accueil péri et extra scolaires.

« le Conseil d'administration de la Caf pemet la promotion et le financement de structures d'accueil de la petite enfance, de relais assistants maternels, et de structures d'accueil péri et extra scolaires. »

Par ailleurs, le conseil d'administration développe une politique avec des initiatives particulières en direction :

- de la jeunesse (financement des postes animateurs, des projets jeunes),
- la parentalité par le biais d'un schéma départemental des services aux familles élaboré de concert avec l'État et le Conseil départemental.

De plus, il soutient le tissus associatif local par des subventions de fonctionnement allouées aux opérateurs du social (fédération d'éducation populaire, centres sociaux, opérateurs associatifs divers du social…). Enfin une enveloppe de plus d'un million d'€ est dédiée aux aides individuelles réservées aux familles (vacances, temps libres, chauffage, prêts d'achat de premier équipement ménagers et mobiliers…).
Proche du terrain, le conseil est à l'écoute des collectivités et des opérateurs pour adapter et faire évoluer sa politique avec pragmatisme et pertinence.

Nous signons avec l'État un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion pour 4 ans. Il fixe les objectifs à atteindre pour mettre en œuvre les orientations stratégiques définies.

- 254 MILLIONS D'€ VERSÉS
- 238 AU TITRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
- 16 AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

© Fotolia

Une offre de service qui se modernise

LE DÉFI DU NUMÉRIQUE

La Caf se modernise afin de garantir à tous les allocataires une accessibilité facilitée aux services par la promotion du numérique et les échanges directes dématérialisés. A cette fin, un nouveau maillage territorial s'appuyant sur des points d'accueil numériques (Maison de service au public, bornes visio services, point relais d'accueil labellisés) est en cours de réalisation. En parallèle est développé l'accueil sur RDV, afin de limiter les déplacements et les contacts aux seules situations qui le nécessitent. Cette évolution radicale mobilise très largement nos partenaires qui sont à la fois relais et accompagnant des publics afin de faciliter l'apprentissage des outils dématérialisés.

L'allocataire prend RDV sur le site Caf.fr via une grille de pré-filtrage (motifs de RDV). Il choisit le jour et l'heure auxquels il souhaite être rappelé par le technicien Caf, qui après l'appel peut lui fixer selon le besoin un RDV physique.

À terme et sauf situation exceptionnelle, tout allocataire pourra dialoguer avec la Caf, ouvrir ou actualiser ses droits etc… à partir de son ordinateur à domicile ou en se rendant à un point d'accueil numérique proche de chez lui : il lui suffit de se connecter au Caf.fr (le site de la Caf).

UN SERVICE DE PRESTATIONS COMPLEXES, DIVERSIFIÉES ET DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

Les évolutions réglementaires modifient très régulièrement le service des prestations légales complexes et ajoutent des prestations nouvelles à prendre en charge.

La prime d'activité, une nouvelle prestation gérée par la Caf depuis janvier 2016 démontre sa faculté d'adaptation, le savoir-faire, et aussi la grande conscience professionnelle de son personnel : plus de 6000 bénéficiaires servis. La prime d'activité est la première prestation 100 % dématérialisée, 100 % personnalisée, la prestation de l'inclusion numérique : pas de papier, ni pièce justificative, une simulation en ligne et une télé procédure.

Dans ce contexte, le souci de la qualité, du calcul du juste droit sans erreur, est un défi quotidien et difficile qui prend place au sein du dispositif de maîtrise des risques. Enfin, une attention toute particulière s'appuyant sur des croisements de fichiers, permet aujourd'hui de lutter avec efficacité contre la fraude aux prestations sociales.

L'ambition est toutefois de faire en sorte que les familles voient leurs prestations versées, en temps et en heures, sans qu'elles aient conscience, ni ne pâtissent, des rouages complexes nécessaires pour parvenir à ce résultat.

REPÈRES

Au 31/12/2015 :

- 37139 allocataires
- 47982 enfants
- 104609 personnes couvertes
- 6846 bénéficiaires RSA
- 4356 bénéficiaires AAH

Habiter et loger en Haute-Saône

Département marqué par une forte ruralité, la Haute-Saône connait pourtant des problématiques d'habitat considérées comme prioritaires par les responsables locaux.

Vesoul
vue aérienne.

© DR

ENTRETIEN AVEC CLAUDY CHAUVELOT-DUBAN, 2E VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE CHARGÉE DE L'HABITAT, CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

© Luc Cholley

Claudy Chauvelot-Duban

Quelles sont les spécificités de l'habitat et du logement en Haute-Saône ?

C'est un département au caractère rural marqué, dont le territoire est intégralement situé en zone détendue. Le parc total de logements est de 116 457. La Haute-Saône se caractérise par un taux de propriétaires élevé : ils étaient 68 % en 2009, alors que la moyenne nationale est de 57 %.

Comment est constitué ce parc ?

À 85 % de résidences principales, dont 76 % sont des maisons individuelles avec une majorité de grands logements. 42 % de ces logements datent d'avant 1949. La vacance du parc est de 9 %. Le parc locatif à loyer conventionné est composé de 14 000 logements (bailleurs sociaux – communes – bailleurs privés). 88 % des communes sont dotées d'un parc de logements à loyer modéré.

Et le parc social public ?

Il représente plus de 10 000 logements et accueille 10 % des ménages. Les bailleurs sociaux sont présents sur 130 communes (sur un total de 545). La part des logements potentiellement indignes est importante : la part des propriétaires occupants dans le PPPI (parc privé potentiellement indigne) serait de 58 %. Elle est beaucoup plus forte en milieu rural où le parc locatif est moins développé. Le nord et l'est du département sont les plus concernés (65 % des propriétaires occupants).

Quelles sont les principaux objectifs du Projet stratégique Haute-Saône 2020 en matière

de logement ? Quel accompagnement de la construction de logements à loyer maitrisé est prévu dans le cadre de ce projet ?

La politique départementale des aides à la pierre vient en complément des aides nationales et repose sur quatre piliers. Premier pilier : les orientations départementales dans le cadre du document stratégique «Haute-Saône 2020». Dans le prolongement de la démarche «Haute-Saône 2015» initiée en 2002, qui a donné naissance à de nombreuses politiques, notamment territoriales, le conseil départemental de la Haute-Saône a renouvelé son cadre stratégique d'intervention à l'horizon 2020. En matière de logement, l'orientation définie par l'assemblée départementale en date du 6 mai 2013 est la suivante : « *Accompagner la construction de logements à loyer maîtrisé et amplifier la réhabilitation et le traitement de la précarité énergétique en simplifiant l'accès aux informations et aux aides mobilisables par les Haut-Saônois (vers le guichet unique)...* ».

Le second pilier, c'est le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2013-2018 sur un territoire élargi à l'ensemble du département.

Et les troisième et quatrième piliers ?

Il s'agit d'abord de la mise en œuvre de nouveaux contrats territoriaux 2014-2019 plurithématiques (programmes d'actions concertées et territorialisées – PACT), comprenant un axe de logement, qui permettent de décliner des interventions prioritaires du Conseil départemental au niveau local en tenant compte des besoins et des enjeux de développement propres à chaque territoire. L'axe logement comprend les thématiques suivantes : le développement du parc locatif social (bailleurs sociaux) dont l'offre pour des publics spécifiques, la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux », la requalification et adaptabilité du parc privé, l'accession sociale à la propriété et le traitement des îlots d'habitat dégradé… Quant au quatrième pilier, c'est un cadre budgétaire maîtrisé avec une gestion et un ciblage des crédits optimisés afin de répondre aux besoins et objectifs.

Et en ce qui concerne la réhabilitation et le traitement de la précarité énergétique ?

La lutte contre la précarité énergétique est un axe fort de la politique départementale de l'habitat. Aussi, le Département a accompagné la mise en œuvre de la politique nationale « Habiter mieux » : une version opérationnelle de ce programme national a été déclinée dès 2011 dans notre « contrat local d'engagement ». Ce contrat s'inscrit également dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il a pour objet de décrire le mode de coopération concerté mis en place au plan local, allant du repérage des situations à traiter à la réalisation des travaux nécessaires… En articulation avec les initiatives locales et dispositifs existants ou projetés, le contrat local d'engagement vise à accélérer significativement l'amélioration thermique du parc de logements privés du département de la Haute-Saône, grâce à deux axes d'action majeurs. D'une part, un repérage et un accompagnement de qualité des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique, par la mobilisation d'équipes d'ingénierie spécialisée et un meilleur ciblage sur les travaux les plus efficaces en termes d'amélioration de la performance énergétique. D'autre part, une augmentation du soutien financier aux ménages propriétaires, notamment par le versement de l'aide forfaitaire de solidarité écologique.

« La lutte contre la précarité énergétique est un axe fort de la politique départementale de l'habitat. »

D'autres outils locaux existent-ils ?

Oui. On peut citer, d'abord, notre fonds local de maîtrise de l'énergie en partenariat avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la délégation départementale de la Haute-Saône de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, EDF, la Caisse des dépôts et consignations de Franche-Comté et l'Office public de l'habitat de Haute-Saône. Il a été mis en place dès 2010. Ce fonds ne crée pas un nouveau dispositif d'aides. Il complète les dispositifs existants (les aides de l'ANAH, du Département, de l'État…), afin de les rendre plus efficaces et parfois plus incitatifs, pour tendre vers une certaine excellence en matière de maîtrise de l'énergie. Le principe est également de faire converger dans un fonds unique plusieurs participations modiques, afin de rechercher un effet levier permettant d'intervenir de manière efficace et massive sur le champ de la maîtrise de l'énergie, notamment en direction des ménages les plus fragiles. Nous disposons également d'OPAH, avec une lutte contre la précarité, et d'un programme d'intérêt général « Ensemble contre le mal logement », qui est élargi à la précarité énergétique.

En quoi l'accès simplifié aux informations publiques et aux aides mobilisables est-il fondamental dans votre territoire ?

Conformément à l'orientation stratégique n°4 de « Haute-Saône 2020 », votée le 6 mai 2013, le conseil départemental a réinterrogé les missions des organismes œuvrant sur les champs du logement, de l'habitat et de l'aménagement. Les objectifs de cette démarche de réorientation sont multiples. Pour les missions opérationnelles, il s'agit de gagner en lisibilité et en cohérence du point de vue de l'offre de service proposée aux porteurs de projets, et de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs afin de favoriser le développement des projets. Pour les missions fonctionnelles, par ailleurs, il s'agit de mutualiser les ressources et de rechercher une plus grande efficience dans le dispositif. Dans ce cadre, un partenariat réunissant Habitat 70, l'ADIL, Habitat et développement, la Socad, le CAUE, Ingénierie 70 et le SIED, est en cours d'organisation.

Quels sont les grands enjeux de long terme (après 2020) ?

Comme je le soulignais précédemment, le conseil départemental s'est doté d'un projet stratégique Haute-Saône 2020 dans lequel 28 orientations traduisent trois grandes ambitions : accompagner les habitants au quotidien, équilibrer les territoires pour créer de nouvelles proximités et valoriser les territoires et leurs savoir-faire. La politique du logement relève de l'ambition 1. Il s'agit pour l'essentiel d'accompagner la construction de logements à loyer maîtrisé et d'amplifier la réhabilitation et le traitement de la précarité énergétique, en particulier dans les îlots dégradés des bourgs-centres.

Gray aux rives de l'avenir

Sur les bords de la Saône, dans un cadre historique exceptionnel, Gray conserve une tradition industrielle forte. Un atout majeur qu'elle entend faire fructifier avec le projet de « techno-centre numérique pour le soudage » porté par la Communauté de Communes Val de Gray. Un nouveau défi pour les habitants habitués aux challenges sportifs !

ENTRETIEN AVEC À CHRISTOPHE LAURENÇOT, MAIRE DE GRAY

Christophe Laurençot

© DR

Pouvez-vous présenter votre commune ?

Au sud-ouest de la Haute-Saône entre Dijon et Vesoul, Gray, traversée par la Saône est la porte d'entrée en Franche Comté en venant de la Bourgogne. Dans la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, Gray est au centre de l'axe Dijon Besançon ; une position stratégique pour son développement. Son port a connu au cours des siècles une activité florissante vers la Suisse, l'Allemagne, la Bourgogne. La ville a hérité de son histoire, un patrimoine remarquable : l'Hôtel de Ville, la Basilique, le théâtre à l'italienne, la Grande Bibliothèque…

Si la Saône rend propice les activités nautiques, Canoé kayak, aviron... ; avec ses 45 associations sportives pour 6000 habitants, notre ville affiche un dynamisme formidable. Elle vient d'accueillir les championnats de France de Triathlon et pendant trois jours Gray a été la capitale des adeptes du triple effort.

Second pôle industriel du département, quels sont ses atouts ?

Gray s'inscrit dans la tradition entrepreneuriale franc-comtoise. Son tissu industriel varié a le grand avantage de ne pas dépendre d'une mono industrie.

Parmi les grandes unités installées sur le territoire, l'usine John Deere, avec ses 440 salariés à Arc-les-Gray, spécialisée dans le matériel agricole[1] ; SMG Magyar fabricant de cuves métalliques ; SIMU, concepteur de système de fermeture qui emploie près de 300 personnes à Arc-lès-Gray ; Aluroy spécialisé dans les volets roulants, Brisard & Fils dans la charpente métallique ; ou encore Plastigray expert dans le moulage de pièces plastiques par injection pour l'automobile, la santé, l'électronique…

Quant à l'atelier JG Aviation, basé sur l'aérodrome de Gray Saint Adrien, il est réputé pour la maintenance et la réparation aéronautique.

Àces sociétés il faut ajouter toutes les structures plus petites, notamment du BTP, qui irriguent le tissu économique du pays graylois.

Quelles sont vos ambitions ?

Pour que Gray continue d'assurer une fonction de pôle d'emploi structurant pour le territoire, il faut que des jeunes puissent se former sur des métiers porteurs d'avenir et particulièrement aux nouvelles technologies. Un projet de techno-centre numérique pour le soudage est porté par la communauté de communes Val de Gray. Ce centre sera à la fois une structure de soutien technologique aux entreprises et un lieu de formation et d'enseignement d'excellence.

Il permettra de capter l'intérêt des jeunes attirés par de nouvelles filières métiers et de les maintenir, une fois formés, sur notre bassin d'emploi.

Il offrira, aux petites et moyennes entreprises qui souhaitent innover, les compétences d'une plate-forme mutualisée pour la maîtrise des technologies numériques nécessaires à leur croissance dans le domaine du soudage.

Mon ambition est également de conforter l'attractivité touristique de Gray et de continuer à porter le dynamisme sportif de notre territoire.

1. Faucheuses-conditionneuses, des ramasseuses-presses ainsi que les chargeurs frontaux).

Capitale du Bien-être et du Patrimoine

Station touristique thermale réputée, la municipalité de Luxeuil-les-Bains met tout en œuvre pour développer l'économie touristique autour du bien-être et du patrimoine. Rassurée par la pérennisation de sa base aérienne, la ville redouble d'énergie pour renforcer ses activités et son attractivité.

ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC BURGHARD, MAIRE DE LUXEUIL-LES-BAINS

Frédéric Burghard

Comment présentez-vous votre ville à ceux qui ne la connaissent pas ?

Nichée au cœur du pays des Vosges Saônoises, Luxeuil-les-Bains est un écrin architectural. Le Président du Conseil départemental dit lui-même de la cité qu'elle est « la plus belle ville du Département. »

De son riche passé elle a conservé des bâtiments exceptionnels, comme la Tour des Echevins, la basilique Saint Pierre et Saint Paul, l'abbaye Saint Colomban. Des découvertes archéologiques majeures seront prochainement exposées au public.

De belles PME dynamiques sont présentes sur le territoire qui a connu un âge d'or industriel au XIXe siècle autour notamment du textile et des fonderies.

Lac des 7 chevaux.

© DR

Luxeuil-les-Bains a été labélisée Station classée de Tourisme, que représente l'économie du « bien-être »?

Depuis l'Antiquité les eaux de Luxeuil sont particulièrement réputées pour leurs propriétés. Grâce aux trois contrats de station impulsés par la municipalité en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil départemental), le centre-ville et le quartier thermal se sont redynamisés et l'offre s'est développée (hôtel-spa, résidences de tourisme, élargissement de la gamme des soins...). En 2011, la ville a été classée « Station de Tourisme ». Elle est la seule du Département et la troisième de la Région Franche Comté.

Cette distinction, sélective et exigeante, met en lumière les atouts de notre belle cité en matière d'animations avec notre saison culturelle variée, le dynamisme de nos associations et de notre Office de Tourisme (marchés de nuit drainant chaque semaine plus de 4000 personnes, Fête la table…). C'est aussi un gage d'accueil de qualité tant au niveau des hébergements, pour la plupart classés, que de nos équipements (musée de France, équipements sportifs et de loisirs, chemins de randonnées….) dans un climat de sérénité et de sécurité (Luxeuil-les-Bains a été la 1re ville vidéoprotégée du département).

Depuis 2013, la ville a souhaité repositionner sa stratégie de développement touristique autour du bien-être et du patrimoine, en complémentarité avec le travail de la Chaine Thermale du Soleil qui accueille annuellement près de 5000 curistes, un chiffre en progression constante.

Nous travaillons à la réalisation d'un centre de bien-être en face de l'établissement thermal, en complémentarité des cures traditionnelles. Nous sommes à la recherche d'un gestionnaire de ce futur équipement pour lequel des investisseurs se sont d'ores et déjà manifestés. Des aides financières et exonérations fiscales et sociales (Zone de restructuration Défense) peuvent permettre de faire naitre ce projet rapidement.

Les retombées économiques de l'activité touristique ont été évaluées à plus de onze millions d'euros et le secteur emploie directement plus de 300 personnes.

Luxeuil-les-Bains c'est également synonyme d'aéronautique avec la BA 116 ?

Dans les décennies passées, la base aérienne, avec plus de 2000 militaires, occupait une place importante dans notre secteur. Après des baisses d'effectifs et des menaces de fermeture, dont les effets ont été particulièrement préjudiciables, Michel Raison, ancien Maire et Sénateur a sauvé la BA 116. Classée « base de défense » depuis, sa pérennisation est aujourd'hui garantie et vient d'être renforcée par l'arrivée d'escadrons en provenance de la base de Dijon.

Établissement thermal.

© DR

Héricourt, une image de marque

Au cœur de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, Héricourt qui dispose de tous les atouts métropolitains, cultive sa tradition de ville à la campagne.
Le choix par le groupe Hermès, d'y implanter un deuxième atelier de fabrication d'articles de maroquinerie, est emblématique de la bonne image et du dynamisme du Pays d'Héricourt.

ENTRETIEN AVEC FERNAND BURKHALTER, MAIRE D'HÉRICOURT, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HÉRICOURT

Pouvez-vous présenter Héricourt et la communauté de communes que vous présidez ?
Deuxième ville de Haute-Saône avec 10 200 habitants, Héricourt en compte le double avec sa communauté de communes.
Elle appartient au bassin de vie de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, forte de plus de 300 000 habitants.

Territoire de tradition industrielle, des groupes de taille mondiale comme Peugeot et GE, y prospèrent, mais aussi des entreprises performantes et dynamiques comme ArcelorMittal Solustyl, Packmat System, Souchier, Fives Cinétic, Gaussin Manugistique… Ils font la renommée du Pays d'Héricourt à l'échelle nationale et internationale et sa richesse. Plus de la moitié des 5000 emplois du bassin d'Héricourt sont occupés par des salariés venant quotidiennement de l'extérieur. Des activités tertiaires et notamment de santé se sont développées à un rythme soutenu, le Centre de réadaptation fonctionnel Bretegnier en est un exemple significatif.
La ville dispose de toute la palette des services, de deux zones commerciales importantes (Super U et Leclerc) et au centre-ville d'un grand nombre d'enseignes variées dans un espace requalifié.
Une attractivité qui se manifeste également sur le plan sportif et culturel. Héricourt compte près de 137 associations et deux équipements majeurs : une école de musique avec 21 professeurs et 330 élèves, et la médiathèque intercommunale François-Mitterrand particulièrement dynamique.

Nos priorités concernent la poursuite du développement de l'emploi et de l'habitat. Ainsi des zones d'activités ont été aménagées, Guinnottes I II et III, et plusieurs programmes d'habitats réalisés, Quartier Maunoury, Grand Pré…

École de musique.

© DR

Fernand Burkhalter

Le groupe Hermès a inauguré son deuxième atelier de fabrication d'articles de maroquinerie à Héricourt, quelle est la répercussion de cette arrivée sur l'emploi ?
Le groupe de luxe a choisi Héricourt après avoir visité plus d'une centaine de sites possibles sur notre région.
Cette implantation conforte naturellement l'image attractive de notre territoire et de sa ville centre.

À terme, le site comptera 300 salariés ce qui constitue un atout supplémentaire alors que les zones d'activités des Guinnottes 1 et 2 (35 hectares) sont aujourd'hui commercialisées à plus de 90%. Une troisième tranche supplémentaire (dix hectares) sera lancée en 2017.

Qu'attendez-vous de la nouvelle réforme régionale, comment allez-vous vous situer ?
La nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté constitue une avancée considérable. Avec près de trois millions d'habitants, elle dispose d'une réelle force de frappe pour agir en matière de développement économique.

Les grands et petits projets seront mieux soutenus et il faut donner la priorité à la croissance industrielle, dont notre pays a grandement besoin.
Nos infrastructures de qualité (autoroute A36, RN 19 à 2x2 voies, la gare LGV Rhin Rhône à proximité, l'hôpital Belfort – Montbéliard, le développement universitaire) nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

La ville d'Héricourt, porte ouest de ce territoire fortement urbanisé, cultive une tradition de ville à la campagne disposant de tous les atouts métropolitains.

Lure, une ville carrefour au pied des Vosges

La sous-préfecture de Haute-Saône par son activité économique dynamique, marquée par la présence de fleurons industriels majeurs, forme un pôle actif entre Belfort et Vesoul.

Éric Houlley

ENTRETIEN AVEC ÉRIC HOULLEY, MAIRE DE LURE, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Que représente Lure dans le paysage régional ?
Lure fait partie de ces villes entre 5 000 et 20000 habitants qui structurent un pôle rural et contribuent à l'équilibre du territoire. Région sans grande métropole, la Bourgogne Franche-Comté qui compte certes de grandes villes comme Besançon, Dijon et quelques villes moyennes, se caractérise par un réseau de petites villes qui jouent un rôle important et irriguent tout un territoire.

Bien qu'ayant subi des pertes de service public au cours des dernières années, Lure, ville centre d'une communauté de 24 communes, a conservé son dynamisme économique et commercial, sportif et culturel. Quant à sa desserte routière, elle s'est considérablement améliorée.

Économiquement quels sont vos atouts ?
Lure appartient à un territoire à dominante industrielle. La ville et son bassin ont la chance d'accueillir trois grands fleurons de l'industrie, employeurs importants dans notre secteur : Vétoquinol, spécialisé dans les médicaments et produits diététiques pour animaux, Ikea qui produit des panneaux de particules destinés à la fabrication de meubles et le sous-traitant automobile Faurecia.
Si les chefs d'entreprise apprécient la main-d'œuvre franc-comtoise qualifiée et sérieuse, en revanche pour le recrutement des cadres il faut renvoyer une image positive de notre région et aller à l'encontre des préjugés. La vie culturelle et sportive est particulièrement dynamique et les établissements scolaires permettent de faire de bonnes études.

Quelles sont vos ambitions pour votre ville ?
La baisse des dotations de l'État au fil des années, rend notre situation difficile. Malgré cela nous tentons de poursuivre une politique d'investissements raisonnés et de continuer à moderniser les équipements sportifs, éducatifs et socioculturels.

Nous avons plusieurs projets importants, comme la création d'un terrain de football synthétique, et l'émergence d'un quartier durable pour répondre aux besoins de logement consécutif au redressement démographique que nous avons amorcé. Nous prévoyons également la création d'un pôle éducatif dans un des quartiers de la ville, pour remplacer les locaux scolaires vieillissants. Il nous faut également réaliser un second cimetière. Enfin, nous élaborons avec l'État le projet de construction d'un centre de détention ultra moderne à Lure.

Vous avez été nommé vice-président de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, comment allez-vous travailler sur la réduction de la fracture territoriale ?
La présidente du conseil régional, Marie-Guite Dufay, m'a confié la mission de renforcer la cohésion territoriale au sein de la grande Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit de lutter à la fois contre le sentiment d'abandon des territoires ruraux et celui des divers quartiers d'habitat social. Pour ces derniers, dans le cadre de la politique de la ville, nous allons nous impliquer encore plus fortement. Quant aux territoires ruraux, il faut mobiliser les ressources locales et venir en appui aux initiatives de la population afin de renverser la logique d'assistanat. J'ai la conviction que la ruralité comporte de nombreux atouts, loin de l'image négative et geignarde que l'on met trop souvent en avant. Mon souhait est de promouvoir des «villages du futur» qui reposent sur une approche positive et dynamique de la ruralité.

Franches conteries.

© DR

Sous-préfecture.

© DR

Vesoul a tous les atouts d'une grande ville

Au Nord-Est de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'agglomération de Vesoul est un important pôle industriel. Pourtant, la nature environnante, avec ses lacs et ses forêts, dominée par la colline de la Motte, en font un territoire verdoyant propice aux diverses activités sportives. Depuis deux ans, la rénovation du centre historique contribue à améliorer l'image de la Préfecture de Haute Saône.

Colline de la Motte.

© DR

ENTRETIEN AVEC ALAIN CHRETIEN, DÉPUTÉ-MAIRE DE VESOUL, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Alain Chrétien

Comment présentez-vous Vesoul à ceux qui ne connaissent pas votre ville ?

Quand je parle de Vesoul, je dis souvent qu'« elle a tout d'une grande » ! Petite par la taille, elle est la seule communauté d'agglomération de Haute-Saône et compte sur son réseau de plus de 2000 entreprises (dont 350 artisans), de la plus petite jusqu'au centre mondial des pièces détachées du groupe PSA Peugeot-Citroën. Sur le plan touristique, c'est un territoire très « vert » qui bénéficie d'un lac de 92 hectares, classé zone naturelle d'intérêt écologique, qui permet la pratique des sports nautiques, du vélo, de la marche… Il y a aussi une réserve naturelle nationale à Frotey-lès-Vesoul, un Jardin anglais classé jardin remarquable avec 850 variétés d'espèces végétales. C'est également un patrimoine culturel exceptionnel avec un musée qui contient la plus importante collection mondiale des œuvres de Jean-Léon Gérôme, artiste natif de Vesoul. Chaque année, il y a également le Festival Jacques Brel ou le Festival International des Cinémas d'Asie qui a fêté cette année sa 22e édition. C'est enfin un territoire incon-

Gare.

© DR

testablement sportif avec plus de 90 associations, de nombreux équipements et des champions prestigieux à l'instar de Vincent Luis, Thibaut Pinot, Stéphane Peterhansel, Julien Casoli… En bref, il fait bon vivre à Vesoul car nous avons toutes les commodités d'une grande ville sans en avoir les inconvénients.

Quels sont les projets en cours ?

Il y a deux ans, j'ai lancé un important programme d'amélioration de l'habitat du centre-ville (OPAH-RU) pour permettre la réhabilitation du centre historique de Vesoul. L'agglomération a également engagé la reconversion du site de son ancien hôpital Paul-Morel qui accueillera à terme 200 logements neufs. Au niveau de nos zones d'activités, huit hectares de terrain, situés en plein cœur d'activité industrielle, ont été entièrement viabilisés et sont disponibles immédiatement. 40 hectares destinés à du foncier d'entreprise sont également en programmation sur la commune d'Echenoz-la-Méline, à proximité immédiate de la RN57.

Comment se déclinent vos ambitions pour la ville et son agglomération dans le cadre de la Grande région ?

L'agglomération de Vesoul est une porte d'entrée de la Grande région, directement en liaison avec le sillon Lorrain et les Vosges. Il nous faut améliorer encore nos infrastructures, routières, ferroviaires et numériques. Les travaux sans précédent entrepris sur la ligne 4[1], qui relie Vesoul à Paris en moins de trois heures vont dans ce sens. Tout comme la couverture intégrale en fibre optique de l'ensemble de l'agglomération qui sera effective dans les trois ans. Il nous reste à travailler sur la modernisation de nos routes et je continue d'appeler de mes vœux la réalisation d'une voie rapide entre Langres et Vesoul. Notre aérodrome situé à Frotey-lès-Vesoul est également un bel outil qui doit plus encore se développer vers l'aviation d'affaire. C'est indispensable si nous voulons ouvrir notre territoire pour attirer de nouvelles entreprises et permettre à celles qui sont en place de gagner en compétitivité et en rapidité.

« La lutte contre la précarité énergétique est un axe fort de la politique départementale de l'habitat. »

1. La ligne 4 dite Paris-Bâle, ouverte par étapes de 1856 à 1858, partiellement électrifiée, relie aujourd'hui Paris-Est à Belfort, via Troyes, Chaumont, Vesoul, Lure

LE MARTEROY
GROUPE SCOLAIRE PRIVÉ CATHOLIQUE
"Une place pour chacun… Chacun à sa place"
LE MARTEROY
7 avenue Aristide Briand - 70000 Vesoul
Tél. : 03 84 97 16 70
e-mail : marteroy70.adm@wanadoo.fr
www.groupe-scolaire-le-marteroy.fr

Une vie industrielle active

Ancré sur une terre de tradition industrielle marquée par la transformation des métaux, le tissu économique haut-saônois est solide, innovant et diversifié.
La CCI compte sur les visites des entreprises pour susciter des vocations auprès de la jeunesse et soutient le désenclavement du département, sujet primordial pour tous les entrepreneurs.

ENTRETIEN AVEC JEAN-MARIE EUVRARD, PRÉSIDENT DE LA CCI DE HAUTE-SAÔNE

© DR

Visite d'entreprise.

Jean-Marie Euvrard

La Haute-Saône est une terre d'industrie ?
Territoire très rural, la Haute-Saône n'est pourtant pas un département agricole. C'est une terre de tradition industrielle.
Des activités de sidérurgie et de métallurgie développées dès le XVIIIe siècle, la Haute-Saône a conservé des savoir-faire renouvelés et adaptés dans le domaine de la transformation des métaux. Aujourd'hui ce secteur reste le plus important, il concerne 41 % de l'emploi industriel particulièrement sur les marchés de la construction métallique et de la fabrication d'équipements.
Des PME dynamiques et innovantes aux côtés de grands groupes internationaux forment un tissu industriel particulièrement diversifié : luxe et arts de vivre (verrerie, linge de maison brodé, bronzes…), automobile (pièces de rechange, composants de freinage, citernes, sièges, outillages…), travail des métaux (machinisme agricole, tréfilage, volets roulants …), ameublement/bois (meubles, panneaux de particules, parquets, bâtiments…), plasturgie et chimie (médicaments pour animaux, pièces plastique, pipettes de laboratoires…), agroalimentaire (salaisons, fromages, liqueurs , traitement du lait…) cependant, 83 % des effectifs sont concentrés dans trois secteurs : l'automobile, le bois/ameublement et la fonderie/travail des métaux. En termes d'effectifs, les deux principales sociétés du département sont PSA à Vesoul et Parisot Meubles à Saint-Loup-sur-Semouse.

« La chambre de commerce et d'industrie territoriale de Haute-Saône soutient les intérêts des professions qu'elle représente auprès des pouvoirs publics et des acteurs locaux. »

Les entreprises de Haute-Saône sont dynamiques à l'export. Elles livrent chaque année des milliers de pièces et de composants qui sont intégrés en France et à l'étranger dans des produits manufacturés des secteurs automobile, aéronautique, machinisme agricole, médical et électroménager.

La CCI organise tous les deux ans, un grand Salon « Haute-Saône Terre d'Industrie » pour mettre en valeur ces savoir-faire industriels et encourager la mise en réseau des entreprises locales.

Entre le soutien et la promotion du tissu économique local, quelles sont les actions de la CCI ?
La chambre de commerce et d'industrie territoriale de Haute-Saône soutient les intérêts des professions qu'elle représente auprès des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Aussi, ses élus et collaborateurs sont amenés à siéger dans les nombreuses instances locales pour faire entendre la voix des entrepreneurs. C'est notamment le cas dans celles qui traitent de fiscalité, de financement et de l'aménagement du territoire. Le département est enclavé, il n'y a pas d'autoroute ni de gare TGV, aussi la question des infrastructures est primordiale pour le développement économique (infrastructure de transport et de communication comme le haut-débit).

PUBLIRÉDACTIONNEL

Innovation et haute technicité

Val'Air est installée parmi les leaders du marché des balayeuses aspiratrices. Maintes fois récompensée, détentrice de nombreux trophées à l'international, elle s'est à nouveau récemment distinguée en recevant un prix spécial dans la catégorie Industrie par la CCI de Haute Saône.

ENTRETIEN AVEC JACQUES DAVAL, PRÉSIDENT DE VAL'AIR

Pourriez-vous évoquer Val'Air que vous dirigez avec vos deux fils ? Quelle expertise offre-t-elle ?
Avec 45 employés pour un chiffre d'affaires de sept millions d'euros, Val'Air est, depuis 1995, une structure familiale spécialisée dans la construction, l'aménagement et la distribution de balayeuses aspiratrices sur châssis et de déneigeuses de pistes d'aéroport.

Notre société est particulièrement appréciée car nos balayeuses sont construites en fonction des besoins de nos clients. Positionnés sur les marchés européens et suisses, nous nous adressons aux entreprises de Travaux Publics, Directions Départementales de l'Équipement, Prestataires de services, Collectivités territoriales, Aéroports militaires et civils.

De la découpe laser de l'acier, de l'inox et de l'aluminium, au marquage des tôles pour identification, en passant par l'usinage de pièces nécessaires à la fabrication de nos balayeuses et déneigeuses, nous assurons l'ensemble des opérations de métallerie traditionnelle et de montage de nos véhicules. Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine, les véhicules que nous concevons, réalisons et distribuons bénéficient tous d'un suivi en matière de pièces détachées. À ce jour, l'entreprise dispose d'une maîtrise globale intégrant la production jusqu'à la commercialisation.

Vous avez su prendre le virage de la forte valeur ajoutée en vous engouffrant dans cette niche particulière qui est celle des balayeuses de chantier, plus exactement de T.P. Vous êtes aujourd'hui le seul constructeur en France. Comment avez-vous bâti votre renommée ?
Nous n'avons jamais cessé d'apporter de la valeur ajoutée à notre gamme de production.

© DR

Val'Air, en collaboration avec son partenaire Valmétal, a mis en œuvre sa propre boite hydrostatique spécialement adaptée aux balayeuses aspiratrices. Le bureau d'étude a ainsi développé une boite d'entrainement hydrostatique exclusive permettant un pilotage de l'ensemble des fonctions de balayage à partir du moteur du camion. Ce principe, évitant l'apport d'un moteur supplémentaire, offre une solution plus économe en énergie et plus écologique. Cette innovation équipe désormais des machines jusqu'à 600 CV que l'on retrouve intégralement pour des marchés étrangers de grands prestataires industriels et de travaux publics.

Vous avez déjà livré près de 250 machines depuis 2002. Leur spécificité incite vos clients étrangers à se déplacer pour finaliser leur commande. Vous réalisez 50 à 60 % de votre chiffre d'affaires à l'export. Pourriez-vous nous parler de votre activité de sous-traitance sur la région ?
Au sein des mêmes ateliers cohabitent deux sociétés : Val'Air et Valmetal. Cette seconde entité, forte de son expérience au service de la première, pour des prestations de haute qualité sur les pièces nécessaires au montage des balayeuses, dispose d'équipements de découpe laser, pliage et soudure et travaille en sous-traitance pour près de 300 clients francs-comtois. Parmi eux, nous pouvons citer Alstom, Ge, Veolia mais aussi des agriculteurs, des PME, des artisans pour tous types de besoins.

Innovation 2016 :

➤ **La laveuse électrique signée Jacques Daval, destinée au marché de l'UGAP.**

SAS VAL'AIR
ZA Les Graviers
70200 LA CÔTE
Tél. : +33 (0)3 84 30 49 42
Fax : +33 (0)3 84 30 49 43
www.val-air.fr

VAL'AIR®

La CCI exerce aussi de nombreuses missions de service auprès des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise ainsi qu'auprès des dirigeants des sociétés industrielles, commerciales et de services du département : conseil stratégique, accompagnement à l'innovation, la qualité, l'internationalisation, les questions environnementales… Il s'agit de professionnaliser les pratiques et de sortir les dirigeants – notamment des TPE / PME – de leur isolement en les mettant en contact avec des experts ou d'autres dirigeants.

Enfin, la CCI gère le Parc Expo de Vesoul qui accueille de nombreuses manifestations (réunions, salons, foires expositions, conférences…).

© DR

Parc des expositions.

Vous organisez des visites d'entreprises du département, c'est un moyen de susciter des vocations ?

La Haute-Saône est très fière de son patrimoine industriel, artisanal, agricole et de service, innovant et détenteur de savoir-faire.

Du petit atelier de l'artisan à la grande industrie en passant par la distribution, beaucoup de lieux peuvent aujourd'hui se visiter. Cela correspond à l'attente du grand public, des jeunes et des touristes qui recherchent de la nouveauté et de l'originalité.

Depuis une petite quinzaine d'années, la CCI et ses partenaires organisent une opération « Visitez les entreprises de Haute-Saône » à laquelle adhère une cinquantaine de sociétés.

Nous accordons une attention particulière aux jeunes, ce monde leur est souvent méconnu. Ils ne se doutent pas des pépites situées tout près de chez eux, et méconnaissent beaucoup de métiers. La CCI en lien avec le rectorat organise pour les scolaires des visites d'entreprise, elles ont lieu dans le cadre de la semaine École/Entreprise ou lors de celle consacrée à l'industrie. Les jeunes peuvent se rendre compte des conditions d'exercice de ces métiers et ajuster la représentation souvent erronée, incomplète ou idéalisée qu'ils s'en faisaient. Une simple visite peut conforter un jeune dans son projet ou, au contraire, lui faire prendre conscience qu'il faut le retravailler. C'est une façon de promouvoir les métiers et les savoir-faire et de susciter un maximum de vocations.

© DR

École de commerce.

La formation représente quels enjeux pour la Haute-Saône ?

Bien sûr, c'est un enjeu majeur ! Dans un territoire rural elle permet de maintenir des jeunes localement et de répondre aux besoins des acteurs économiques. Il faut garder et former les forces vives de demain.

C'est une des composantes de l'ADN des CCI. Aujourd'hui, 600 000 personnes sont formées chaque année dans leurs centres, du CAP au diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce, par la voie de l'apprentissage, à temps plein ou grâce à la formation continue.

À son échelle, notre CCI participe activement à la formation des jeunes Haut-Saônois, avec la filière « Gestionnaire d'unité commerciale ». Intégrée au réseau national Négoventis et soutenue par le conseil régional de Franche-Comté, cette formation de niveau bac + 2 se déroule sous statut apprenti. Elle répond aux attentes des jeunes et des entreprises commerciales locales en préparant aux métiers de manager de rayon et des ventes, chargé de clientèle, conseiller commercial, adjoint responsable de magasin dans les secteurs du commerce et de la grande distribution.

Avec quelques BTS, un IUT, une école d'infirmières et l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), l'offre d'études supérieures sur le département de la Haute-Saône est rare ; la CCI contribue donc par cette formation à étoffer l'offre !

Choisir un métier que l'on aime

Ancrée depuis de longues années dans le territoire de la Haute-Saône, la chambre d'artisanat et de métiers est fortement impliquée dans la formation. Aujourd'hui le développement de la micro-entreprise complique l'embauche de futurs apprentis, alors que ceux-ci sont de plus en plus nombreux.

Bernard Dohm

ENTRETIEN AVEC BERNARD DOHM, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'ARTISANAT ET DE MÉTIERS DE HAUTE-SAÔNE

La chambre des métiers et de l'artisanat est présente à Lure depuis 1936, quel bilan pouvez-vous dresser de cette implantation ?

La chambre de métiers de la Haute-Saône fut créée en 1936, en référence à la loi du 26 juillet 1925, à l'instigation d'un coiffeur de Lure, Monsieur Eugène Adreani, il en fut le premier président. Sous son impulsion, les artisans du secteur luron se sont mobilisés, plus que ceux de l'ouest de la Haute-Saône. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le secrétaire général, Georges Melard, et Ange-Marie Colonna agent économique de la chambre, engagés dans la Résistance aux côtés des FFI, furent tués. Afin que perdure leur mémoire, j'ai fait apposer une plaque commémorative dans le hall en présence de leur famille respective.

La création de cette chambre consulaire a permis la structuration du monde de l'artisanat haut-saônois hors des clivages corporatistes. L'état d'esprit d'après-guerre permettait des avancées sur tous les plans, fiscal, social et une dynamique économique de grande ampleur.

La CMA de Haute-Saône accompagne chaque année des centaines de jeunes dans leur projet professionnel, l'apprentissage c'est le meilleur moyen d'entrer dans l'emploi ?

Les chambres de métiers ont toujours défendu le système de formation par alternance qu'est l'apprentissage. C'est pour nous le meilleur chemin pour arriver à structurer sa vie autour d'une activité professionnelle que l'on aime et dont on apprend les usages et techniques avec le temps.

La complémentarité des formations pédagogiques entre le CFA et l'entreprise permet aux jeunes de se familiariser avec les multiples facettes des métiers et d'acquérir l'état d'esprit et la rigueur nécessaire dans le respect des horaires, des clients, du travail en équipe. Salarié avec un contrat d'apprentissage le jeune est responsabilisé, il entre dans la vie active, il gère son revenu et acquiert une certaine autonomie. Les formations tout au long de la vie facilitent les passerelles entre différentes professions et favorisent l'évolution des carrières par les changements professionnels voulus ou subis.

Concernant la validation des acquis de l'expérience, nous déplorons la lourdeur des procédures actuelles. Elles découragent les demandeurs, alors qu'elles constituent un moyen efficace de renforcer l'employabilité des personnes touchées par des aléas de la vie (accident du travail ou maladie professionnelle non reconnue pour les artisans !)

« Depuis l'émergence des projets, en passant par la création et le développement jusqu'à la disparition ou la transmission des entreprises, nous intervenons à tous les niveaux. »

Comment assurez-vous les formations ?

Il faut distinguer les formations initiales gérées au niveau du CFAMA 70 (Centre de formation d'apprentis de métiers et de l'artisanat 70) et celles qui sont assurées en continu pilotées par la CMA. Nous avons à promouvoir toutes les formations nécessaires aux activités artisanales pour nos entreprises ressortissantes, leurs dirigeants, salariés ou futurs salariés.

Depuis l'émergence des projets, en passant par la création et le développement jusqu'à la disparition ou la transmission des entreprises, nous intervenons à tous les niveaux. En 2009 la création des auto-entrepreneurs a déstabilisé le monde de la petite entreprise notamment artisanale. Les mesures correctives visant à minorer le différentiel réglementaire, social et fiscal avec les artisans estompent les difficultés ressenties. Sans stabilisation de l'environnement de l'entreprise

Plaque en mémoire des resistants de la Chambre
Japonais en formation à la CFAMA.

© DR

© DR

Stage japonais.

le mal-être ne peut qu'être grandissant. Ce ne sont pas les mesures, pourtant reconnues comme bénéfiques, (CICE, prime à l'embauche, amortissements dérogatoires, taux Euribor négatif pour minorer le TEG des prêts,...) qui seules, peuvent enclencher le désir d'investir sur le plan matériel et humain. La crainte de changements importants s'ajoutant à une crise qui s'éternise, incite à l'attentisme. Pour preuve le nombre de salariés par entreprise en Haute-Saône est passé de 3,8 emplois à 1,6 à ce jour. Pourtant avant de licencier, les artisans ont joué la carte de la formation pour leurs salariés et de la baisse de leur propre rémunération. La minoration de l'emploi est en lien avec l'évolution de la structuration de l'artisanat, chaque année nous avons plus de créations en micro-entreprise qu'en régime normal et corrélativement leur part est moindre dans les radiations (bien que plus de la moitié des entreprises en micro-social ne déclarent aucune activité...). L'équation de la création d'emploi et de l'embauche de futurs apprentis et le développement de la micro-entreprise sera de plus en plus difficile à résoudre.

Le CFA de Vesoul se distingue pour ses nombreux prix, selon vous quelles sont les clés de l'excellence ?

Malgré un contexte difficile lié pour partie à un effet démographique, le CFAMA 70 reprend la voie d'un accroissement de ses effectifs. Bien des chambres n'ont pas souhaité gérer de centre de formation d'apprentis, il n'y a pas de fiscalité ou de recettes spécifiques. Nous devons donc plus que d'autres assumer ce choix et trouver les moyens financiers permettant l'abondement en fonds propres à hauteur de 20% sur les investissements subventionnés, supporter les charges d'emprunts et apporter 12,5% des sommes versées par le conseil régional au titre des dotations par apprenti.

Depuis 2005 un plan de rénovation a permis la création d'un nouveau pôle mécanique-carrosserie, suivie d'un nouveau pôle métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie-boucherie-charcuterie-traiteur) et d'un restaurant-self, complété par un pôle hôtelier (cuisine-restaurant d'application mutualisé sur le site du Pontarcher). La rénovation devrait se poursuivre pour les parties restantes (coiffure, esthétique, vente, pôle administratif, petite-enfance, multimédias..). La création d'un nouveau bâtiment permettra d'accueillir aussi, l'antenne de la chambre de métiers et de l'artisanat pour donner une cohérence et une dynamique renforcée.

La qualité relationnelle entre les administrateurs et les organisations syndicales des filières ou les représentants du rectorat, du conseil régional, des financeurs des différents Opca[1], est une nécessité.

Par le biais d'un journal et d'un blog «Artisans en ligne», nos apprentis communiquent avec d'autres jeunes. L'exemple des enseignants de haut niveau et des membres de jurys issus de l'artisanat (Meilleur Ouvrier de France, Maître artisan..) permet aux parents et aux candidats-apprentis d'envisager des perspectives solides et valorisantes. Dans l'artisanat, nous savons développer l'équité, le respect de chacun, pour construire des entreprises citoyennes qui créent de la richesse, développent l'emploi, forment, maintiennent du lien social, renforcent l'attractivité des territoires, paient leurs charges sociales, fiscales, et ne délocalisent pas !

1.Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

© DR

Pièce réalisée par Sébastian Chevallier, meilleur ouvrier de France en boulangerie sur le thème imposé: Blaise Pascal, inventeur de génie.

Élevage et environnement, des énergies pour demain

L'agriculture et la forêt se partagent le territoire de la Haute-Saône. La variété des paysages, façonnés par la polyculture et l'élevage, favorise des espaces riches en biodiversité. Aujourd'hui, cette agriculture est particulièrement frappée par la crise. Chaque paysan doit pouvoir trouver la solution la plus adaptée, correspondant à son projet professionnel qui est aussi souvent son projet de vie !

© DR

Thierry Chalmin

ENTRETIEN AVEC THIERRY CHALMIN, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-SAÔNE

Quelles sont les particularités de l'agriculture en Haute-Saône, ses faiblesses, ses richesses ?
La Haute-Saône est un département de polyculture et d'élevage. Si des zones bien marquées de notre territoire sont dévolues plus majoritairement à l'une ou l'autre de nos trois productions principales (le lait, la viande, les productions végétales), la typologie de nos exploitations reste celle de la multi production, elle modèle un paysage varié et accueillant.
Cette diversité est une richesse, c'est le gage d'un certain équilibre dans le revenu des agriculteurs, ce qui est moins vrai en ce moment, car malheureusement toutes les productions sont en crise !
Mais ce peut être aussi une faiblesse, car les agriculteurs et les agricultrices doivent «être bons en tout», maîtriser parfaitement l'ensemble des facteurs de toutes les productions. Cela peut induire un déficit d'efficacité dans un des domaines qui fragilise les résultats globaux.

Comment les moyens de communication modernes peuvent-ils les aider ?
Les agriculteurs sont connectés pour les besoins d'une charge administrative sans cesse grandissante. Ils utilisent aussi ces moyens modernes de communication pour faire partager leurs pratiques.
Seuls, les producteurs en circuit court utilisent Internet pour la commercialisation de leurs produits, par exemple sur la plateforme «Agrilocal» initiée par le conseil départemental et la chambre d'agriculture depuis septembre 2014. Cet outil simple et flexible est en plein développement, il permet une liaison directe et immédiate entre acheteurs publics et producteurs.

La crise agricole touche particulièrement le département, au-delà du traitement de l'urgence quelles mesures sur le long terme pour redresser la barre ?
Au-delà du traitement de l'urgence qui était indispensable, mais pas suffisant, il faut redonner du souffle à l'agriculture départementale. Rendre aux paysans l'envie d'entreprendre, d'aller de l'avant, d'avoir des projets pour leurs entreprises agricoles.
Il faut aussi retrouver la fierté d'être agriculteurs, de produire des biens alimentaires irréprochables pour nos concitoyens. Il n'est pas question de promouvoir un modèle unique, chaque exploitant doit pouvoir trouver la solution qui lui semble la plus adaptée, correspondant à son projet professionnel qui est aussi souvent son projet de vie. Les Français doivent comprendre qu'il faut faire confiance au monde paysan, il n'a jamais trahi et a largement contribué à ce que nos concitoyens disposent dans leurs assiettes des aliments sains à satiété pour un coût plus qu'abordable.

Vaches de race montbéliarde.

© Chambre d'agriculture de Haute-Saône

© DR

© DR

Il faut passer de la défiance perpétuelle à la confiance retrouvée.

Les pistes varient-elles selon les différentes filières ?

Pour l'ensemble des filières il faut des prix rémunérateurs.

Comment envisager le développement et l'épanouissement de notre agriculture quand ce que nous vendons nous rapporte moins que ce qu'il nous coûte à produire ?

Que nous soyons producteurs en circuit court, en maraîchage, producteurs de lait pour un leader mondial de la transformation, producteurs de viande de race allaitante (autre particularité plus marquée en Haute-Saône) ou de céréales pour une coopérative, cette juste rémunération semble élémentaire et pourtant elle n'existe pas !

Alors, il faut s'attacher à structurer nos filières, traditionnelle ou bio, pour retrouver de la valeur ajoutée, afin que le partage des marges se fasse plus équitablement. Défendre sa filière n'a d'intérêt que si le producteur y gagne !

Cette année le Festival de l'élevage de Vesoul a choisi pour thème : « élevage et environnement, des énergies pour demain » comment conjuguer ces deux entités ?

C'est une évidence, l'éleveur au même titre que l'agriculteur façonne l'espace. Ils contribuent à la sauvegarde de paysages de grande valeur. L'intégrité écologique et la beauté des paysages des zones rurales jouent un rôle important dans l'attrait de notre pays et particulièrement de notre région. La France, la Haute-Saône sont belles parce que nous les cultivons, parce que le matin en ouvrant leurs volets nos voisins voient paître des montbéliardes, des charolaises ou des chevaux comtois. Nous sommes, je pense les premiers défenseurs de l'environnement, qui doit aussi s'accommoder de la présence humaine, de nos fonctions de production, qui même si elles sont vertueuses ne sont pas sans impact.

« L'intégrité écologique et la beauté des paysages des zones rurales jouent un rôle important dans l'attrait de notre pays et particulièrement de notre Région. »

De l'énergie, nos éleveurs en ont à revendre, au sens propre, ils exercent leur métier avec passion et détermination. L'élevage est déjà un vaste producteur d'énergie et peut contribuer à consacrer nos territoires en territoire à énergie positive. La particularité du secteur agricole réside aussi dans sa capacité à produire des énergies renouvelables, principalement par des panneaux photovoltaïques intégrés aux bâtiments. À cela, se combinent et se développent la valorisation du bois-énergie et la méthanisation des effluents d'élevage, déchets agricoles, ménagers et industriels. Ces productions peuvent apporter un complément de revenu pour les éleveurs et signer l'avènement de nouveaux services sociétaux.

Quelques chiffres

- La surface agricole utilisée du département (SAU) occupe 257 000 hectares soit 48 % du territoire.
- Le taux d'occupation de la forêt est de 42 % soit 227 000 hectares.
- 80 % des jeunes s'installent sur des exploitations de type polyculture-élevage.

Lait et production fromagère

Emmental Grand Cru, Cancoillotte, Munster AOC, Gruyère (en cours de reconnaissance IGP), pâtes molles haut de gamme, lactosérum déminéralisé pour l'alimentation diététique et infantile (Eurosérum implanté à Port-sur-Saône), représentent le fleuron de l'agroalimentaire départemental.

D'une qualité exceptionnelle, le lait produit dans le département est issu, pour quatre animaux sur cinq, de la race montbéliarde (la Haute-Saône faisant partie du berceau de la race).

Source: Draaf de Franche-Comté – Agreste 2007-2008

© Association pour la Promotion de la Cancoillotte

© Syndicat Interprofessionel du Gruyère

Économie et activités : un bilan positif pour le département

Favoriser le développement économique du département en encourageant la création, la reprise et l'implantation d'entreprises sur son territoire, tel est le défi qu'a relevé avec succès le conseil départemental durant ces dernières années.

ENTRETIEN AVEC MAURICE FASSENET, 5E VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Maurice Fassenet

Pouvez-vous nous faire part de votre analyse concernant l'évolution de l'économie du département ?

Notre département est historiquement une terre d'entrepreneurs. Son tissu industriel est dense, puisque aujourd'hui environ 20 % des entreprises franc-comtoises se situent en Haute-Saône et qu'elles représentent près de 26 % des emplois haut-saônois. En ce qui concerne l'emploi, il faut noter que la Haute-Saône a mieux résisté ces dernières années que l'ensemble du pays : l'on y recense près de 1 000 chômeurs en moins durant ces quinze derniers mois ! Notre industrie est innovante et dispose également d'un savoir-faire reconnu au-delà des frontières (20 % d'exportations régionales) dans des domaines diversifiés tels que l'agroalimentaire, le luxe, l'automobile, ou encore le bois, pour ne citer qu'eux.

« ...notre collectivité a par exemple mis en place un dispositif de soutien en faveur de plus de 1 000 agriculteurs, pour pallier la crise agricole et les effets de la sécheresse de l'été dernier. »

Ce développement économique doit beaucoup, me semble-t-il, aux efforts du Département en termes d'aménagement des infrastructures routières, afin de favoriser le désenclavement du territoire : ainsi, l'aménagement des routes en 2x2 voies nous rapproche des principaux pôles dynamiques de notre région. Le Département accompagne aussi les activités qui peuvent être amenées à connaître des difficultés conjoncturelles : notre collectivité a par exemple mis en place un dispositif de soutien en faveur de plus de 1 000 agriculteurs, pour pallier la crise agricole et les effets de la sécheresse de l'été dernier. En ce qui concerne le tourisme, le Département a affirmé, dès 2014, son ambition de mieux définir et de valoriser l'identité de notre territoire, à travers la mise en place de destinations touristiques, afin de renforcer son attractivité auprès des visiteurs.

Quels sont les leviers qui ont été utilisés par le Conseil départemental pour créer des entreprises et des emplois ?

Le département a mis en place une plateforme dédiée à la création et à la reprise d'entreprises, en liaison directe avec les communautés de communes qui ont pour atout la proximité et la connaissance du terrain. Les contacts recensés sont ensuite dirigés vers les acteurs accompagnant les éventuels créateurs ou

© O. Vincent

Fibre optique.

© DR

Jusqu'à aujourd'hui, les missions de la SEM sont l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises, l'appui aux projets de développement des entreprises industrielles…

repreneurs, tels que la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat, Action 70, Initiative Haute-Saône, la BGE et l'Adie.

Depuis la loi NOTRe, le Département met l'accent sur l'accompagnement des entreprises dont l'activité concerne les services marchands. Il se consacre également à l'élaboration de réponses adaptées aux besoins spécifiques émanant du milieu rural, la maîtrise d'ouvrage des projets étant de la responsabilité des établissements Publics de coopération intercommunale (EPCI).

Notre collectivité soutient aussi des secteurs très présents sur le territoire comme l'agroalimentaire ou encore les filières bois et elle entend consolider son aide aux communautés de communes dans le domaine immobilier. Cette collaboration permanente de la collectivité départementale avec les entreprises lui permet d'être associée aux projets de chacune d'entre elles. En 2014 et 2015, par exemple, la mise en œuvre d'un plan de relance a permis de soutenir les entreprises du BTP, qui sont actuellement en souffrance, par le biais d'aides aux communes pour leurs divers travaux.

Comment favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ? Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

La condition nécessaire et préalable pour être en mesure d'attirer de nouvelles entreprises a été d'élaborer un schéma des zones d'activités lesquelles sont équipées en très haut débit (THD) et avec des infrastructures routières d'accès satisfaisants. Les communautés de communes sont bien entendu parties prenantes dans ce dispositif qui nécessite aussi le recensement de toutes les zones d'activités, afin d'en connaître en temps réel les disponibilités foncières. Le Schéma d'aménagement numérique mis en place par le Département a également permis de prendre en compte les demandes des entreprises (en place ou en recherche d'installation). Chacun sait en effet que l'équipement numérique THD fait aujourd'hui partie des clefs de la réussite des entreprises.

En ce qui concerne les dernières implantations importantes, nous pouvons citer l'usine d'embouteillage d'eau minérale de Velleminfroy, soutenue par le Département qui est intervenu par une aide à l'aménagement de la zone concernée ainsi que par la construction du bâtiment. Autre cas : l'installation à Héricourt du groupe Hermès. Cette fois, nous avons apporté une aide pour la réhabilitation de la friche industrielle ainsi qu'un accompagnement pour l'équipement en matériel.

Quelles sont les missions de la SEM Action 70 ?

Depuis la loi NOTRe, l'intervention des collectivités sur le plan économique, telle que l'aide indirecte, est principalement dévolue à la Région et aux communautés de communes. Mais le Département demeure l'actionnaire majoritaire d'Action 70, société d'économie mixte (SEM). Jusqu'à aujourd'hui, les missions de la SEM sont l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises, l'appui aux projets de développement des entreprises industrielles, l'aide à celles qui se trouvent en difficulté, l'accueil de nouvelles sociétés en Haute-Saône, sans oublier la promotion économique départementale. Action 70 a également une mission importante sur le plan de l'immobilier. En effet, la SEM construit des bâtiments en vue de les louer : il peut s'agir d'hôtels d'entreprises destinés à accueillir momentanément de jeunes sociétés en échange d'un loyer modéré, ou encore des entreprises ne souhaitant pas mettre tous leurs moyens dans l'immobilier.

Pour accompagner les évolutions, notre volonté est d'offrir aux intercommunalités qui le souhaiteraient la possibilité de racheter des actions : ainsi, elles se verraient directement dotées d'un outil commun avec le Département, pour l'accompagnement de la construction immobilière.

© DR

Ruralités dynamiques

Le projet stratégique Haute-Saône 2020 a été élaboré au cours de l'année 2012 à partir d'études approfondies sur les spécificités rurales du département. Elles ont permis d'élaborer des politiques publiques au plus près de ces spécificités.

ENTRETIEN AVEC EMMANUEL FAIVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAÔNE

Comment se sont déroulés les travaux préparatoires de Haute-Saône 2020 et avec quelle approche ?

Le projet stratégique Haute-Saône 2020 a été adopté le 6 mai 2013 après une large communication auprès des citoyens. Il est en effet basé sur un travail important d'une année pour prendre en compte au mieux les spécificités rurales de notre territoire. J'y vois trois éléments marquants.

Il fallait d'abord poser les bons constats. Bien se connaître pour pouvoir bien répondre. Un diagnostic territorial objectif mené avec l'Insee a permis de situer la Haute-Saône sur de nombreux indicateurs vis-à-vis des autres départements de moins de 300 000 habitants. On a essayé de porter un regard sans concession sur ce qu'est la ruralité, trop souvent résumée à l'agriculture, alors que la réalité est bien plus complexe. Il y avait aussi une volonté politique d'articuler le projet stratégique autour de trois grandes fonctions de l'espace rural mises en avant par les travaux universitaires et repris par la Datar : une fonction « productive » du monde rural, une fonction « résidentielle » des campagnes et fonction « naturelle » de l'espace rural.

© K Altmeyer

Emmanuel Faivre

Enfin, la démarche se devait d'être ouverte et co-construite. Le travail d'analyse a été partagé par plus de cent partenaires départementaux et toutes les communautés de communes. Sans oublier les nombreux Haut-Saônois qui ont participé aux nombreuses réunions publiques organisées à cette occasion.

© Regis Ravegnani

Quels enseignements le Département a retiré de cette vaste étude ?

Même si les Haut-Saônois connaissent bien leurs territoires, cela a été l'occasion de confirmer objectivement des ressentis, de les caractériser, mais aussi de découvrir certains traits de caractère de notre département !

Nous nous sommes aussi rendu compte que l'armature en service public et aux publics peut être améliorée, même si elle est plutôt « bonne » par rapport à d'autres territoires, comme l'offre d'accueil petite enfance qui est plutôt en avance. Notre industrie est également forte et largement située dans les campagnes… La Haute-Saône est ainsi le deuxième département le plus industrialisé de France[1], après le Doubs. Largement tournées vers l'export, nos entreprises ont su rebondir après le choc de 2008, si bien que le taux de chômage baisse depuis plus d'un an.

En revanche, nous avons collectivement pris conscience d'une très faible couverture numérique, des freins liés à la mobilité, ou, dans certains territoires, du manque d'ambition des familles pour leurs enfants : en témoignent une durée des études plus courte, une moins grande mobilité pour aller dans le lycée de son choix, un niveau d'entrée en 6e plus faible...

Enfin, le fait que l'Insee projette le département à l'horizon 2030 comme un des seuls départements du Grand Est en progression démographique a donné le moral aux forces vives qui ont participé à Haute-Saône 2020. Une première depuis un siècle. Le département est ainsi passé de 229 000 à 240 000 habitants en quelques années. Même s'il est vrai que la population s'étoffe davantage au sud du département, à proximité de Besançon et de Belfort-Montbéliard.

À partir de ces constats, quelles sont les valeurs portées par Haute-Saône 2020 ?

Cette concertation et cette exigence de poser sans concession les forces et faiblesses du territoire a permis, ensuite, de proposer des politiques publiques qui ne sont pas ou pas remises en cause car les constats sont partagés. Elle a permis de donner une inflexion à certaines politiques publiques basées sur de vrais choix.

Nous nous sommes donné trois ambitions qui structurent les 28 orientations du projet :

- accompagner les habitants au quotidien par un travail de proximité auprès des habitants (personnes âgées, handicapées, petite enfance, adolescents, politique du logement...) ;
- équilibrer les territoires et construire les nouvelles proximités (infrastructures de transports, le numérique, emploi agricole, compétitivité de l'agriculture, la filière bois...) ;
- valoriser les territoires et les savoir-faire (tourisme, itinérance, offre musée rénovée...).

Les trois ambitions sont la rencontre entre les besoins exprimés pour notre territoire rural et les compétences et moyens d'action du Département. En complément, le président a érigé en priorité la jeunesse dans le plus d'interventions possible.

Quelles sont les principales politiques publiques mises en place afin de dynamiser la ruralité du département ?

Elles sont nombreuses mais j'en retiendrai cinq, spécifiquement nourries par ce travail :

Déploiement numérique à Jussey.

© CG70

« On a décidé de jouer sur la qualité des conditions d'exercice des professionnels de santé en milieu rural en adoptant un schéma de l'offre de santé de proximité qui organise l'offre en trois niveaux. »

- L'aménagement numérique : un syndicat mixte a été créé entre les communautés de communes et le Département (Haute-Saône Numérique), il porte un projet très ambitieux de FTTH. L'objectif est que tous les Haut-Saônois disposent en 2017 d'un débit supérieur à 8 Mbit/s.
- Les transports à la demande (TAD) : un contrat a été passé avec les communautés de communes pour les doter de services TAD afin d'élargir l'offre de services de mobilité notamment pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les jeunes...
- Le Pack Jeunes : aides au permis de conduire, au 1er logement, aux stages, à la 1ère licence sportive...
- Le Pack culturel pour animer la vie culturelle des communautés de communes (musique, danse, lecture publique, archives, musées...)
- La stratégie d'itinérance : vélo, randonnées, fluvial... autour de trois destinations : Vosges du Sud, Val de Saône, et Val de l'Ognon.

Reunion publique.

© A. Buhler-compagne

Comment la Haute-Saône tente-t-elle de limiter le phénomène de désertification médicale qui affecte le monde rural ?

On a décidé de jouer sur la qualité des conditions d'exercice des professionnels de santé en milieu rural en adoptant un schéma de l'offre de santé de proximité qui organise l'offre en trois niveaux. Le Département finance à hauteur de 25 % les projets de 11 « maisons de santé » sur l'ensemble du territoire. Six ont déjà été réalisées, les autres sont en projet. Elles sont érigées aussi comme sites prioritaires pour être reliées à la fibre optique (imagerie médicale, relations avec le centre hospitalier intercommunal...). Enfin, dans le cadre des conventions du transport à la demande avec les communautés de communes, nous sommes vigilants pour qu'elles soient desservies.

Nous avons décidé d'agir sur ce champ, les communautés de communes se chargeant des démarches à entreprendre avec l'ARS pour construire un projet de santé local.

1. En nombre d'actifs dans l'industrie par rapport au nombre d'habitants.

© CG70

Déploiement numérique au collège Gérôme à Vesoul.

«Des contrats qui doivent s'insérer dans la stratégie globale de chacun des territoires»

Dans le cadre du projet stratégique « Haute-Saône 2020 », le Département a engagé une contractualisation de troisième génération, les contrats PACT 2014-2019 (Programme d'actions concertées territoriales). Les résultats des deux premières années témoignent de leur pertinence.

ENTRETIEN AVEC SOPHIE SKRZYPCZAK, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

© DR

Sophie Skrzypczak

Pourriez-vous nous rappeler les ambitions des contrats PACT (Programme d'actions concertées territoriales) et le cadre dans lequel ils s'inscrivent ?

Le Département a engagé depuis 1999 une politique volontariste, qui a visé à structurer le territoire en s'appuyant sur les dynamiques locales, pour les amplifier et soutenir les secteurs dépressionnaires, et à en donner une image positive en valorisant les facteurs porteurs d'avenir.

Depuis, trois générations de contrats entre le Département et les territoires se sont succédé, améliorées à chaque étape tant sur les objectifs que sur la méthode. Le conseil départemental a renouvelé son projet stratégique, « Haute-Saône 2020 », dans lequel 28 orientations traduisent trois grandes ambitions : accompagner les habitants au quotidien, équilibrer les territoires pour créer de nouvelles proximités et les valoriser ainsi que leurs savoir-faire.

En corrélation, il a souhaité renforcer la territorialisation de ses interventions pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants. Aussi, chaque PACT permet de rapprocher l'action publique des territoires : il produit un effet levier pour amener les acteurs à se fédérer autour d'un projet tout en complétant et prolongeant la diffusion des politiques départementales.

À quelles problématiques ou à quel diagnostic territorial se doivent-ils de répondre ?

La démarche a débuté par un autodiagnostic de territoire, basé sur des indicateurs structurels et sur une analyse partagée des forces et faiblesses. Ce travail s'est appuyé sur des outils mis à disposition par le Département : un bilan de la précédente phase de contractualisation ainsi que divers supports de diagnostic à l'échelle départementale élaborés spécifiquement par l'Insee dans le cadre du projet stratégique Haute-Saône 2020.

« Au total le Département s'engage à mobiliser une dotation spécifique de plus de 17,8 millions d'euros, qui s'ajoute aux politiques sectorielles départementales. »

Durant toute la phase de formalisation du contrat, le conseil départemental a accompagné chaque territoire dans l'élaboration de son PACT. Une instance de concertation locale, composée d'élus départementaux, d'élus locaux concernés et des acteurs impliqués dans les politiques du périmètre de la contractualisation, a été mise en place.

Le Département a également organisé des rencontres régulières avec les agents de déve-

© DR

loppement pour échanger au niveau technique sur des sujets communs.

Par ailleurs, avant la phase de formalisation des contrats, chaque projet de contrat a été étudié par une commission technique de spécialistes, composée des différents partenaires tels que l'État, la Région, la CAF, les organismes périphériques du département, l'objectif étant d'émettre un avis d'opportunité à partir des constats et de la stratégie élaborés par les EPCI.

Quel est le périmètre de ces contrats ?

La loi NOTRe a réaffirmé le Département en tant que garant des solidarités sociales et territoriales. Les PACT s'inscrivent pleinement dans ce rôle fédérateur. Ils ont pour priorité l'accès du plus grand nombre aux services publics. Ils visent à réduire les inégalités et à assurer un niveau minimum d'équipements et d'offres de services sur l'ensemble du département par un maillage cohérent à l'horizon 2020.

Ces contrats ont été signés avec l'ensemble des intercommunalités de Haute-Saône pour une durée de six ans sur la période 2014-2019. Ils s'insèrent pleinement dans la stratégie du conseil départemental et de chacun des EPCI. Au total le Département s'engage à mobiliser une dotation spécifique de plus de 17,8 millions d'euros, qui s'ajoute aux politiques sectorielles départementales. Si la contractualisation s'effectue avec l'EPCI, les maîtrises d'ouvrage peuvent être portées par différents acteurs, sous réserve que l'opération soit validée par l'intercommunalité.

Quels en sont le contenu et les volets prioritaires ?

Les actions retenues sont sélectionnées en cohérence avec les enjeux déterminés par le projet de territoire et les orientations des politiques du Département, définies dans le projet Haute-Saône 2020 ainsi que dans les schémas départementaux notamment. Ces choix s'articulent autour des 10 axes suivants :

- action sociale et accès aux services à la population ;
- services de proximité (maisons de santé, points de services…)
- culture ;
- éducation, jeunesse ;
- sport ;
- valorisation des atouts du territoire ;
- mobilité ;
- logement ;
- économie et emploi ;
- système d'information géographique dans un objectif de partage de l'information.

Comment concrètement se traduisent-ils ? Comment, sur les deux années passées, en appréhendez-vous les orientations et les résultats ?

Les premières opérations ont été lancées et certains équipements sont déjà appropriés par les habitants. Globalement les grands enjeux sont confirmés et aucune difficulté majeure n'a été relevée. Des études de faisabilité ont parfois été lancées après les élections locales en 2014, ce qui a pu décaler le démarrage de certains projets. À l'heure actuelle, les baisses de ressources financières, ainsi que les incertitudes liées à la montée en charge des compétences du bloc communal et à la refonte de la carte de l'intercommunalité peuvent être des éléments de contexte qui expliquent le constat d'une montée en puissance variable.

Quels développements pour les trois années à venir ?

La démarche s'inscrit dans un dialogue constant et intègre un processus de suivi et d'évaluation réguliers. La conférence des exécutifs est l'instance de concertation pour la mise en place de cette génération de contrat et l'animation stratégique du travail collectif.

Elle vise quatre objectifs :

- Consolider les relations déjà fortement établies entre le conseil départemental et les Communautés de communes.
- Partager des constats et des enjeux sur les thématiques communes au conseil départemental et aux communautés de communes.
- Impulser des travaux communs de réflexion visant à éclairer collectivement les décisions, les mutualiser et capitaliser les expériences.
- Contribuer à faire évoluer certaines interventions du conseil départemental.

Au niveau technique, un réseau des agents de développement est animé par le Département pour prolonger cette impulsion et travailler sur une dimension opérationnelle. Enfin, il a été convenu que chaque PACT fasse l'objet d'une « clause de revoyure », environ à mi-parcours, afin d'ajuster la stratégie et les masses financières affectées à chacun des axes retenus. Aussi, en 2016, le président du conseil départemental a décidé d'aller à la rencontre de chaque territoire afin de partager un état d'avancement intermédiaire et discuter des évolutions souhaitables.

Le conseil départemental à l'heure de l'e-Magnus, groupe Berger-Levrault

Le Département de la Haute-Saône, dans le cadre de sa politique d'action en faveur des communes rurales, prend en charge le support à l'informatisation et à l'utilisation des logiciels Magnus pour toutes les structures qui ont passé un marché d'assistance avec la collectivité. Un budget de 500 K€ est consacré à cette politique qui s'inscrit dans la volonté de la collectivité de leur apporter un soutien dynamique et efficace.

Danièle Ferry

ENTRETIEN AVEC DANIÈLE FERRY, DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Pourriez-vous nous présenter les logiciels Magnus et leur intérêt ?

La suite logicieIle Magnus du groupe Berger-Levrault est composée de produits de gestion spécifique pour les collectivités locales, parfaitement adaptés.

Les modules les plus utilisés par les collectivités haut-saônoises sont la gestion financière et les comptabilités multi-normes, la paye et les ressources humaines, la gestion de l'état-civil et des élections, les rôles de facturations (redevances de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, des taxes de voirie pour les associations foncières, des locations diverses…), la gestion des cimetières, des recensements militaires et la dématérialisation des procédures et des démarches administratives via une plateforme certifiée BLES (Berger-Levrault échanges sécurisés).

Se développent également l'utilisation du module i-parapheur qui simplifie les circuits de validation et de signatures en lien avec les trésoreries, mais également les procédures de télétransmission des actes administratifs et financiers des collectivités envers les services préfectoraux.

Chaque module donne accès à des fonctionnalités multiples paramétrables selon les modes d'habilitation, et avec des bureaux métier personnels.

Des assistants et outils embarqués permettent l'exploitation des données collectées pour élaborer des listes, statistiques et graphiques à partir de requêtes prédéfinies ou entièrement personnalisables.

Grâce à des assistants simples, inspirés des pratiques et usages des utilisateurs, ces solutions logicielles modulaires permettent

© DR

Équipe du service info communes.

de gagner en temps et en efficacité, dans le respect de la réglementation.
De nombreuses éditions en standard sont fournies et l'outil permet également la personnalisation des états pour une utilisation toujours plus adaptée.

Par ailleurs, l'utilisateur bénéficie de la législation en vigueur qui est intégrée dans les produits et se met automatiquement à jour via Internet, et d'une documentation très développée sur l'ensemble des fonctionnalités des modules.

Depuis quand utilisez-vous ces outils et dans quel cadre avez-vous décidé de les adopter ? Plus concrètement, que vous apportent-ils au quotidien ?
Le choix des produits Magnus a été effectué en 1989 à l'initiative du conseil régional de Franche-Comté qui avait négocié des tarifs préférentiels auprès de l'entreprise, rachetée depuis par Berger-Levrault. Les quatre départements francs-comtois ont alors créé leurs propres structures de maintenance pour apporter un service de proximité aux communes rurales qui décidèrent, à leur initiative, d'investir dans la suite bureautique Magnus-Berger-Levrault.

Cette gamme de produits, qui s'est enrichie au cours des années, est devenue un outil indispensable à la gestion administrative, financière et technique des collectivités.

Qui peut bénéficier des prestations d'assistance et de maintenance que vous offrez ?
Dans ce cadre, la cellule d'informatisation des communes composée de quatre personnes apporte, auprès de 595 collectivités ou organismes du Département qui utilisent les logiciels Magnus (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats, etc.), un ensemble de prestations d'assistance et de maintenance pour mettre en œuvre et exploiter les applications (installation, support téléphonique ou sur site, télémaintenance…). Au préalable, elle conforte les collectivités dans leurs choix de matériels et environnements systèmes quant à leurs compatibilités avec les produits Magnus-Berger-Levrault.

Elle assure également la formation des personnels administratifs à l'utilisation de ces outils ainsi que la formation aux bases fondamentales et réglementaires à chacun des modules.

Dans le cadre d'un contrat de maintenance, l'éditeur Berger-Levrault apporte, quant à lui, des conseils techniques et de l'expertise fonctionnelle aux agents du Département en charge de l'assistance Magnus, et diffuse les mises à jour de ses logiciels à toutes les communes et organismes utilisateurs.

En quoi ces interventions sont-elles importantes notamment dans le cadre du soutien aux zones rurales ?
Ces interventions sont importantes pour les collectivités haut-saônoises, dont 88 % ont moins de 500 habitants et parmi elles, 46 % ont moins de 250 habitants, afin de leur garantir un bon niveau d'intervention, quels que soient leur taille et leur lieu d'implantation, sur les différents logiciels dans des délais rapides et leur apporter également des conseils juridiques et financiers à un tarif raisonnable.

Comment en appréhendez-vous les résultats ?
Des outils complémentaires sont mis à disposition pour analyser et suivre l'homogénéité du parc logiciel des collectivités eu égard aux nombreuses mises à jour de logiciels diffusées par Magnus-Berger-Levrault. Un outil spécifique, de type *helpdesk*, a été spécifiquement développé pour enregistrer toutes les sollicitations des collectivités et en assurer le suivi. Il permet de restituer et d'analyser les différents types d'intervention, les logiciels impactés, de quantifier par collectivité et par agent leur durée et nombre.

« Le choix des produits Magnus a été effectué en 1989 à l'initiative du conseil régional de Franche-Comté qui avait négocié des tarifs préférentiels auprès de l'entreprise, rachetée depuis par Berger-Levrault. »

Sur 6600 interventions annuelles, 85 % d'entre elles sont traitées dans les deux heures suivant leur signalement.

Désormais, l'assistance s'effectue par télémaintenance, les interventions sur site sont exceptionnelles.

© DR

Bernard Martin, responsable du service info communes

On note un taux d'adhésion important des communes (539 sur 543), 18 communautés de communes, 38 syndicats et structures diversifiées, avec des élus et des secrétaires de mairie qui font part régulièrement de leur satisfaction à l'exécutif départemental et aux services.

Attendez-vous de nouveaux développements ?
Ils sont prévus pour répondre aux évolutions réglementaires : gestion dématérialisée des factures, la déclaration sociale nominative, les échanges dématérialisés en matière d'état-civil (Comedec) et l'archivage électronique. Par ailleurs la portabilité des applicatifs sur des appareils mobiles (tablettes, Smartphone…) est attendue. Elle permettra de relayer l'information directement aux usagers qui utiliseront davantage les procédures dématérialisées dans leurs démarches administratives.

Ingénierie70, une boîte à outils au service des communes

© DR

Ouvrage à Montjustin.

© DR

Raddon-et-Chapendu.

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2011, l'agence départementale Ingénierie70 est un établissement public administratif. Il intervient en appui des collectivités dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. Et, depuis juillet 2015, dans l'application du droit des sols.

ENTRETIEN AVEC PASCAL VALENTINI, DIRECTEUR D'INGÉNIERIE70

© K Altmeyer

Pascal Valentini

Quels sont les domaines d'intervention d'Ingénierie70, et à qui s'adressent-ils ?
Nous intervenons à la demande des 345 communes adhérentes, sur les 545 que compte le département. Ce sont essentiellement des petites collectivités, puisque 80 % des communes de Haute-Saône ont moins de 500 habitants. Auparavant, elles bénéficiaient de l'assistance des services de l'État, qui les aidait à réaliser leurs projets en eau potable, assainissement et voirie. Dans le cadre de la réorganisation de ses services (fusion DDA-DDE), l'État a mis un terme à ces prestations en 2010. C'est pourquoi le Département a créé en 2011 Ingénierie70, l'agence départementale chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux de Haute-Saône une assistance d'ordre technique dans ces mêmes domaines. Précisons que, pour la voirie, nous intervenons dans l'aménagement d'espaces publics (place, rue, trottoir, etc.), la construction et la rénovation d'ouvrages d'art (ponts, mur de soutènement) et l'entretien classique des voiries : bouchage de trous, reprise de revêtements…

Quels types d'assistance assurez-vous ?
Suivant l'importance du projet, nous proposons trois types d'assistance :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : nous aidons la collectivité à définir son programme, à le quantifier (prix, montant) et à bien définir le périmètre d'intervention, à trouver un bureau d'études, à analyser les offres... Nous nous assurons que la procédure s'effectue dans les règles. Et on accompagne les élus tout au long des travaux.
- Maîtrise d'œuvre : nous nous occupons du dossier de A à Z. Nous réalisons plans, avant-projet, projet, étude de faisabilité, dossier de consultation des entreprises travaux, ouverture des plis, analyse des offres... Nous suivons le chantier et faisons le suivi administratif et financier jusqu'à réception des travaux.

- Maîtrise d'ouvrage déléguée : pour les toutes petites opérations d'entretien (voie communale, réfection d'un enduit, rebouchage des trous dans la chaussée…), nous avons passé un marché à bons de commande sur le département. Il nous permet de faire intervenir une entreprise, et de la payer sur un marché contractualisé pluriannuel. Ingénierie70 émet ensuite un titre de recette à la collectivité.

Le budget moyen d'une intervention en maîtrise d'œuvre s'établit autour de 95 000 € HT, soit l'aménagement d'environ 400 m d'une rue en eau potable.

Combien coûte aux collectivités l'intervention d'Ingénierie70 ?

Pour bénéficier des services de l'agence en matière d'aménagement, une collectivité doit être adhérente. Une simple délibération du conseil municipal est suffisante. Elle paye ensuite une cotisation annuelle symbolique de 0,6 € par habitant pour les communes et de 0,3 € pour les EPCI. Le Département est également adhérent et verse une cotisation de 0,15 € par habitant. Ensuite, les communes sont libres de recourir aux services de l'agence. Si elles font appel à nous, nous facturons nos prestations en fonction d'une grille de tarifs votés par le conseil d'administration, et après signature d'une convention. Les tarifs varient en fonction du montant des travaux et du type d'assistance. En assistance à maîtrise d'ouvrage, ils s'échelonnent entre 1 %, pour 1 million d'euros de travaux, et 4 %, pour 50 000 €. En maîtrise d'œuvre, ils se situent entre 6 et 10 % du montant hors taxes des travaux. Ceux-ci ne peuvent dépasser les 400 000 € HT afin de ne pas concurrencer la maitrise d'œuvre privée. Une fois les travaux achevés, cette facturation est revue, à la hausse ou à la baisse, en fonction de leur coût réel.

Depuis juillet 2015, Ingénierie 70 s'occupe aussi de l'application du droit des sols…

La loi ALUR a modifié le seuil de mise à disposition gratuite des services de l'État. Les documents (permis de construire et de démolir, autorisation de travaux, etc.) de la majeure partie des petites et moyennes communes étaient jusque-là instruits par l'État. Au 1er juillet 2015, 137 communes étaient concernées. Les communautés de communes auraient pu prendre le relai, mais les études ont montré que les effectifs consacrés à cette tâche devaient alors doubler, le volume d'actes sur le territoire étant insuffisant.

« Réussir à baisser le taux d'intérêt, ne serait-ce que d'un point, n'est pas sans conséquence sur les capacités futures d'investissement de la commune. »

En tant que chef de file de la solidarité territoriale, le président du conseil départemental a souhaité proposer, via Ingénierie 70, la création d'un service départemental mutualisé d'application du droit des sols à l'intention des communes ne bénéficiant plus de l'assistance gratuite de l'État. À ce jour, cent communes ont adhéré, hormis celles du secteur d'Héricourt (10 000 habitants), qui a préféré transférer son service à la communauté de communes, et une partie de celles du Pays de Vesoul Val de Saône qui a créé une structure propre. Pour conserver la proximité, les agents d'Ingénierie70 qui s'occupent des documents d'urbanisme sont installés sur les mêmes communes d'implantation que la DDT : Lure, Gray et Vesoul. Depuis la création du service, qui a entrainé l'acquisition d'un logiciel de gestion des actes d'urbanisme, les délais d'instruction ont été réduits d'environ 50 % par rapport au délai légal. L'instruction des actes étant facturée, l'accord tacite est devenu l'exception.

Quel est le budget d'Ingénierie70 ?

Environ 900 000 € pour l'ensemble des missions de l'agence : 600 000 € pour la partie aménagement et 270 000 € pour le droit des sols. En aménagement, 77 % des recettes sont assurées par la facturation des prestations, 17 % par l'adhésion des collectivités et 6 % par la cotisation du Département. En droit des sols, les recettes proviennent à 94 % des prestations et à 6 % des cotisations. Enfin, côté dépenses, les salaires représentent 75 %, et la location des bureaux et des voitures quasiment le reste (20 %).

Comment envisagez-vous l'avenir proche d'Ingénierie70 ?

Dès maintenant, nous devons anticiper l'arrivée, au 1er janvier 2017, d'une bonne partie des 80 communes concernées par la 2e vague de la loi ALUR. Il faudra peut-être embaucher une ou deux personnes supplémentaires pour répondre à la demande.

Nous travaillons aussi sur le développement d'un service d'ingénierie financière, qui sera orienté projet dans un premier temps. L'idée est d'accompagner les communes dans leurs démarches : amortir un investissement important, monter un dossier de demande de subvention, rechercher des financements… Et ce, pour tout type d'aménagement (gymnase, pôle périscolaire, projet d'assainissement, usine de traitement des eaux, réhabilitation d'une mairie…). Ce soutien peut se révéler important pour une petite collectivité. Prenons un emprunt sur quarante ans destiné à réaliser des travaux. Réussir à baisser le taux d'intérêt, ne serait-ce que d'un point, n'est pas sans conséquence sur les capacités futures d'investissement de la commune.

Nous avons envoyé un questionnaire aux élus, pour savoir s'ils étaient intéressés par une assistance financière, juridique voire dans d'autres domaines. En fonction de leurs réponses, nous développerons de nouvelles missions au sein de l'agence. Lorsqu'un manque est repéré, l'agence départementale tente de créer l'outil correspondant. Ingénierie70 est une boîte à outils au service des collectivités.

Perrousse. © DR

Grandes infrastructures : 2x2 voies et très haut débit

Pour assurer la poursuite de son développement économique, la Haute-Saône investit massivement dans les liaisons routières rapides et dans le numérique. Objectif : fluidifier les déplacements physiques et rendre le très haut débit (plus de 100 Mb/s) accessible à toute la population à l'horizon 2025.

ENTRETIEN AVEC EDWIGE EME, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET NUMÉRIQUE

© Luc Cholley

Edwige Eme

Route RD438.

© C.D.

Sur quels grands principes se base le conseil départemental en matière de développement routier ?

Le caractère très industriel du département de la Haute-Saône rend le besoin de connexion vers les grandes infrastructures de transport nationales, extrêmement prégnant. À titre d'exemple, à Vesoul, se situe le centre mondial de pièces détachées pour le groupe PSA Peugeot Citroën qui n'utilise que le transport routier. Cette entreprise recherche donc dans les infrastructures routières un niveau de service qui lui garantit la sécurité et la régularité de ses approvisionnements et de ses expéditions.

Depuis une quinzaine d'années, l'État et le Département aménagent la RN 19 et la RD 438 à 2X2 voies dans une stratégie de connexion est-ouest (Langres-Belfort). Le Département a également réalisé le passage à 2X2 voies de la RD 64 entre Luxeuil-les-Bains et Lure permettant ainsi le contournement sud des Vosges. Aujourd'hui, l'État continue l'aménagement de la RN 19 à Port-sur-Saône et à l'est de Lure.

Le Département, quant à lui, se concentre sur la stratégie de connexion nord-sud par la RN 57. Pour y parvenir une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État vers le Département a été faite pour réaliser d'une part, au nord de Vesoul, la déviation de Saulx (la dernière agglomération sur la RN 57) et d'autre part, le passage à 2x2 voies de deux sections au sud de Vesoul (13 km).

Quels sont les grands projets de transport routier soutenus par la Haute-Saône ?

Le Département de la Haute-Saône participe financièrement aux projets d'aménagement de la RN 19 dans sa stratégie de reconnexion est-ouest. À cet égard, il co-finance la déviation de Port-sur-Saône (130 M€) à l'ouest de Vesoul et l'aménagement entre Lure et Amblans (40M€) à l'est. Par ailleurs, le Département dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État sur la RN 57, mène actuellement la construction de la déviation de Saulx au nord de Vesoul et la mise à 2x2 de 13 km au sud de Vesoul.

Comment sont financées ces infrastructures ?

En ce qui concerne les projets sur la RN 19 et la RD 438, la clé de financement est constante depuis les années 2000 à savoir : 75 % État, 12,5 % Région et 12,5 % Département. Pour les projets d'aménagement sur la RN 57, seuls le Département et la Région financent avec une participation respective de 75 % et de 25 %.

Vous êtes également chargée du numérique au conseil départemental. Comment offrir un débit suffisant dans un territoire aussi dispersé que la Haute-Saône ? Comment éviter les inégalités ?

Par délibération en date du 28 novembre 2011, l'assemblée départementale a adopté

le schéma directeur territorial d'aménagement numérique SDTAN qui a dressé un diagnostic de la couverture en haut et en très haut débit de la Haute-Saône, et a défini les grandes ambitions numériques du territoire. Il a fixé comme objectif d'assurer un débit minimum de 8 Mb/s pour tous les Haut-Saônois à horizon 2020 et d'atteindre 100 % de lignes très haut débit (THD) en 2025. Par délibération en date du 25 mars 2016, l'assemblée départementale a adopté son nouveau SDTAN qui prévoit :

- Le déploiement du FttH (*Fiber to the Home* ; Fibre à la Maison) pour plus de 46 000 locaux.
- La modernisation du réseau cuivre concernant plus de 39 718 locaux soit la mise en place de 232 NRA-MeD (Nœud de raccordement aux abonnés « Montée en débit). Cette modernisation va permettre aux 46 600 d'avoir le *Triple Play* et un débit descendant de 30 Mbps en moyenne.
- Le déploiement du FttE (*Fiber to the Entreprise* ; Fibre à l'Entreprise) à la demande pour une cinquantaine de sites prioritaires (santé, éducation, administration, entreprises…).
- L'inclusion numérique (radio, Wifi ou satellite…) concernant environ 1 500 lignes. Une aide départementale d'environ 400€ sera consentie aux administrés bénéficiant de technologie hertzienne.

Fibre optique.

© O. Vincent

Ainsi, par une politique volontariste et d'avant-garde menée par le conseil départemental, tous les foyers haut-saônois ont un accès Internet avec un minimal de 8 Mbps. Celui-ci permettra à tous les Haut-Saônois d'avoir accès à l'offre *Triple Play* de leur fournisseur d'accès Internet (FAI).

« Le Département de Haute-Saône s'est doté de la possibilité d'activer lui-même le réseau FttH afin de permettre à des moyens et petits opérateurs de venir fournir un service de qualité à nos administrés. »

Actuellement, et sous l'égide de Haute-Saône Numérique, les NRA-Med sont commandés par 10 chaque mois. Le déploiement se fait de façon à équiper en priorité les communes n'ayant pas ou peu de débit. Nous avons inauguré le 29 avril le NRA-Med de Cintrey (commune de 111 habitants). Sur la zone de couverture du sous-répartiteur de Cintrey, après l'intervention de Haute-Saône Numérique, 55 % des administrés ont accès au VDSL2. 100 % des administrés ont accès au *Triple Play*.

Quand les zones urbanisées auront-elles accès à la fibre optique ?

Pour atteindre les objectifs du cahier des charges national de la mission France très haut-débit initiée par le gouvernement, il est prévu dans la phase 1 du projet de déployer 46 000 locaux en FttH d'ici 2020, représentant 38 % de couverture de la zone d'initiative publique.

Ces premières plaques FttH sont localisées en zone urbaine telles que :

- La communauté de communes du Val Gray.
- La communauté de communes du Pays de Héricourt.
- La communauté de communes du Pays de Luxeuil.
- La communauté de communes du Pays de Lure.
- La communauté de communes du Pays Riolais.

Ainsi 105 communes haut-saônoises bénéficieront dès 2020 du FttH.
Les secteurs choisis pour cette première phase de déploiement FttH sont ceux qui présentent a priori les caractéristiques nécessaires et suffisantes pour permettre à tout opérateur, et en particulier aux opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN), de commercialiser leurs offres de services sur les infrastructures qui y sont déployées par la collectivité. Néanmoins, le Département de Haute-Saône s'est doté de la possibilité d'activer lui-même le réseau FttH afin de permettre à des moyens et petits opérateurs de venir fournir un service de qualité à nos administrés.

Le déploiement du FttH ne se limitera pas seulement aux zones urbanisées. En effet, La Haute-Saône a réaffirmé dans son SDTAN 2.0 son objectif « de long terme » de se rapprocher, autant que faire se peut, d'une desserte THD (débit ≥ 30 Mb/s) de 100 % des foyers haut-saônois à horizon 2025, dont près de 67 % devraient même disposer de débit THD ≥ 100 Mb/s (75 000 lignes) à cette date. Cette dynamique de desserte THD ≥ 100 Mb/s du territoire devant se poursuivre jusqu'à au moins 2030 pour atteindre alors 77 % des locaux.

PUBLIRÉDACTIONNEL

EIMI, Les services dans les métiers de l'énergie

EIMI (Études installations maintenance industrielle) met, depuis bientôt 37 ans, son énergie à disposition de ses clients. C'est aujourd'hui un acteur majeur des services énergétiques dédiés aux entreprises et aux collectivités. Elle n'en garde pas moins cette humilité, avouant que la réussite passe par le travail.

Bartolino Nardis, fondateur d'EIMI et son fils Sandro Nardis

© DR

ENTRETIEN AVEC SANDRO NARDIS, PRÉSIDENT D'EIMI

EIMI créée en 1979 à Étupes par votre père, Bartolino Nardis, a aujourd'hui la force d'un groupe. Pourriez-vous en évoquer l'historique et les métiers ?

Elle est née de la volonté de mon père : proposer un métier d'installation en génie climatique (chauffage/climatisation/conditionnement d'air/tuyauteries) pour répondre à la demande d'industriels locaux et notamment PSA Automobiles. Le développement s'effectue sur le territoire français, d'abord par des implantations à proximité des sites de production du groupe automobile afin de répondre à ses besoins. Après 1985, des opportunités ont permis un essor plus rapide de la société en se diversifiant géographiquement, avec de nouveaux clients. En 1995, un département maintenance est créé. En 2000, nous avons incorporé une branche électricité.

Aujourd'hui nous sommes présents sur le grand quart nord-est. Notre effectif en Franche-Comté/Bourgogne est de 300 collaborateurs et au total, nous employons 500 personnes réparties sur 15 sites en réalisant un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros. Nous avons pour clients les industriels, les collectivités et le tertiaire. Nous sommes certifiés ISO 90001 et ISO 50001.

En 1997, vous avez rejoint EIMI et vous en êtes président depuis 2012. Vous avez 44 ans et écrivez désormais cette belle histoire familiale. Vous représentez la deuxième génération. Comment définiriez-vous vos engagements et vos spécificités pour être réellement concurrentiel ?

Nous sommes plutôt des gens simples dotés d'un bon sens paysan et nos équipes sont au cœur de nos relations clients.

Nous accompagnons dans la durée. Notre leitmotiv : la satisfaction de nos clients. EIMI étudie, réalise, et maintient les projets avec ses équipes. Nous constituons une société de services intégrée dans les métiers de l'énergie. De l'installation à la maintenance, nous proposons des solutions d'amélioration continue de la performance énergétique. Nous proposons des solutions techniques novatrices et notre présence sur le terrain assure un *feed-back* permanent. Enfin nous respectons tous nos engagements.

Cellules HT poste stand d'essais.

© DR

Chaufferie Techn'home à Belfort.

© DR

© DR

Téléportage de caisson chauffage, rafraichissement, ventilation (Ikea).

Nous revendiquons une stratégie globale pour mieux investir localement. Si nous avons adopté une dimension nationale, nos valeurs restent liées à la proximité, la réactivité, la disponibilité et la Qualité.

Vous avez su fidéliser en Haute-Saône, vos collaborations avec des clients importants et historiques comme PSA, Ikea, Vétoquinol, Iisi, ERDF, les collectivités locales... Vous affirmez n'avoir pas le droit de vous tromper. Comment pérenniser cette relation de confiance tissée au fil du temps ? Quels développements attendus ?

Ce sont bien souvent les clients qui nous font avancer. Sans eux, nous ne sommes rien. Leurs exigences sont pour nous des « boosters » de qualité.

Notre ambition est de poursuivre notre essor en restant indépendant. C'est primordial pour nous. Nous avons les capacités humaines et financières pour y parvenir. À travers notre métier historique qui est l'installation génie climatique et électrique, nous souhaitons apporter de la maintenance partout où nous sommes présents.

Nous ne cherchons pas à dépasser les frontières puisque nous menons une démarche pragmatique basée sur la réactivité et dont la satisfaction du client est le premier objectif.

EIMI

169, rue du Breuil
BP 51004 – Technoland
25461 Étupes Cedex
Tél. : 03 81 94 23 23 – Fax : 03 81 94 27 23
eimi.etupes@eimi.fr

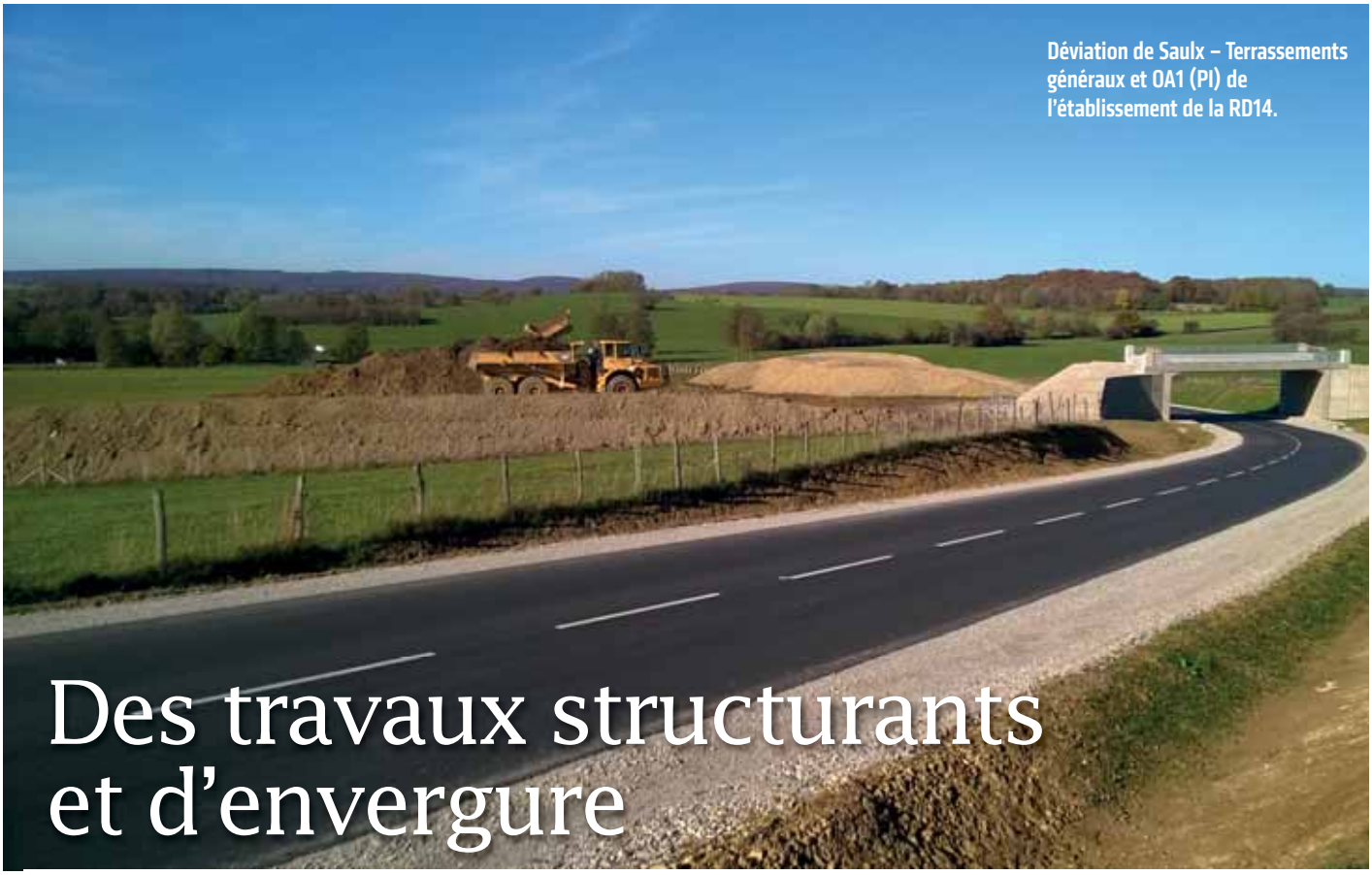

Déviation de Saulx – Terrassements généraux et OA1 (PI) de l'établissement de la RD14.

© DR

Des travaux structurants et d'envergure

La RN 57 est un axe routier d'importance majeure pour la structuration de la vie économique et sociale de l'ensemble du nord et du centre de la Franche-Comté. Son aménagement, sous maîtrise d'ouvrage du Département constitue donc une priorité.

ENTRETIEN AVEC XAVIER LEJAY, DIRECTEUR-ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRANSPORTS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Pouvez-vous nous rappeler quels sont les enjeux de la mise à deux fois deux voies de la RN 57 entre Rioz et Voray-sur-l'Ognon ?
Classée en grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT) au schéma directeur routier national et en itinéraire européen (E23) entre Metz et Lausanne, la RN57 constitue un maillon essentiel de l'axe nord-sud entre le Benelux et la Suisse via la Lorraine et la Franche-Comté. Elle revêt donc une importance capitale pour les échanges commerciaux entre ces deux territoires régionaux, ainsi qu'avec le nord de l'Europe, la Suisse et, dans son prolongement, l'Italie.

La RN 57 a également comme vocation d'assurer les relations entre les pôles économiques (et donc les bassins d'emploi) des départements des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs. Les quatre principales agglomérations situées sur cet axe routier (Remiremont, Luxeuil-les-Bains, Vesoul et Besançon, qui regroupent plus de 250 000 habitants) concentrent l'essentiel des activités économiques de l'itinéraire et génèrent donc, outre un trafic important de poids lourds, des flux très élevés de circulations pendulaires domicile/travail/loisirs.

Toutes fonctions confondues, le trafic moyen journalier annuel sur la RN 57 entre Rioz et Voray-sur-l'Ognon s'élève ainsi à 11 500 véhicules/jour, dont environ 12 % de poids lourds, générant une forte accidentologie (21 accidents corporels ayant entraîné 8 décès et 32 blessés au cours de ces dix dernières années).

Enfin, la RN 57 a une fonction primordiale pour la connexion du département de la Haute-Saône à deux infrastructures régionales à haut niveau de service : l'accès rapide à la gare TGV Besançon – Franche Comté d'Auxon, ainsi qu'à l'autoroute A 36 qui relie l'A 6 et l'A 39 à l'Alsace.

Xavier Lejay

Les enjeux liés à l'aménagement à 2x2 voies de la section Rioz/Voray-sur-l'Ognon, mais également de celle située entre Vellefaux et le carrefour d'Authoison, sont donc essentiellement économiques et sécuritaires. Ces deux nouveaux aménagements très attendus des Haut-Saônois renforceront indéniablement l'attractivité de notre département en offrant à court terme une connexion très satisfaisante, tant du point de vue des temps de parcours des usagers que de celui de la sécurité routière, entre les territoires situés

à proximité de la RN 57, l'agglomération bisontine et les infrastructures de transport à haut niveau de service que sont l'autoroute A36 et la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône.

Quelles sont les caractéristiques et quel est le phasage de ce chantier ?

Dans sa traversée du département, la RN 57 est actuellement aménagée à 2x2 voies sur cinq tronçons distincts. Le reste de l'itinéraire est constitué d'une route bidirectionnelle à chaussées non séparées.

L'opération consiste donc à poursuivre la mise à 2x2 voies de cet axe routier sur une longueur de 9,5 km. Sur une grande majorité du linéaire, les caractéristiques géométriques du tracé existant sont conformes à celles des autoroutes de catégorie L2 (vitesse de circulation limitée à 110 km/h), ce qui nous permet de réaliser un aménagement sur place avec quelques modifications localisées, dont une assez lourde au droit du franchissement de la LGV Rhin-Rhône. La nouvelle chaussée sera, par conséquent, accolée à celle déjà existante. La difficulté majeure du chantier réside donc dans l'exécution de nos travaux en bordure d'une route fortement circulée, ce qui nécessitera de notre part de parfaitement gérer le phasage des travaux et la sécurité des usagers, en particulier lors des opérations de raccordement ou de reprofilage des chaussées neuves et actuelles.

L'opération comporte le doublement de deux passages inférieurs, la construction de deux autres ouvrages du même type et l'édification de deux passages supérieurs mixtes pour la grande faune et les rétablissements agricoles. Une aire de repos de 3 ha sera également construite à mi-distance. 450 000 m³ de déblais et 320 000 m³ de remblais seront exécutés. 110 000 m³ de couches de forme granulaires et 120 000 tonnes d'enrobés seront également mis en œuvre pour la réalisation des chaussées.

Les travaux, qui ont démarré fin 2014, seront exécutés en deux tranches fonctionnelles, en raison des contraintes d'exploitation de la RN 57 sous chantier et de la capacité budgétaire annuelle du Département en investissement. La première, en cours sur une longueur de 4 800 m, sera mise en service fin 2017 et la seconde se déroulera de la fin 2017 à la fin 2019.

Le coût d'objectif de cette opération est budgétisé à hauteur de 32 M€, avec une participation financière de la Région de 6,67 M€.

Le Département, maître d'ouvrage, devrait financer 46 millions d'euros (sur 59 millions). Qui sont les autres financeurs ?

Afin d'accélérer l'aménagement de l'itinéraire RN 57, le Département a demandé et obtenu de l'État qu'il puisse réaliser rapidement l'aménagement de trois sections de la RN 57 sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

« La difficulté majeure du chantier réside donc dans l'exécution de nos travaux en bordure d'une route fortement circulée, ce qui nécessitera de notre part de parfaitement gérer le phasage des travaux et la sécurité des usagers… »

Par convention du 1er juillet 2011, l'État a donc transféré temporairement au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la déviation de Saulx (estimés à 13 M€) et de mise à 2 x 2 voies des sections de Rioz/Voray-sur-l'Ognon (32 M€) et de Vellefaux/carrefour d'Authoison (14 M€). Le coût total de ces trois opérations déclarées d'utilité publique le 1er février 2002 est donc évalué à 59 M€ à terminaison.

Compte tenu de l'intérêt régional de l'opération d'aménagement de la RN 57, la Région de Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'apporter, dans le cadre de son plan de soutien à l'activité du BTP voté le 26 septembre 2014, une participation financière à hauteur de 25 % du montant HT des dépenses, soit 12,3 M€.

Pouvez-vous nous présenter le projet de déviation de Saulx-de-Vesoul, en cours de réalisation ?

Située au nord de Vesoul, cette opération en cours de travaux consiste à dévier la commune de Saulx (dernière agglomération traversée par la RN 57 entre Nancy et Besançon, avec un trafic de 8600 véhicules/jour, dont 17% de poids lourds), en construisant une route bidirectionnelle de 3,5 km comportant des carrefours plans de type « giratoire » permettant les échanges avec la voirie secondaire.

Le bénéfice attendu est de supprimer dans la traversée de cette commune toutes les nuisances générées par le passage du trafic de transit, en particulier des poids lourds.

L'opération comporte la construction de trois ouvrages d'art, ainsi que l'exécution de 265 000 m³ de déblais, de 200 000 m³ de remblais, de 35 000 m³ de couches de forme granulaires et de 25 000 t d'enrobés.

Le coût d'objectif de cette opération est budgétisé à hauteur de 13 M€, avec une participation de la Région de 2,71 M€.

Mise à 2x2 voies de la section Rioz – Voray sur l'Ognon. Chantier de construction de l'OA6 (PI).

© DR

Développement durable : un engagement fort de la collectivité

Département rural, la Haute-Saône est dotée d'atouts naturels exceptionnels, qui sont autant d'attraits. La stratégie de protection de l'environnement occupe donc une place centrale, au cœur de l'action départementale.

ENTRETIEN AVEC LAURENT SEGUIN, 3E VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE, DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT, LA FORÊT ET L'AGRICULTURE

© Bruno Mathieu

Laurent Seguin

La Haute-Saône abrite de nombreux sites et espaces naturels sensibles. De quelle façon sont-ils préservés ?

La Haute-Saône est un département très rural qui compte des espaces peu habités où la nature a gardé toute sa place. Parmi les particularités de ce territoire : il comporte aussi bien des zones très sèches que des zones humides et marécageuses, dans les vallées. La partie nord de notre territoire est située dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges dont le Département est l'un des acteurs puisqu'il participe à son fonctionnement. Au sein de cet espace préservé, on peut découvrir un véritable joyau naturel, le plateau des 1000 Étangs, caractérisé par de nombreux étangs de taille variable, résultat du retrait des glaciers qui recouvraient les Vosges à la fin de la dernière ère glaciaire, il y a 12 000 ans, et qui ont à cette occasion creusé le sol à certains endroits.

Nous avons donc des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), des zonages Natura 2000 ainsi qu'une réserve naturelle : celle des Ballons comtois, située à l'extrême sud du massif vosgien. Les outils de protection correspondants sont de dimension nationale, voire européenne. Les contrats de rivière et les Sdage (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) qui couvrent l'ensemble du département, sont également des outils très importants pour le développement durable.

Image panoramique d'un étang du plateau des 1000 Étangs.

Le conseil départemental intervient à chaque fois qu'une collectivité témoigne d'un intérêt à préserver une zone ou qu'elle en devient propriétaire. En subventionnant des associations, nous finançons des actions spécifiques telles que la protection des marécages ; nous soutenons aussi chaque année les programmes d'éducation à l'environnement mis en œuvre par nos deux Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) : la Maison de la nature de Brussey et celle des Vosges saônoises. Ces structures interviennent dans les écoles ainsi que les centres périscolaires.

Quels sont les principaux axes de la stratégie de développement durable du conseil départemental ?

Nous avons mis en place un Plan climat énergie territorial (PCET) qui comprend une série d'actions orientées vers la réduction de la consommation d'énergie. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue en ce sens un enjeu important. Nous favorisons également la filière bois-énergie : en partenariat avec plusieurs communautés de communes, à travers des contrats territoriaux, nous avons participé

© DR

© DR

© DR

Éducation à l'environnement.

au financement de plateformes utilisées pour stocker les plaquettes forestières (également nommées « bois déchiqueté », celles-ci se présentent sous la forme de copeaux de bois, utilisés comme combustible dans des chaufferies automatiques). Avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), nous soutenons les chaufferies-bois. En ce qui concerne la production d'énergies douces, nous finançons le volet environnemental des microcentrales électriques : par exemple, la réalisation d'une passe à poissons pour assurer la continuité écologique... Par ailleurs, nous sommes intervenus sur la construction d'une maison des énergies située à Héricourt, dont la vocation est de conseiller les professionnels du bâtiment pour maîtriser et réduire les impacts énergétiques. Enfin, nous poursuivons un chantier très important concernant l'eau et l'assainissement, mené avec les communes et les communautés de communes. Il s'est traduit, l'année dernière, par un plan de relance qui a impliqué d'importants investissements pour le remplacement de conduites d'eau usagées. Supprimer ainsi de nombreuses fuites permet aux collectivités d'économiser sensiblement la ressource. En ce qui concerne l'assainissement, le service de l'eau du département contrôle le bon fonctionnement des stations d'épuration.

« Nous encourageons la diversification agricole qui permet aux exploitants de se spécialiser et de vendre leurs productions à des prix plus élevés que ceux des produits conventionnels. »

Concernant l'agriculture, le conseil départemental met en œuvre un programme d'aide orienté sur les bâtiments d'élevage et de stockage, avec un volet intégration de ces bâtiments dans le paysage. Nous subventionnons également la gestion des effluents dont on connaît aujourd'hui précisément l'influence sur la qualité de l'environnement. Dans ce cadre, nous aidons les agriculteurs à se doter de fumières ou de fosses à lisier aux normes, ce qui n'est pas encore le cas de tous les exploitants. Nous avons également signé avec nos partenaires des contrats de rivière qui couvrent l'ensemble du département. Étant centrés sur des objectifs de qualité des eaux, de valorisation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée des ressources en eau, ils comportent aussi un volet agricole.

L'encouragement à l'agriculture bio s'inscrit dans cette stratégie. Comment analysez-vous son potentiel local ?

Nous encourageons la diversification agricole qui permet aux exploitants de se spécialiser et de vendre leurs productions à des prix plus élevés que ceux des produits conventionnels. À ce titre, la culture bio représente aujourd'hui pour nombre d'entre eux un débouché intéressant. Le Département aide toutes les associations agricoles, certaines étant tournées vers les techniques conventionnelles, d'autres vers le bio. Nous leur octroyons des subventions de fonctionnement, et nous les soutenons à travers des conventions annuelles qui permettent de définir avec elles des thèmes précis de réflexion et d'action.

Le plan « Cantines 70 : mangeons local et bio » permet, en particulier, de valoriser les circuits courts. Quels sont les autres leviers ?

Au départ, l'objectif du plan « Cantines 70 : mangeons local et bio » était de fournir, pour l'ensemble des repas servis dans les cantines, uniquement des produits bio. Mais il s'est avéré que la filière locale n'était pas encore assez développée pour y parvenir : il aurait fallu faire venir par les transports des produits d'autres départements, ce qui n'était pas vraiment écologique ! Nous avons donc choisi d'utiliser en complément les aliments issus de circuits courts. Sur les 26 collèges que compte la Haute-Saône, nous avons commencé avec sept ou huit établissements, qui ont servi la première année un repas par semaine ; puis ce sont les 26 collèges qui l'ont fait. Dans trois ans, tous les repas seront « local et bio ». Nous nous sommes inscrits l'année dernière dans le réseau Agrilocal : dans ce cadre, nous avons été classés troisième département en termes de chiffre d'affaires, et premier par habitant. L'idée est aujourd'hui d'élargir cela aux lycées, si la Région le souhaite, ainsi qu'aux MFR, aux EHPAD et aux hôpitaux...

Exemple d'un bâtiment d'élevage subventionné par le CD70.

© DR

Enedis accompagne les collectivités territoriales de Haute-Saône vers le très haut débit

La couverture de l'ensemble du territoire français par l'Internet très haut débit (THD) est devenue une priorité nationale et un enjeu majeur pour le développement des territoires. Enedis participe à la mise en œuvre de cet objectif à travers son partenariat avec Haute Saône Numérique.

Enedis, qui gère 95% du réseau de distribution électrique en France, met à disposition son réseau de distribution électrique pour accueillir la fibre optique et faciliter le déploiement du réseau de communications électroniques.

VERS UNE NOUVELLE ÈRE TECHNOLOGIQUE

En Haute-Saône, l'année 2016 est marquée par une montée en débit du réseau existant permettant d'accéder au haut débit. Enedis, acteur du développement local, travaille en étroite collaboration avec le syndicat mixte Haute-Saône Numérique afin de proposer la fibre optique des habitants en alimentant les armoires de montée en débit. Cette synergie garantit un déploiement du haut débit avec des coûts réduits tout en limitant l'impact environnemental et la fracture numérique.

Enedis propose un suivi et un accompagnement personnalisé tout au long de la phase de raccordement des équipements. Dans ce cadre, un interlocuteur unique répond à vos besoins et suit le raccordement du début à la fin. Les délais de raccordement sont transparents en amont et en cours du déploiement avec une simplification de la mise en service.

PROXIMITÉ ENTRE Enedis ET HAUTE-SAÔNE NUMÉRIQUE

L'offre en aérien et en souterrain

Enedis va signer en 2016 avec Haute Saône Numérique une convention sur une durée de 20 ans : dans ce cadre, il va mettre à disposition les supports des lignes électriques à basse et moyenne tension. Cette initiative permettra le déploiement de la fibre optique à des prix compétitifs sur le long terme tout en garantissant la sécurité des personnes et des ouvrages, la continuité de fourniture, tout en préservant l'environnement.

Autre projet en cours, la signature d'une convention cadre afin de mutualiser les travaux de génie civil entre le réseau souterrain Enedis et la pose des fourreaux afin de déployer la fibre optique.

Les avantages du compteur communiquant Linky

Linky est une composante cruciale des Smart Grids : en effet, il facilite le pilotage des réseaux grâce aux compteurs et concentrateurs qui constituent des capteurs sur les réseaux basse tension.
Par ailleurs, il permet de simplifier le diagnostic à distance des pannes et participe à une meilleure gestion de l'équilibre entre la consommation et la production sur le réseau basse tension.
Il rend possible le développement des flexibilités sur le marché de masse, comme par exemple le pilotage des appareils domestiques en fonction des signaux tarifaires des fournisseurs, véhicule électrique, etc.).

De plus, grâce à Linky, il est possible de mesurer les consommations à différents moments et fournir des informations concernant la qualité de fourniture.

Enfin, il fournit des données exploitables pour la prévision des consommations / de la production, pour la planification des investissements, pour l'exploitation et la conduite des réseaux.

ERDF devient Enedis

Un nouveau nom révélateur de la transformation du service public de l'électricité. Avec ce nouveau nom, l'entreprise de service public, en charge de la distribution électrique, réaffirme : son engagement en faveur de la transition énergétique au cœur des territoires et ses missions de service public de nouvelle génération.

Enedis
Direction territoriale
14 rue Quai Barbier
70 000 VESOUL

ERDF devient
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

PUBLIRÉDACTIONNEL

Enedis accompagne les collectivités territoriales de Haute-Saône vers le très haut débit

La couverture de l'ensemble du territoire français par l'Internet très haut débit (THD) est devenue une priorité nationale et un enjeu majeur pour le développement des territoires. Enedis participe à la mise en œuvre de cet objectif à travers son partenariat avec Haute Saône Numérique.

Enedis, qui gère 95% du réseau de distribution électrique en France, met à disposition son réseau de distribution électrique pour accueillir la fibre optique et faciliter le déploiement du réseau de communications électroniques.

VERS UNE NOUVELLE ÈRE TECHNOLOGIQUE

En Haute-Saône, l'année 2016 est marquée par une montée en débit du réseau existant permettant d'accéder au haut débit. Enedis, acteur du développement local, travaille en étroite collaboration avec le syndicat mixte Haute-Saône Numérique afin de proposer la fibre optique des habitants en alimentant les armoires de montée en débit. Cette synergie garantit un déploiement du haut débit avec des coûts réduits tout en limitant l'impact environnemental et la fracture numérique.

Enedis propose un suivi et un accompagnement personnalisé tout au long de la phase de raccordement des équipements. Dans ce cadre, un interlocuteur unique répond à vos besoins et suit le raccordement du début à la fin. Les délais de raccordement sont transparents en amont et en cours du déploiement avec une simplification de la mise en service.

PROXIMITÉ ENTRE Enedis ET HAUTE-SAÔNE NUMÉRIQUE

L'offre en aérien et en souterrain

Enedis va signer en 2016 avec Haute Saône Numérique une convention sur une durée de 20 ans : dans ce cadre, il va mettre à disposition les supports des lignes électriques à basse et moyenne tension. Cette initiative permettra le déploiement de la fibre optique à des prix compétitifs sur le long terme tout en garantissant la sécurité des personnes et des ouvrages, la continuité de fourniture, tout en préservant l'environnement.

Autre projet en cours, la signature d'une convention cadre afin de mutualiser les travaux de génie civil entre le réseau souterrain Enedis et la pose des fourreaux afin de déployer la fibre optique.

Les avantages du compteur communiquant Linky

Linky est une composante cruciale des Smart Grids : en effet, il facilite le pilotage des réseaux grâce aux compteurs et concentrateurs qui constituent des capteurs sur les réseaux basse tension.
Par ailleurs, il permet de simplifier le diagnostic à distance des pannes et participe à une meilleure gestion de l'équilibre entre la consommation et la production sur le réseau basse tension.
Il rend possible le développement des flexibilités sur le marché de masse, comme par exemple le pilotage des appareils domestiques en fonction des signaux tarifaires des fournisseurs, véhicule électrique, etc.).

De plus, grâce à Linky, il est possible de mesurer les consommations à différents moments et fournir des informations concernant la qualité de fourniture.

Enfin, il fournit des données exploitables pour la prévision des consommations / de la production, pour la planification des investissements, pour l'exploitation et la conduite des réseaux.

ERDF devient Enedis

Un nouveau nom révélateur de la transformation du service public de l'électricité. Avec ce nouveau nom, l'entreprise de service public, en charge de la distribution électrique, réaffirme : son engagement en faveur de la transition énergétique au cœur des territoires et ses missions de service public de nouvelle génération.

Enedis
Direction territoriale
14 rue Quai Barbier
70 000 VESOUL

ERDF devient
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

L'exemplarité énergétique, au cœur de la stratégie du département

Avec la mise en œuvre d'un Plan climat énergie interne à la collectivité, le soutien apporté aux projets utilisant les énergies renouvelables ou encore sa contribution à l'information de tous les habitants sur le développement durable, le département témoigne de son implication dans ces domaines.

ENTRETIEN AVEC DENISE MAGNIN, CHEF DE SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

© Fotolia.com

L'exemplarité énergétique est au cœur du projet stratégique Haute-Saône 2020. Comment analysez-vous ses enjeux pour le territoire ?
En 2012, le département a décidé de lancer un Plan Climat Énergie interne à la collectivité. Il comprend plusieurs axes, et en premier lieu des actions de réduction de la consommation d'énergie. Cet objectif passe par la mutualisation des véhicules de service ou encore l'utilisation des vélos électriques en remplacement des véhicules polluants… Par ailleurs, des actions d'éducation à l'environnement ont été mises en œuvre, et une étude sur la performance énergétique des bâtiments de la collectivité a été réalisée, en lien avec le service bâtiment. Dans le cadre de la politique de logement du Département, des actions en matière de précarité énergétique sont également menées. Enfin, le département soutient la création et la réhabilitation de logements locatifs communaux par les collectivités.

Depuis plusieurs années, le département œuvre pour le développement des énergies renouvelables. Comment se traduit cette politique ?
Une aide visant à soutenir le développement des installations de chaufferies automatiques au bois et de leurs réseaux de chaleur peut être versée aux communes, EPCI, associations, syndicats qui décident de réaliser un tel projet. Les chaufferies bois consommant entre 20 et 100 TEP pourront ainsi être subventionnées par le Département à hauteur de 25 % de la dépense éligible en contrepartie du financement Feder. Par ailleurs, si un réseau de chaleur est installé à proximité d'un collège, celui-ci y sera raccordé, ce qui permettra de chauffer les bâtiments de cet établissement.

« Le département encourage les projets issus de réflexions à l'échelle des massifs et favorise la mutualisation des investissements à l'échelle d'une unité d'exploitation cohérente. »

Le département finance également une partie des travaux liés aux microcentrales

© Fotolia.com

hydroélectriques, en lien avec des aménagements prenant en compte l'environnement. Ces aides s'adressent aux propriétaires de microcentrales bénéficiant de droits d'eau existants, dans la mesure où ces installations respectent au mieux les intérêts environnementaux, notamment la préservation de la biodiversité.

Enfin, en ce qui concerne la forêt, le département encourage les projets issus de réflexions à l'échelle des massifs et favorise la mutualisation des investissements à l'échelle d'une unité d'exploitation cohérente. L'objectif est de soutenir la création de routes forestières afin d'améliorer la mobilisation des bois pour les collectivités. Les travaux de mise au gabarit, création de place de dépôts ou aires de retournement peuvent également bénéficier d'une aide financière. Le département intervient en cofinancement avec l'Europe, prioritairement sur les dossiers portés par des communes et communautés de communes.

Avec près de 43 % de son territoire boisé, la Haute-Saône dispose d'une ressource renouvelable importante. Quel est son potentiel en termes d'énergie et quels sont vos objectifs dans ce domaine ?

En effet, et cela constitue un important potentiel d'énergie. Aujourd'hui, alors que la forêt publique est exploitée en quasi-totalité, la forêt privée ne l'est que pour moitié, à cause du morcellement des parcelles. Cette ressource naturelle constitue une richesse créatrice d'emplois liés à l'exploitation des bois et à leur transformation. Au niveau industriel, la Haute-Saône compte plusieurs entreprises du secteur de l'ameublement qui utilisent le bois de triture. L'accès à de la matière première locale est donc primordial pour assurer leur maintien, voire leur développement sur le territoire.

Parmi les mesures prises par le département, notons la mobilisation de la ressource par une aide aux communes pour des travaux de desserts forestière (routes, places de dépôt, franchissements de cours d'eau...), en contrepartie du FEADER. De plus, les investissements coûteux, lorsqu'ils sont réalisés par les exploitants de travaux forestiers pour assurer les travaux de débardage, font l'objet d'une politique d'aide cofinancée par notre collectivité.

Comment les collectivités, les usagers et les scolaires sont-ils informés et mobilisés sur les enjeux et les projets ou réalisations ?

Le public scolaire est sensibilisé à l'environnement, en partenariat avec les Maisons de la nature et l'Adera (Association pour le développement des énergies renouvelables et alternatives). Par ailleurs, le conseil départemental des jeunes constitue une instance privilégiée pour concevoir des actions de communication sur ces thèmes : plusieurs séances sur le gaspillage alimentaire ont été organisées et ont donné lieu à la production d'une affiche, d'une vidéo et d'une mascotte développement durable. Enfin, le département sensibilise régulièrement les présidents de communauté de communes à l'intérêt des circuits courts pour approvisionner les restaurants scolaires.

UNE COLLECTIVITÉ QUI SENSIBILISE SES AGENTS AU COVOITURAGE

Une des actions du Plan climat énergie de la collectivité vise à sensibiliser les agents de la collectivité au covoiturage. Pour cela un flash de sensibilisation présentant ses avantages a été diffusé à l'ensemble des personnes concernées. Le département propose aussi, via le site BlaBlaCar, un outil pour mettre en pratique ce mode de déplacement qui présente plusieurs avantages : diminuer les frais de déplacement, réduire le nombre de véhicules circulant sur les routes et donc la pollution, et enfin, favoriser la convivialité.

En 2010, le covoiturage était déjà pratiqué par 6 % des agents. Un nouveau sondage réalisé en 2015 a montré que 26 % y avaient désormais recours. Parmi ceux-ci, presque 40 % pratiquent le covoiturage très régulièrement, 13 % covoiturent souvent et une petite moitié exceptionnellement. Ils y ont recours en priorité avec des collègues (pour 60 %) ou avec des amis (pour 30 %). Le principal inconvénient reproché au covoiturage par ceux qui ne le pratiquent pas est lié à la gestion des horaires. Viennent ensuite les obstacles liés à la nécessité de s'adapter aux contraintes des autres. La difficulté d'identifier des covoitureurs intéressés est également évoquée. En revanche, personne ne craint de voyager avec des personnes inconnues ou ne met en avant le fait que les conducteurs puissent ne pas être assurés. Ces trois derniers points ne semblent donc pas constituer des obstacles majeurs à la pratique du covoiturage.

Culture 70, pour un service public culturel en milieu rural

Culture 70 résulte de l'évolution et de la mutation au 1er janvier 2016, de l'Addim 70, initialement créée en 1983 à l'initiative du conseil général de la Haute-Saône.

Fabrice CREUX
© DR

ENTRETIEN AVEC FABRICE CREUX, DIRECTEUR DE CULTURE 70

Pouvez-vous nous parler des missions de culture 70 ?
Culture 70 a pour but d'animer une plateforme culturelle, fondée sur la mutualisation des moyens propres aux outils culturels internes ou périphériques du Département de la Haute-Saône et de ses partenaires culturels.

Outil de médiation, l'association conçoit en relation étroite avec les gouvernances locales et ses partenaires des politiques culturelles globales permettant de porter sur les territoires une action complète, visible et cohérente dans différents domaines culturels (arts vivants, lecture publique, musées, archives…).

Opérateur culturel spécialisé dans le champ des arts vivants, l'association conçoit et porte des opérations innovantes de sensibilisation, de transmission et de création.

Elle porte ainsi des démarches et expérimentations en direction des populations rurales du département, souvent éloignées des lieux d'accès aux pratiques culturelles.

Ce processus principalement situé dans une perspective de médiation culturelle s'inscrit également dans le cadre de la rénovation des politiques publiques et plus spécifiquement dans le contexte de la réforme sur l'intercommunalité en cours.

La culture est un vecteur incontestable de lien social entre les habitants d'un territoire. En ce sens, les projets culturels doivent nécessairement impliquer les populations et les élus politiques des territoires concernés. Il s'agit donc bien d'un projet social où

Bulle à l'intérieur.
© DR

chacun tient une place importante. Les lieux de dialogue entre chaque acteur deviennent alors très importants : avec l'ingénierie de projet, les projets territoriaux concernent le plus grand nombre d'habitants. La dimension culturelle est primordiale dans le développement du territoire car elle implique l'ensemble d'une population dans un projet collectif. Cependant un projet culturel nécessite beaucoup de facteurs pour être réellement ouvert comme des besoins de formations ou du soutien aux associations.

Quelles sont les grandes orientations ?
Culture 70 traduit son engagement en faveur du développement de l'intercommunalité culturelle sur la base de contrats locaux de développement culturel, en fondant son action autour de plusieurs orientations conjuguées qu'il s'agisse de l'expertise et concertation, de conception et conduite de projets artistiques participatifs et innovants à caractère expérimental, de coordination culturelle et technique ou encore de médiation auprès des populations et des acteurs locaux. De fait, la plupart des établissements de coopération intercommunale situés en zone rurale ne disposent pas des moyens humains et techniques adaptés à la mise en œuvre d'un projet culturel clairement identifié.

Aussi, Culture 70 apporte un soutien méthodologique, technique et artistique permettant, à partir des besoins exprimés, d'intégrer la culture dans le processus du développement local.

Elle met ainsi son savoir-faire adapté à la disposition des communautés de communes partenaires pour la mise en œuvre d'un projet partagé. Par là même, elle crée un véritable service culturel en milieu rural : formation / diffusion / pôle ressources et intègre la culture comme un élément à part

entière et constitutif des projets locaux de développement durable.

En d'autres termes, il s'agit pour l'essentiel de parvenir à l'élaboration d'un projet culturel « sur-mesure » reposant sur une vision partagée des enjeux.

La Bulle, scène gonflable itinérante a été créée en 2009. Pouvez-vous nous expliquer l'origine de ce projet et son rôle aujourd'hui ?
la Bulle, scène gonflable itinérante, créée par l'agence Scen&Act avec la complicité de l'architecte Hans-Walter Müller, a permis d'apporter une réponse spectaculaire et particulièrement bien adaptée aux besoins d'accès à la culture des zones rurales. « Pôle d'excellence rurale » en 2006 et « Prix Territoria d'Or » en 2010, ce signal culturel en mouvement au cœur de la ruralité, a montré rapidement sa capacité à s'inscrire pleinement dans les enjeux du développement local.

Il s'agissait de trouver une réponse à l'absence d'équipements culturels adaptés, en privilégiant une approche « éphémère » qui agisse comme un véritable « symbole » !

La création d'un tel équipement participe très concrètement à la stratégie de développement culturel en milieu rural portée par Culture 70, étape indispensable à la pérennité des actions engagées depuis de nombreuses années au bénéfice des territoires ruraux.

Dans un contexte de territorialisation de l'action culturelle manifeste, cette réalisation s'inscrit dans des enjeux essentiels, en favorisant notamment l'émergence de projets artistiques en prise directe avec les besoins de la population, comme avec ceux des artistes désireux de trouver de nouveaux espaces d'expression.

Outil de développement culturel des territoires ruraux, la mise en mouvement de la Bulle repose sur un projet artistique et culturel conjuguant l'ensemble des thématiques artistiques et culturelles portées au quotidien par Culture 70 (éveil et éducation artistique, musiques actuelles, danse, enseignement musical spécialisé, pratiques en amateur).

À quelles transformations assistez-vous dans les territoires ruraux aujourd'hui ?
La culture devient progressivement un véritable « marqueur » dans les processus de développement. Ainsi, la présence de projets culturels, sous la forme d'un « pack culture » dans les contrats PACT 2014-2019 (Programme d'action concertée territoriale), signés entre le Département de la Haute-Saône et les établissements publics de coopération intercommunale, montre que la culture se situe désormais dans le processus du développement comme un axe d'intervention considéré comme prioritaire par les gouvernances locales.

Bulle à l'extérieur.
© DR

« La Bulle, scène gonflable itinérante, créée par l'agence Scen&Act avec la complicité de l'architecte Hans-Walter Müller, a permis d'apporter une réponse spectaculaire et particulièrement bien adaptée aux besoins d'accès à la culture des zones rurales. »

Nous observons des sollicitations croissantes des exécutifs intercommunaux qui recherchent des outils d'ingénierie pour les accompagner dans l'élaboration d'une véritable stratégie de développement culturel.

La culture, telle qu'elle est codifiée, n'est pas immédiatement accessible à chacun. L'approcher et la rapprocher requiert par conséquent l'intercession de « médiateurs » et, simultanément, l'élaboration de projets de médiation, moyen permettant de rapprocher culture et population dans un enjeu d'épanouissement de la citoyenneté. Il y a donc un impératif politique lié à la médiation. Le médiateur qu'est Culture 70 tisse un lien entre la culture et une population en agissant sur les critères sociaux, économiques ou géographiques qui l'en éloignent.

En cherchant à déconstruire l'image élitiste que l'on associe souvent au monde de la culture, peut-être pouvons-nous aider à franchir une nouvelle étape de la démocratisation culturelle ?

Quelles sont vos prochaines échéances ?
Nous travaillons actuellement à construire progressivement une méthode afin de traduire concrètement le principe de plateforme culturelle. Il s'agit plus précisément d'identifier dans le projet porté par chaque opérateur associé (musées départementaux, archives départementales, médiathèque départementale, école départementale de musique…), les ressources et savoir-faire susceptibles de nourrir une démarche collective et partagée au service des territoires.

Par ailleurs, Culture 70 poursuit son action en faveur de plusieurs intercommunalités en développant une série d'actions spécifiques : saison culturelle autour d'une médiathèque intercommunale, portrait de territoire avec une compagnie spécialisée dans les arts du récit…

© Fotolia.com

Trois destinations touristiques

La Haute-Saône articule son développement touristique autour de trois identités : les Vosges du Sud, Vesoul-Val de Saône et la Vallée de l'Ognon.

ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES SOMBSTHAY, PRÉSIDENT DE DESTINATION 70, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

Château de Ray-sur-Saône.

© Yves Goux

© Luc Cholley

Jean-Jacques Sombsthay

Quels sont les atouts de la Haute-Saône en matière touristique ?

La Haute-Saône est un département rural qui offre une grande diversité de paysages. Des plaines de la vallée de la Saône en passant par la moyenne montagne au pied des Vosges et le plateau des Mille Étangs, toute la Haute-Saône est un territoire à butiner, propice à de nombreuses activités nature.

Son caractère naturel et authentique est apprécié ainsi que ses nombreux savoir-faire locaux et sa vie culturelle, sportive et associative riche et dynamique.

Son patrimoine architectural varié est constitué par des petits villages remarquables mais également de grands sites comme la colline Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, le château de Ray-sur-Saône, Luxeuil-les-Bains, la cristallerie d'art de La Rochère ou encore le plateau des Mille étangs, sans oublier la station familiale été-hiver de La Planche des Belles Filles internationalement connue depuis les arrivées mythiques du Tour de France en 2012 et 2014.

Quelle est la place du tourisme dans l'économie du territoire ? Pouvez-vous dresser un bilan de l'année 2015 ?

Le tourisme tient une place croissante dans le développement économique du département. En 2015, plus de 90 millions d'euros de retombées économiques directes ont été générés grâce notamment aux 2,6 millions de nuitées sur le territoire. Plus de 1300 emplois privés sont directement liés à l'activité touristique.

La météo estivale favorable a servi la fréquentation des campings et la pratique des activités de loisirs. L'ouverture récente de plusieurs sites d'hébergements originaux et de qualité a également contribué à cette augmentation.

Le 60e anniversaire de la Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp a boosté la fréquentation du site avec 67 000 visiteurs. L'ouverture à la visite du château de Ray-sur-Saône a également connu un beau succès. Grâce à ses nouveaux aménagements et services, la station de la Planche des Belles Filles à comblé, à toutes les saisons, les nombreux vacanciers.

Vous êtes président de Destination 70, l'agence touristique de la Haute-Saône. Quelle est sa stratégie ?

Pour mieux accompagner la volonté de développement touristique du Département, Destination 70 renforce ses services d'animation territoriale, de promotion-communication et d'ingénierie en direction des acteurs du tourisme en prenant en compte les évolutions des attentes et des pratiques des touristes.

Nous soutenons activement la structuration de la filière itinérance en valorisant les équipements et les pratiques cyclistes, pédestres, fluviales et équestres et la mise en valeur des sites départementaux phares tels que le château de Ray-sur-Saône et La Planche des Belles Filles.

Pour gagner en lisibilité et favoriser une démarche partenariale efficace avec les territoires, le Département a initié une structuration en 3 destinations touristiques reconnues : les Vosges du Sud, Vesoul-Val de Saône et la Vallée de l'Ognon. L'ambition est de fédérer les forces vives de ces territoires autour d'une marque et de valeurs communes et déboucher sur une stratégie et un plan d'actions concertés et partagés.

Ces destinations, véritables espaces de coopération, dépassent les limites administratives qui n'ont aucun sens pour le touriste. Nous travaillons donc de concert avec les communautés de communes, les Départements, la Région avec qui nous partageons la compétence « tourisme » et le projet des destinations séduisantes.

Assurer un débit minimum de 8 Mb/s pour tous

Afin d'agir pour améliorer significativement la couverture numérique de son territoire, le conseil départemental a élaboré un projet opérationnel d'aménagement numérique 2014-2020 découlant du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

ENTRETIEN AVEC RACHID MAMMERI, DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAÔNE NUMÉRIQUE

Quelle est la situation actuelle du département en ce qui concerne le déploiement numérique ?
À ce jour, Haute-Saône Numérique a déployé plus de 450 km de fibre optique pour son réseau de collecte baptisé « Arc optique ». Ce réseau va permettre d'interconnecter l'ensemble de nos NRA-MeD (Nœuds de raccordement aux abonnés-montée en débit) et nos futurs NRO (Nœuds de raccordement optique) pour notre réseau FttH (*Fiber to the Home*-Fibre à la maison). Nous avons commandé auprès de notre prestataire Orange, titulaire du marché, 160 NRA-MeD. Aujourd'hui, 46 sites de montée en débit sont en service commercial ce qui correspond à la modernisation de plus de 5 800 lignes téléphoniques dont 4 500 sont désormais éligibles au très haut débit avec des débits supérieur à 30 Mb/s. Tous sont équipés de la technologie VDSL2 qui permet l'accès au *Triple Play*, aux multi-écrans et un deuxième décodeur TV, au cloud d'un FAI (fournisseur d'accès Internet), au *streaming* en qualité HD (haute définition) et à un réseau Wifi performant.

Pouvez-vous nous présenter les principaux axes du schéma d'aménagement numérique du département ?
Depuis plusieurs années, le Département travaille sur la problématique de l'aménagement numérique de son territoire : résorption des zones blanches de la téléphonie mobile, expérimentation nationale NRA-MeD, dialogues soutenus avec les opérateurs et mise en œuvre de chartes, élaboration du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), relation et coordination constante avec les partenaires institutionnels, création d'un réseau de collecte optique visant à désenclaver numériquement le département (projet « Arc optique » lauréat d'un appel à projet FEADER en 2010)...
Avec l'évolution de la législation et le FSN (Fonds national pour la société numérique) initié par le gouvernement, le Département a révisé son SDTAN 2.0. Ce nouveau SDTAN adopté le 25 mars 2016 prévoit de réaliser dans sa première phase 2016-2020, les opérations suivantes :

- Déploiement du FttH pour plus de 46 000 locaux pour un montant de 42,0 M€ (50 % des locaux haut-saônois).
- Modernisation du réseau cuivre concernant plus 39 718 lignes pour un montant de 39,7 M€.
- Déploiement à la demande du FttE pour une cinquantaine de sites prioritaires (santé, éducation, administration, entreprises…) pour un montant de 1,2 M€.

© DR

Rachid Mammeri

« Depuis plusieurs années, le Département travaille sur la problématique de l'aménagement numérique de son territoire… »

© DR

- Inclusion numérique (radio, Wifi ou satellite…) concernant environ 1 500 lignes pour environ 0,7 M€.

Le financement de ces 83,6 M€ est réparti ainsi :

- État via le FSN : 27,6 M€ (33 %).
- Région : 16,3 M€ (20 %).
- Département et EPCI : 39,2 M€ (47 %). Les communautés de communes financent 9€ /an/habitant pendant 10 ans et le conseil départemental 2,5 M€ pendant 10 ans.

L'objectif à horizon 2020 est d'assurer un débit minimum de 8 Mb/s pour tous. Cet objectif est en parfaite cohérence avec la SCoRAN (Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique du territoire) de Franche-Comté qui prévoit que la fibre optique soit disponible dans 60 % des foyers francs-comtois en 2020 (contre moins de 1 % aujourd'hui) et plus de 80 % en 2025. Le coût total du déploiement THD et de la montée en débit est estimé à 197,3 M€.

© DR

Le syndicat mixte Haute-Saône Numérique a initié le plan de montée en débit internet. Quelles sont ses phases ?

L'attente principale des administrés est la possibilité d'accéder à une offre « *triple-play* » (Internet à haut débit, téléphone, télévision), ce qui implique de disposer d'un débit de 8 Mb/s.

C'est pour cette raison que Haute-Saône Numérique en cohérence avec le SDTAN du Département de la Haute-Saône a initié une montée en débit qui permet aux administrés d'attendre l'arrivée du FttH dans de très bonnes conditions. Le projet Phase 1 du syndicat mixte compte 232 opérations de montée en débit (MeD). Ces 232 opérations représentent 39 718 lignes.
Haute-Saône Numérique a réceptionné 46 NRA-MeD et a commandé auprès d'Orange 160 NRA-MeD. L'ensemble de 232 NRA-MeD sera commandé avant la fin de l'année 2016. D'ici fin 2017, l'ensemble de 232 NRA-MeD sera commercialisé. Ainsi les 39 718 lignes auront un débit oscillant entre 8 et 75 Mb/s et la phase « montée en débit » sera terminée.

Concrètement, que peuvent attendre en 2016 les habitants qui ont aujourd'hui une connexion inférieure à 3 Mbit/s ?

Pour répondre aux attentes des habitants, qu'ils soient administrés, entreprises ou services publics, qui ont aujourd'hui une connexion inférieure à 3Mb/s, Haute-Saône Numérique va s'appuyer sur plusieurs technologies.

Pour la technologie VDSL2 s'appuyant sur le réseau cuivre d'Orange, Haute-Saône Numérique va poursuivre ses commandes de NRA-MeD, 72 restants à commander. Haute-Saône Numérique va poursuivre l'établissement des réseaux de collecte : plus de 400 Km restants à réaliser pour la montée en débit.

Haute-Saône Numérique va construire son premier PoP opérateur sur Vesoul (*Point of Presence* – Point de présence opérateur) ce qui va permettre l'arrivée sur le territoire d'opérateurs commerciaux tels que SFR Business, Bouygues Télécom, Zayo, Netalis, etc.

Pour sécuriser son réseau et donner la possibilité aux Haut-Saônois d'accéder à une offre de qualité, Haute-Saône Numérique va connecter l'Arc pptique aux RIP (Réseaux d'initiative publique) de PMA (Pays de Montbéliard agglomération) et de la CAB (Communauté de l'agglomération belfortaine) ainsi que vers Épinal. Ces interconnexions vont permettre au Département de devenir le point central des autoroutes de l'information de l'Est de la France.

Haute-Saône Numérique a négocié avec Orange l'opticalisation de 6 de ses NRA Orange ce qui va permettre le passage à la technologie VDSL2.
Haute-Saône Numérique va raccorder 9 collèges supplémentaires et l'ensemble des zones d'activité Artemis.

Haute-Saône Numérique va lancer des marchés publics pour les premières études FttH et la réalisation des premières prises FttH, l'ambition étant d'avoir les premières prises FttH activées avant fin 2016.

Haute-Saône Numérique prévoit le déploiement de solutions d'inclusion numérique dans les zones qui ne seront pas desservies par un bon débit filaire d'ici 2020.

Une fois pris en compte les déploiements FttH publics et privés, les opérations de montée en débit et de fibrage de NRA, 5 280 lignes ont un débit inférieur à 3 Mb/s hors zone conventionnée. Ces prises non traitées par les technologies filaires relèveront de technologies hertziennes (radio, Wifi ou satellite…). Cette composante sera mise en œuvre dans le cadre d'un projet de soutien des usagers finaux à l'acquisition d'équipement de réception, lorsque leurs locaux ne bénéficient pas d'un accès à Internet à un bon haut débit (3 Mb/s) par les réseaux filaires existants ou n'en bénéficieront pas à court/moyen terme.